

Mémoire présenté à l'Office de Consultation Publique de
Montréal dans le cadre de la consultation sur

L'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest

Protéger et Développer

Une vision d'aménagement urbain et la question patrimoniale

Mémoire présenté par
Eric St-Louis
Architecte, Msc.A C.E.B

Avril 2017

Définir ce qu'est le patrimoine et ce qui le constitue n'est pas simple. La réponse, à travers les âges et les cultures varie énormément en fonction du bagage culturel et identitaire de chaque communauté. Toutefois, quand vient le temps de travailler ou d'intervenir en présence d'éléments à valeur patrimoniale, il est quasi impossible de ne pas prendre position en fonction de ces derniers. Face à un bien, le protéger, l'intégrer et même le détruire constituant des prises de position en soi. Dans tous les cas, de manière à prendre position et orienter la prise de décision, seul l'élaboration et la création de connaissance, par des recherches, permet de motiver un choix d'intervention.

Le territoire au cœur de la présente consultation publique couvre une superficie de plus de 385 hectares, principalement composée d'espaces en friche ou boisés ainsi qu'une bande d'habitations situées en bordure du boulevard Gouin Ouest. De cet ensemble, 185 hectares forment la superficie du projet Cap-Nature Pierrefonds-Ouest. Dans le présent mémoire, nous chercherons, dans un premier temps à définir la notion de patrimoine pour ce territoire afin de déterminer les interventions à mettre en place et à prendre action face aux différents éléments qui composent le patrimoine. Par la suite, nous aborderons la question à savoir comment ces différents éléments patrimoniaux peuvent participer à générer un projet répondant aux besoins des générations actuelles et futures.

De manière à émettre un avis éclairé sur l'esquisse d'énoncé patrimonial émis dans le guide d'information de l'OCPM, soit les principes 2 et 4 et afin de rédiger ce mémoire, nous avons commandé une étude patrimoniale exhaustive sur la définition de la question patrimoniale pour le secteur aujourd'hui à l'étude. (Voir étude en annexe) Cette étude a été réalisée par le groupe *Archéotec* à l'été et l'automne 2016. Cette étude a été réalisée à partir d'une étude historique en archive, une étude topographique à partir de cartes et par l'arpentage in-situ des 385 hectares constituant le projet Cap-Nature.

Le patrimoine naturel

Le paysage

Tel que mentionné dans la présentation du service des grands parcs de Montréal, par monsieur Pierre Legendre, à la soirée thématique du 4 avril dernier, le secteur de Pierrefonds-Ouest est aujourd'hui caractérisé au point de vue naturel par la présence de multiples écosystèmes. Parmi ces derniers, on peut compter une forêt centenaire, une érablière, une forêt mixte, des milieux humides et des espaces en friche. Tel que mentionné par monsieur Legendre lors de cette même soirée d'information, bien que ce territoire semble aujourd'hui visuellement homogène, et comme nos études l'ont démontré, il n'en a pas toujours été ainsi.

Dans cette optique, il est intéressant de constater que le paysage du secteur Pierrefonds-Ouest et par le fait même sa notion de patrimoine paysager est beaucoup plus riche en histoire que ne le laisse présager la forêt actuellement visible. Le territoire à l'étude ayant déjà été grandement défriché à l'époque seigneuriale, la vision que l'ensemble de Pierrefonds-Ouest n'est que forêt est erronée, la réalité étant que le patrimoine paysager est en constante évolution en plus d'être une composition historiquement contrôlée par l'homme, composée de terres agricoles et des espaces naturels, selon des proportions définies en fonction des besoins d'une population.

La faune et la flore du secteur étant des sujets de mémoire en soi, nous nous attarderons dans le présent document aux différents aménagements créés par l'homme afin de modeler le paysage qui forment les prémisses de la réflexion patrimoniale de l'énoncé de la ville de Montréal.

Les bandes boisées agricoles (noues)

Résultantes de la subdivision du territoire à l'époque seigneurial, caractérisée par de longues terres rectangulaires s'étendant des abords de la rivière en direction du centre de l'île,

les bandes boisées agricoles ou noues servaient à la fois à définir les limites de chaque parcelle de la seigneurie en plus de servir au drainage et l'irrigation des terres agricoles. Ces noues qui jouent ni plus ni moins le rôle de clôture entre deux propriétés se caractérisent principalement par un enfoncement du sol au moyen de pentes plus ou moins abruptes.



Carte de H. Malingre en date 1890 démontrant la subdivision du territoire
Source : Étude patrimoniale des promoteurs de Cap-Nature

En fonction de l'énoncé fourni par la ville de Montréal, basée sur l'interprétation de photos aériennes, le site du projet Cap-Nature comporterait des noues sur l'ensemble de sa superficie. Suite à notre étude patrimoniale et l'exploration de l'ensemble des terres, il s'avère que les traces de la transformation patrimoniale du paysage par l'homme sont beaucoup plus diversifiées à l'échelle du terrain étudié. De ce fait, nous avons été en mesure de constater que plusieurs des éléments indiqués comme étant des noues s'avéraient être en fait : soit des enrochements ou à quelques endroits des murets de pierres sèches. De plus, nous avons noté que plusieurs des sites indiqués comme étant des noues avaient été comblés naturellement par l'érosion, la croissance de la végétation ou encore par des affaissements du terrain, suite à l'abandon de l'activité agricole dans les années 80 et 90.



Vue d'une noie typique sur le territoire du projet Cap-Nature
Source : Étude patrimoniale des promoteurs de Cap-Nature

Les murets et les enrochements

L'activité agricole sur le territoire ayant pour effet d'aplanir les terrains au fil des ans et de retirer toutes les roches du sol suite au labourage, les agriculteurs avaient pour habitude de disposer des roches en les entassant sur les limites de propriété. De ce fait, aujourd'hui, on peut constater la présence d'amas de pierres sous la forme d'enrochement ou de manière plus ordonnée sous forme de murets. Cette gestion des pierres, constitue la trace la plus pérenne de l'activité humaine et de l'activité agricole sur le territoire.



Vue d'un enrochement tel que présent dans le secteur Cap-Nature

Source : Étude patrimoniale des promoteurs de Cap-Nature



Exemple du muret le mieux conservé à Cap-Nature

Le patrimoine bâti

Du point de vue du bâti, le boulevard Gouin ouest, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro ne représente pas un ensemble homogène, ce dernier comprenant des constructions d'âges et de types très variables, allant de constructions résidentielles datant des colonies jusqu'à des constructions unifamiliales des années 90, en passant par un édifice institutionnel avec le collège Charlemagne ainsi qu'un édifice de résidences pour personnes âgées de type multi-étages.

Toutefois, suite à ce constat, il est intéressant de noter que la portion du boulevard Gouin située à l'ouest du secteur à l'étude reflète la tradition séculaire canadienne française de planifier et de construire en milieu rural à l'époque du système seigneurial, bien que les bâtiments qui le longent ne représentent pas tous un intérêt patrimonial. En effet, on peut voir dans la dimension des terrains, la manière d'implanter les bâtiments et la relation de ces derniers avec le boulevard les caractéristiques de l'époque des colonies. Ainsi que ce soit par des terrains de forme rectangulaire où les bâtiments sont situés près de la rue et dont les façades sont plus longues que la profondeur des édifices, on retrouve différentes caractéristiques découlant d'une manière de faire datant de l'époque des colonies.

Au niveau de l'architecture à proprement dit, tel que mentionné et en concordance avec le *Grand répertoire du domaine bâti de Montréal*, nous n'avons dénombré que 3 édifices démontrant un intérêt patrimonial le long du boulevard, plusieurs édifices s'y trouvant étant soit des constructions ayant été grandement remaniées à travers le temps ou simplement des constructions plus contemporaines.

Parmi les édifices démontrant un intérêt patrimonial, on retrouve d'Est en Ouest sur le boulevard Gouin:

- Le Petit Fort (19 530 Gouin Ouest)
- La Maison J.-Poudret (20 752 Gouin Ouest)
- La maison Pilon (21 285 Gouin Ouest)



La maison Pilon, 21 285 Gouin Ouest
Source : Google Earth



La maison J-Poudret 20 752 Gouin Ouest
Source : Google Earth



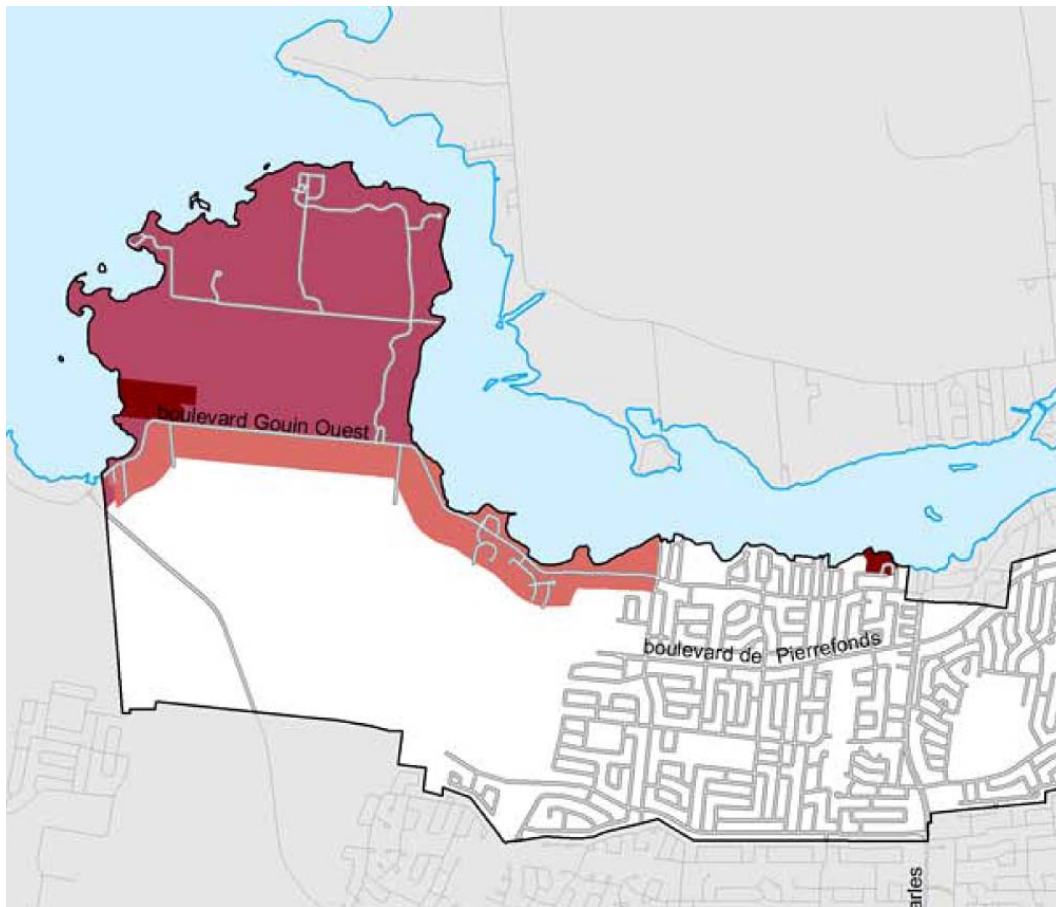
Le Petit Fort, 19 530 Boulevard Gouin
Source : Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal

Tel que vous pouvez le noter sur les images ci-haut, chacun des bâtiments reprend un langage caractéristique des bâtiments de ferme du début de la colonie avec ces différentes caractéristiques :

- La présence de larges cheminées intégrées au mur pignon;
- Un rez-de-chaussée peu dégagé du sol;
- Des toitures à deux versants;
- Des fondations en moellons
- Des fenêtres à battant.

Le patrimoine comme élément générateur dans la planification

Suite à la définition des différents éléments constituant la notion de patrimoine dans le secteur de Pierrefonds-Ouest, il est intéressant de constater qu'avant même la consultation publique actuelle, des mesures avaient été mises en place, par le service d'urbanisme de l'arrondissement, afin de protéger le patrimoine bâti longeant le boulevard Gouin. Cette approche qui s'est inscrit dans l'exercice de concordance réglementaire avec entre la ville centrale et ses arrondissements, en date de janvier 2016 a eu pour effet de créer une zone de protection du patrimoine bâti, régie au moyen du PIIA des Parcours Riverains des Boulevards Gouin Ouest et Lalande. Cette zone qui s'étend sur 150 mètres au sud du Boulevard Gouin a pour effet d'assurer la préservation du caractère propre à chacune des propriétés longeant le boulevard tout en assurant la meilleure intégration possible de nouveaux bâtiments à proximité.



Extrait de l'annexe C du guide d'urbanisme de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro démontrant le corridor de protection défini par le PIIA des Parcours Riverains des Boulevards Gouin Ouest et Lalande. (Couleur pêche)
Source : Ville de Montréal

Ce PIIA, qui constitue un guide permettant à la ville d'orienter les constructeurs et d'évaluer les projets proposés en démontrant une approche ouverte demande entre autre de respecter le mode d'implantation, la hauteur, le gabarit et les matériaux des bâtiments existant dans toutes les propositions de nouvelles constructions.

L'intégration de la question patrimoniale au plan d'ensemble

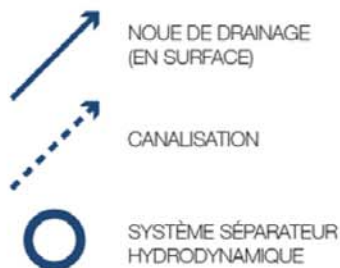
Face à ce premier constat, on peut voir que le projet Cap-Nature répond aux exigences du *PIIA* dans sa planification d'ensemble. En effet, dans le but de rejoindre les objectifs du *PIIA*, nous avons dans un premier temps réduit la densité bâtie à l'intérieur de la zone de 150 mètres afin de conserver un même gabarit de bâtiment que ceux existants. Ainsi dans cette zone, vous retrouverez que des édifices de type unifamilial détachés ou jumelés. Dans les deux cas, les édifices auront une hauteur maximale de 2 à 3 étages. Suite à cette zone, la hauteur des bâtiments pourra graduellement être augmentée afin de culminer avec des édifices de 8 étages autour du futur prolongement du boulevard Pierrefonds, principalement à l'intérieur du noyau multifonctionnel. Dans le même ordre d'idée, bien qu'aucune réglementation ne l'oblige, la densité en hauteur des édifices diminuera au Sud du boulevard Pierrefonds dans le but de revenir graduellement avec des édifices de 2 à 3 étages, à proximité du prolongement de la rue Antoine-Faucon, soit la hauteur approximative de la végétation qui se trouvera dans le parc de conservation.



Image démontrant le type de densité maximale à l'intérieur de la zone de protection du patrimoine régie par le *PIIA* des Parcours Riverains des Boulevards Gouin Ouest et Lalande
Source : Cap-Nature.ca

Au point de vue de la préservation du patrimoine paysager, dans l'optique de réaliser un projet basé sur les normes du développement durable, le projet Cap-Nature propose de remettre en fonction les différentes noues sur le territoire du projet dans le but d'y récupérer les eaux de pluie. Les noues étant situées le long des limites des terrains de chacun des 5 promoteurs, en plus de constituer naturellement des points bas dans la topographie du sol, la remise en service de ces dernières, par un reprofilage du tiers inférieur, permettra de commémorer l'historique agricole des terres en plus de restaurer ces dernières.

SECTEUR - MARAIS 90



Plan démontrant l'intégration des noues et des espaces verts au réseau de parcs à l'intérieur de la trame urbaine de la section Est du projet Cap-Nature.

Source : Cap-Nature

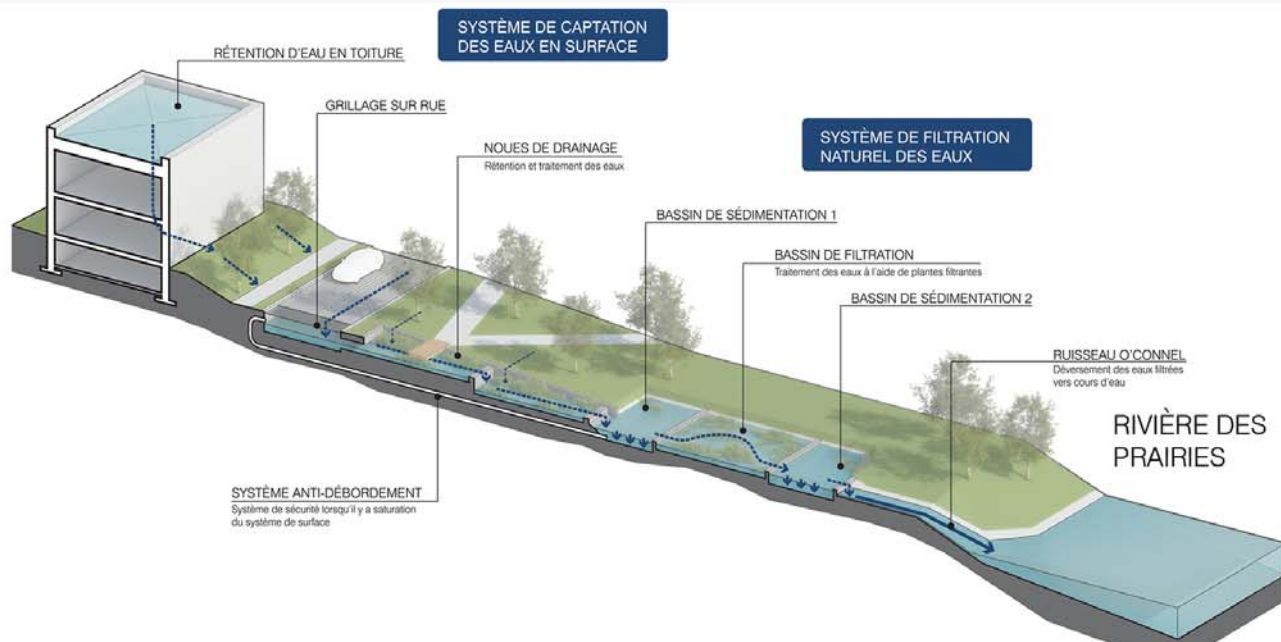


Image démontrant l'intégration et la visibilité des noues à l'intérieur du mode de gestion des eaux pluviales dans le quartier Cap-Nature

Source : Cap-Nature

En étant situées en parallèle aux différentes artères Nord-Sud du projet et en ayant des largeurs d'un minimum de 6 mètres, les noues participeront à la création d'un domaine public exemplaire en plus de créer des liens entre les parcs locaux et le grand parc de conservation de la ville de Montréal.



Image démontrant, en arrière plan, l'intégration des noues à l'intérieur des emprises de rue afin de former un réseau entre les parcs locaux et le grand parc de conservation de la ville de Montréal.

Source : Cap-Nature.ca

Si les différents enrochements du secteur ne représentent pas un grand intérêt au niveau patrimonial, leur forme ne permettant pas d'y déceler la trace du travail de l'homme sur son territoire, il en est tout autrement pour les murets de pierres sèches. En effet, l'intégration à l'intérieur des emprises de rue des différents murets constituera autant d'opportunité de mettre en place des borne d'interprétation afin d'aborder des sujets tel le passé agricole du territoire, le rôle historique des noues et des murets dans le paysage ou encore l'expression de ce qui différencie le projet Cap-Nature des quartiers plus traditionnels au point de vue environnemental.



Exemple d'intervention signalétique sur un muret de pierre.

Source :Pinterest

Apprendre du patrimoine pour bâtir demain

La notion de patrimoine et sa mise en valeur joue un rôle important dans la construction d'une identité culturelle forte, principalement à l'heure où nous assistons à une certaine globalisation culturelle à l'échelle de la planète. De ce fait, nous croyons important de mettre en lumière les caractéristiques propres à un secteur quand vient le temps de réfléchir à son avenir et son développement.

Tel que nous l'avons démontré dans le présent mémoire, le patrimoine fait parti intégrante de la conception du futur quartier Cap-Nature, tant au niveau de l'intégration des futures constructions au corpus bâti existant que celui l'intégration de l'histoire paysagère du secteur par la remise en service des noues à l'intérieur de la trame urbaine.

Comme vous avez pu le constater dans les différentes parties du mémoire, le projet Cap-Nature comprend différentes proposition viables afin de mettre en valeur les différents aspects patrimoniaux du secteur à l'intérieur de la planification d'ensemble pour le secteur Pierrefonds-Ouest.

Eric St-Louis
Architecte MscA C.E.B.

Bibliographie

Livres

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, 1986, Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal – Architecture rurale, Montréal, Service de planification du territoire.

Sites Web

Réglementation

Ville de Montréal

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,85813661&_dad=portal&_schema=PORTAL

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8377,93579594&_dad=portal&_schema=PORTAL

PIIA

<http://ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=21886&typeDoc=1>

Patrimoine

Le grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal

<http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/index.php>

Héritage Montréal

<http://www.heritagemontreal.org/>

OCPM

http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P85/3.1_pierrefondss-ouest-document_dinformation.pdf

Projet
Cap Nature
Pierrefonds-Roxboro



Étude
patrimoniale

Proposition
d'intervention
archéologique

Archéotec inc.
Consultants en archéologie

Les Entreprises Archéotec inc.

Fondée en 1977, la société Archéotec inc. (www.archeotec.ca) met sur pied des recherches, réalise des études archéologiques et effectue des recherches au terrain partout au Québec depuis bientôt 40 ans. Au fil des décennies, Archéotec a développé des expertises de pointe destinées à favoriser la recherche en archives, à colliger des données d'analyse, et à apporter une précision accrue des positionnements planimétrique et altimétrique.

Les Entreprises Archéotec inc.

8548, rue Saint-Denis Montréal H2P 2H2
Téléphone **514. 381.5112**
Fax 514.381.4995

www.archeotec.ca

Archéotec inc.
Consultants en archéologie

1. Cap nature

1.1 Interventions archéologiques proposées

Les recommandations relatives aux interventions archéologiques sont résumées dans le tableau 1.

Le travail d'inventaire archéologique consiste à creuser des sondages manuels (pelle et truelle) à intervalles réguliers sur l'ensemble de la surface de la zone afin de repérer des indices de la présence humaine.

Une équipe composée de cinq archéologues pourrait effectuer cet inventaire en 13 jours de travail sur le terrain. Le temps à consacrer aux analyses post-terrain et à la rédaction du rapport serait d'environ 20 jours/personne.

Rappelons qu'un tel inventaire ne peut avoir lieu quand le sol est gelé. Il faut également déposer une demande de permis de recherche archéologique au ministère de la Culture et des Communications; l'obtention dudit permis peut prendre jusqu'à trois semaines après le dépôt de la demande.

Tableau 1 Les recommandations relatives aux interventions archéologiques

Code de la zone à potentiel	Nature du potentiel	Description du potentiel	Superficie (ha)	Altitude (m am)	Intervention	Jours de travail (équipe de 5)
04.1.20.008	Préhistorique	Ancien îlot	0,85	26,55	Inventaire	1,3
04.1.20.009	Historique	Ancien pont	0,18	21,94	Inspection visuelle	
04.1.20.010	Historique	Ancien pont	0,18	22,25	Inspection visuelle	
04.1.20.011	Historique	Ancien pont	0,18	22,95	Inspection visuelle	
04.1.20.012	Historique	Ancien pont	0,18	22,10	Inspection visuelle	
04.1.20.013	Historique	Ancien pont	0,18	22,84	Inspection visuelle	
04.1.20.014	Historique	Ancien pont	0,18	24,52	Inspection visuelle	
04.1.20.015	Historique	Bâtiments secondaires (voir photo aérienne 1947)	0,68	24,59	Inventaire	
04.1.20.016	Préhistorique	Extrémité nord d'une grande île	0,37	27,38	Inventaire	0,6
04.1.20.017	Historique	Bâtiments secondaires (voir photo aérienne 1947)	0,40	24,02	Inspection visuelle	
04.1.20.018	Préhistorique	Pointe de la rive ouest d'une grande île	0,28	26,56	Inventaire	0,4
04.1.20.019	Préhistorique	Rive sud d'une grande île	0,23	26,53	Inventaire	0,4
04.1.20.020	Préhistorique	Ancien îlot	0,22	27,50	Inventaire	0,4
04.1.20.021	Historique	Bâtiments secondaires	1,25	26,21	Inspection visuelle	
04.1.20.022	Historique	Bâtiments secondaires (voir photo aérienne 1947)	0,87	26,25	Inspection visuelle	
04.1.20.023	Historique	Maison de 28 pieds sur 19 pieds. Grange de 35 pieds sur 26 pieds	0,22	31,06	Inspection visuelle	
04.1.20.024	Préhistorique	Pointe nord d'une grande île	0,46	27,86	Inventaire	0,7
04.1.20.025	Préhistorique	Pointe sud d'une grande île	0,31	29,16	Inventaire	0,5
04.1.20.026	Préhistorique	Anse intérieure de la rive sud d'une grande île	0,10	28,20	Inventaire	0,2

Code de la zone à potentiel	Nature du potentiel	Description du potentiel	Superficie (ha)	Altitude (m anm)	Intervention	Jours de travail (équipe de 5)
04.1.20.027	Historique	Bâtiment secondaire (voir photo aérienne 1947)	0,18	26,73	Inspection visuelle	
04.1.20.028	Préhistorique	Pointe de la rive ouest de l'ancienne anse à l'Orme	0,31	26,27	Inventaire	0,5
04.1.20.029	Historique et préhistorique	Bâtiment secondaire (voir photo aérienne 1947)	0,10	26,11	Inspection visuelle	
04.1.20.030	Historique	Bâtiment secondaire (voir photo aérienne 1947)	0,16	25,96	Inspection visuelle	
04.1.20.031	Préhistorique	Anse de la rive ouest de l'ancienne anse à l'Orme	0,60	26,31	Inventaire	0,9
04.1.20.032	Préhistorique	Anse au fond de l'ancienne anse à l'Orme	0,78	25,64	Inventaire	1,2
04.1.20.033	Préhistorique	Îlot près de l'ancienne rivière des Prairies	0,51	26,13	Inventaire	0,8
04.1.20.034	Préhistorique	Rive de l'ancienne rivière des Prairies	0,51	28,83	Inventaire	0,8
04.1.20.035	Préhistorique	Rive de l'ancienne rivière des Prairies	0,66	28,74	Inventaire	1,0
04.1.20.036	Préhistorique	Rive de l'ancienne rivière des Prairies	1,21	29,85	Inventaire	1,9
04.1.20.037	Historique	Bâtiment secondaire (voir photo aérienne 1947)	1,20	25,95	Inspection visuelle	
04.1.20.038	Historique	Bâtiment secondaire	0,24	26,78	Inspection visuelle	
04.1.20.039	Historique	Maison et bâtiments secondaires (voir photo aérienne 1947)	0,40	26,29	Inspection visuelle	
04.1.20.040	Historique	Bâtiments de ferme (voir photo aérienne 1947)	0,53	26,64	Inspection visuelle	
04.1.20.041	Historique	Maison démolie (voir photo aérienne 1947)	0,96	25,78	Inventaire	
04.1.20.042	Préhistorique	Grande pointe entre deux anses	0,57	26,37	Inventaire	0,9
Total			16,27			12,5

Projet Cap Nature

Pierrefonds-Roxboro



Étude patrimoniale

Fonctions et attributions

Direction des travaux

Daniel Chevrier, archéologue, président d'Archéotec inc.

Recherche documentaire

Hélène Buteau, archéologue

Sylvie Dionne, historienne documentaliste

Terrain

Jean-Christophe Ouellet, archéologue

Chavin Chavez, archéologue

Christian Thériault, archéologue

Coralie Dallaire, archéologue

Conception des plans

Yvonne Ly, archéologue, cartographe

Traitement des données Lidar

Daniel Chevrier, archéologue

Page couverture: Photo de l'un des murets (n° 17) du territoire du projet Cap Nature (photo Archéotec inc.)

Les Entreprises Archéotec inc.

Fondée en 1977, la société Archéotec inc. (www.archeotec.ca) met sur pied des recherches, réalise des études archéologiques et effectue des recherches au terrain partout au Québec depuis bientôt 40 ans. Au fil des décennies, Archéotec a développé des expertises de pointe destinées à favoriser la recherche en archives, à colliger des données d'analyse, et à apporter une précision accrue des positionnements planimétrique et altimétrique.

Les Entreprises Archéotec inc.

8548, rue Saint-Denis Montréal H2P 2H2
Téléphone **514. 381.5112**
Fax 514.381.4995

www.archeotec.ca

Archéotec inc.
Consultants en archéologie

Table des matières

1. Cap Nature, Pierrefonds-Roxboro, étude patrimoniale	7
1.1 Présentation de l'étude	7
1.2 Méthode de recherches	7
1.2.1 Le patrimoine bâti	9
1.2.2 Le relief naturel.....	9
1.2.3 Le patrimoine naturel	9
Les ensembles de roches.....	9
Les fossés	10
1.2.4 Autres éléments anthropiques rencontrés sur le territoire à l'étude.....	10
Clôture	10
Chemin, sentier.....	14
Ponceau, pont.....	14
1.2.5 Le patrimoine archéologique.....	14
2.Évolution du territoire de Cap Nature	15
2.1 Cadre biophysique	15
2.1.1 Géologie et géomorphologie.....	15
2.1.2 Faune exploitable.....	15
2.2 Caractéristiques de la présence humaine, l'occupation amérindienne	16
2.3 Caractéristiques de la présence humaine, l'occupation historique	19
2.3.1 Tracé du chemin du Roy.....	19
2.3.2 Le fort.....	21
2.3.3 Les lots concédés dans la zone d'étude (le terrier et le cadastre).....	21
2.3.4 Évolution historique de chacun des lots 28, 29 et 39 à 50 du Terrier de l'Isle de Montréal.....	24
Source et méthode de recherche.....	24
Terre n° 28, Terrier de l'Isle de Montréal.....	24
<i>N° 28. Dix-huitième siècle</i>	24
<i>N° 28. Dix-neuvième siècle</i>	26
Terre n° 29, Terrier de l'Isle de Montréal.....	26
<i>La bataille du Lac des Deux Montagnes</i>	27
<i>N° 29. Dix-huitième siècle</i>	28
<i>N° 29. Dix-neuvième siècle</i>	30
Terre n° 39, Terrier de l'Isle de Montréal.....	30
<i>N° 39. Le dix-huitième siècle</i>	30
<i>N° 39. Dix-neuvième siècle</i>	31
Terre n° 40, Terrier de l'Isle de Montréal.....	32
<i>N° 40. Dix-huitième siècle</i>	32
<i>N° 40. Dix-neuvième siècle</i>	33
Terre n° 41, Terrier de l'Isle de Montréal.....	34
<i>N° 41. Dix-huitième siècle</i>	34
<i>N° 41. Dix-neuvième siècle</i>	35
Terre n° 42, Terrier de l'Isle de Montréal.....	35
<i>N° 42. Dix-huitième siècle</i>	36
<i>N° 42. Dix-neuvième siècle</i>	36
Terre n° 43, Terrier de l'Isle de Montréal.....	37
<i>N° 43. Dix-huitième siècle</i>	38
<i>N° 43. Dix-neuvième siècle</i>	39
Terre n° 44, Terrier de l'Isle de Montréal.....	40
Terre n° 45, Terrier de l'Isle de Montréal.....	41
<i>N° 45. Dix-huitième siècle</i>	42
<i>N° 45. Dix-neuvième siècle</i>	43
Terre n° 46, Terrier de l'Isle de Montréal.....	44
<i>N° 46. Dix-huitième siècle</i>	45
<i>N° 46. Dix-neuvième siècle</i>	45
Terre n° 47, Terrier de l'Isle de Montréal.....	46
<i>N° 47. Dix-huitième siècle</i>	47
<i>N° 47. Dix-neuvième siècle</i>	48

Terre n° 48, Terrier de l'Isle de Montréal.....	50
<i>N° 48. Dix-huitième siècle.....</i>	51
<i>N° 48. Dix-neuvième siècle.....</i>	51
Terre n° 49 du Terrier de l'Isle de Montréal.....	53
<i>N° 49. Dix-huitième siècle.....</i>	53
<i>N° 49. Dix-neuvième siècle.....</i>	54
Terre n° 50 du Terrier de l'Isle de Montréal.....	55
<i>N° 50. Dix-huitième siècle.....</i>	57
<i>N° 50, Dix-neuvième siècle.....</i>	57
<i>À retenir au sujet des siècles de l'occupation montréalaise.....</i>	58
3. Le patrimoine bâti.....	59
3.1 Les maisons patrimoniales connues à proximité du territoire à l'étude.....	59
3.1.1 Le Petit Fort.....	59
Caractéristiques architecturales de la maison dite Le Petit Fort.....	59
3.1.2 La Maison Jacques-Poudret dit Lavigne.....	60
Caractéristiques architecturales de la Maison Poudret dit Lavigne.....	60
3.1.3 La Maison Pilon.....	61
Caractéristiques architecturales de la Maison Pilon.....	62
3.1.4 Caractéristiques générales des maisons retenues par le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal.....	62
3.2 Les maisons anciennes à proximité du territoire à l'étude.....	63
3.2.1 École du Petit Fort.....	63
3.2.2 Autres maisons rappelant la fonction agricole du territoire à l'étude.....	63
4. Le patrimoine naturel.....	67
4.1 Les fossés.....	67
4.1.1 Notion patrimoniale de la noue et du fossé.....	67
4.2 Les amas de pierres et les murets de pierres sèches.....	69
4.2.1 Les amas de pierres.....	69
4.2.2 Les murets de pierres sèches.....	78
5. Le patrimoine archéologique.....	81
6. Impacts du projet de Cap Nature et recommandations.....	85
6.1 Le patrimoine bâti.....	85
6.1.1 Les maisons.....	85
6.1.2 Les dépendances.....	85
Recommandations en ce qui concerne les maisons du territoire à l'étude.....	86
6.2 Le patrimoine naturel.....	86
Recommandations en ce qui concerne les fossés et les murets du territoire à l'étude.....	86
6.3 Le patrimoine archéologique.....	87
7. Médiagraphie.....	89
7.1 Ouvrages.....	89
7.2 Sources manuscrites.....	89
7.2.1 Greffes des notaires, (BAnQ).....	89
7.2.2 Terrier (AVM).....	90
7.3 Bases de données numériques.....	90
8. Annexe 1. Parties de certaines transcriptions d'actes notariés liés aux transactions foncières.....	91
9. Annexe 2 Catalogue et album photos Google Earth.....	119

Liste des figures

Figure 1.1 Territoire à l'étude (bleu), projet Cap Nature.....	8
Figure 1.2 Détail d'une carte incluse dans le schéma d'aménagement de la Ville de Montréal.....	9
Figure 1.3 Cap Nature, détail d'une clôture faite de piquets plantés dans le sol et pagée de métal tréfilé.....	10
Figure 1.4 Localisation des points GPS enregistrés sur le terrain sur le plan terrier.....	11
Figure 1.5 Superposition des lots anciens et des lots actuels.....	13
Figure 2.1 Évolution du paysage.....	17
Figure 2.2 Détail d'une carte de l'île de Montréal en 1700.....	18
Figure 2.3 Détail d'une carte de l'île de Montréal, tracée par le sulpicien François Vachon de Belmont en 1702.....	19
Figure 2.4 Carte de l'Isle de Montréal et de ses environs, 1744 (détail).....	20
Figure 2.5 Plan de 1761 montrant le bâti de la zone d'étude.....	23
Figure 2.6 Emplacement de la plaque commémorative de la Bataille du Lac des Deux Montagnes.....	27
Figure 2.7 Schéma des modifications au plan terrier lors de l'établissement du cadastre.....	37
Figure 2.8 Plan de l'arpenteur J. Bouchette 1831 (détail).....	49
Figure 2.9 Plan de l'Île de Montréal fait par H. Malingre en 1890 (détail).....	52
Figure 2.10 Détail d'une carte cadastrale de H.W. Hopkins, 1879.....	56
Figure 3.1 Vue, à partir du chemin du Roy, du Petit Fort.....	60
Figure 3.2 Vue, à partir du chemin du Roy, de l'anse devant le Petit Fort.....	60
Figure 3.3 La maison Jacques-Poudret dit Lavigne aujourd'hui.....	61
Figure 3.4 La Maison Pilon aujourd'hui.....	61
Figure 3.5 L'ancienne école du Petit Fort devenue résidence.....	63
Figure 3.6 Résidence du 19622, boulevard Gouin Ouest.....	63
Figure 3.7 Résidence du 19715, boulevard Gouin Ouest.....	64
Figure 3.8 Résidence du 20392, boulevard Gouin Ouest.....	64
Figure 3.9 Résidence du 20452, boulevard Gouin Ouest.....	64
Figure 3.10 Résidence du 20610, boulevard Gouin Ouest. Maison François-Xavier Brunet.....	65
Figure 3.11 Résidence du 20874, boulevard Gouin Ouest.....	65
Figure 3.12 Localisation des spécialités de production dans l'ouest de l'île de Montréal.....	66
Figure 3.13 Localisation des maisons anciennes dans et aux limites du territoire à l'étude.....	66
Figure 4.1 Un fossé relativement bien conservé.....	67
Figure 4.2 La position des fossés.....	68
Figure 4.3 Localisation du fossé documenté dans un acte notarié de 1786, lot 45.....	70
Figure 4.3a Plan du drainage.....	71
Figure 4.3b Six coupes du fossé de drainage.....	72
Figure 4.4 Localisation des murets et des amas de pierres.....	73
Figure 4.5 Amas de pierres localisé dans la zone sud-est.....	75
Figure 4.6 Amas de pierres éparpillées.....	75
Figure 4.7 Muret n° 20 vu vers le nord.....	76
Figure 4.8 Muret n° 21, vu vers l'est.....	76
Figure 4.9 Portion du muret n° 17 vue vers le nord.....	76
Figure 4.10 Muret n° 17 vu vers le nord-ouest.....	76
Figure 4.11 Portion du muret n°17 vue vers l'est.....	77
Figure 4.12 Portion du muret n°17 vue vers le nord.....	77
Figure 4.13 Autre portion du muret n°17 vue vers le nord.....	77
Figure 4.14 Muret n°17 vu vers le nord-est.....	79
Figure 4.15 Portion du muret n°17 vue de près.....	79

Figure 4.16 Vue rapprochée du muret n°17, vers l'est.....	80
Figure 5.1 Contour du projet Cap Nature au-dessus de la photo aérienne de Pierrefonds prise en 1947.....	82
Figure 5.2 Zones à potentiel archéologique préhistorique sur fond Lidar.....	83
Figure 5.3 Les zones à potentiel archéologique préhistorique et historique.....	84
Figure 6.1 Mise en valeur de murets de pierres sèches.....	87

Liste des figures hors texte

Figure hors texte Détail d'un dessin montrant Montréal en 1770.....	14
Figure hors texte. Fossé photographié lors de l'observation du territoire à l'étude.....	43
Figure hors texte Exemples de granges et maisons couvertes de paille.....	58

Liste des tableaux

Tableau 2.1 Liste des lots et des premiers concessionnaires sur le territoire à l'étude.....	22
Tableau 2.2 Le lot n° 28 aux dix-huitième et dix-neuvième siècles.....	25
Tableau 2.3 Le lot n° 29 aux dix-huitième et dix-neuvième siècles.....	29
Tableau 2.4 Le lot n° 39 au dix-huitième siècle.....	31
Tableau 2.5 Le lot n° 39 au dix-neuvième siècle.....	32
Tableau 2.6 Le lot n° 40 au dix-huitième siècle.....	33
Tableau 2.7 Le lot n° 40 au dix-neuvième siècle.....	33
Tableau 2.8 Le lot n° 41 au dix-huitième siècle.....	34
Tableau 2.9 Le lot n° 41 au dix-neuvième siècle.....	35
Tableau 2.10 Le lot n° 42 au dix-huitième siècle.....	36
Tableau 2.11 Le lot n° 42 au dix-neuvième siècle.....	37
Tableau 2.12 Les propriétaires du lot n° 43.....	38
Tableau 2.13 Le lot n° 43 au dix-huitième siècle.....	39
Tableau 2.14 Le lot n° 43 au dix-neuvième siècle.....	40
Tableau 2.15 Les propriétaires du lot n° 44 aux dix-huitième et dix-neuvième siècles.....	41
Tableau 2.16 Les propriétaires du lot n° 45 aux dix-huitième et dix-neuvième siècles.....	42
Tableau 2.17 Les propriétaires du lot n° 46 aux dix-huitième et dix-neuvième siècles.....	44
Tableau 2.18 Les propriétaires du lot n° 47 au dix-huitième siècle.....	46
Tableau 2.19 Les propriétaires du lot n° 47 au dix-neuvième siècle.....	48
Tableau 2.20 Les propriétaires du lot n° 48 aux dix-huitième et dix-neuvième siècles.....	51
Tableau 2.21 Les propriétaires du lot n° 49 au dix-huitième siècle.....	54
Tableau 2.22 Les propriétaires du lot n° 49 au dix-neuvième siècle.....	55
Tableau 2.23 Les propriétaires du lot n° 50 au dix-huitième siècle.....	57
Tableau 2.24 Les propriétaires du lot n° 50 au dix-neuvième siècle.....	58
Tableau 5.1 Codes, nature, description et localisation des zones à potentiel archéologique de la figure 5.3.....	81



1. Cap Nature, Pierrefonds-Roxboro, étude patrimoniale

Dans le cadre du projet Cap Nature, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, le Consortium pour la réalisation du projet Cap Nature désire se doter d'une étude patrimoniale comprenant trois volets : le patrimoine bâti, le patrimoine naturel et l'archéologie.

1.1 Présentation de l'étude

Afin de présenter une image globale du secteur et de cerner précisément la valeur patrimoniale des éléments touchés par le projet résidentiel Cap Nature, le territoire étudié est plus étendu que l'espace prévu pour la réalisation du projet. Ainsi, le territoire étudié couvre une superficie d'environ cinq kilomètres² et s'étend en un parcours irrégulier du boulevard Gouin Ouest, au nord, jusqu'à la limite sud de l'ancienne paroisse de Sainte-Geneviève, au sud, et de la limite orientale du Parc agricole du Bois-de-la-Roche, à l'ouest, jusqu'à la limite ouest de l'emprise de l'autoroute 440 du MTQ, à l'est (figure 1.1). Ce territoire englobe une partie du cours du ruisseau de l'Anse-à-l'Orme et du parc nature de l'Anse-à-l'Orme. La figure 1.5 présente les lots actuels, compris dans la zone étudiée, ainsi que les lots du premier Terrier, tous deux superposés, mettant en évidence les limites de lots qui n'ont pas changées.

1.2 Méthode de recherches

La méthode de recherche repose sur quatre éléments essentiels dans la réalisation de l'étude.

- La recherche au terrain
- La recherche documentaire
- L'analyse des données
- La cartographie

La **recherche au terrain**, dans le cas de l'étude patrimoniale de Cap Nature, a consisté en une prospection pédestre du territoire, par bandes étroites, selon un axe perpendiculaire au sens des lots. Les équipes d'Archéotec étaient munies de récepteurs GPS. Au cours de l'observation, les fossés et les murets rencontrés ont été suivis autant que possible sur leur longueur entière; ont également été identifiés et localisés précisément à l'aide d'un récepteur GPS. Plusieurs de ces éléments ont été photographiés (figure 1.4 et voir l'annexe 2, Catalogue des photos).

La Ville de Montréal permet d'accéder aisément aux données Lidar de son territoire. Pour qui sait les analyser, ces données fournissent des informations précises et précieuses dans la compréhension du relief. Dans le cas de l'étude patrimoniale du territoire de Cap Nature, elles ont été colligées, analysées et exploitées pour la création d'un fichier comportant les informations au sol, ceci afin de pouvoir faire une lecture fine des détails de la topographie et de l'hydrographie du territoire, par endroits impossibles à détecter visuellement sur le terrain en raison d'une végétation trop dense. Toutes ces données sont ensuite transférées sur support cartographique pour être utilisées dans les analyses du relief et des formes au sol.

Dans le but de créer un canevas des éléments qui composent le sujet de recherche et de les structurer à travers le temps, la **recherche documentaire** doit permettre au chercheur d'accomplir ce parcours d'abord en colligeant les ouvrages, documents, monographies, thèses et articles qui portent sur le sujet. L'évolution du lieu dans le temps est basée sur les archives. Quatre grands centres d'archives sont consultés pour la période de Nouvelle-France et aussi pour la période anglaise: Bibliothèque et Archives du Canada (BAC), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), Archives de la Ville de Montréal et finalement Bureau de publicité des droits.

Dans le cas bien précis du projet Cap Nature une révision des principaux propriétaires à travers le temps s'est avérée nécessaire pour servir de base de connaissances à l'établissement de l'évolution des terres. Les actes notariés ont été très utiles parce que non seulement ils fournissent les noms, mais aussi très souvent une énumération du bâti et des aménagements sur le terrain. Au cours des recherches dans les divers documents d'archives, mis à part la photo aérienne de 1947 présentée à la section sur le potentiel archéologique, aucune photographie très ancienne concernant le territoire à l'étude n'a été trouvée.



Figure 1.1 Territoire à l'étude (bleu), projet Cap Nature.
Fond Google Maps; contour tiré de *plan_cap_nature_layout1__1_*

Autant pour ce qui concerne les données de terrain, les **données** Lidar et les données de localisation, elles doivent être analysées avant de servir pour la réalisation des plans et des fonds de carte. Les figures comprises dans l'étude sont basées soit sur un fond Lidar, soit sur un fond cartographique, soit sur une imagerie satellitaire (Google Earth).

La **cartographie** est partout présente dans l'étude. Elle est basée sur les données acquises. Elle sert ensuite de support pour positionner les éléments trouvés au cours de la recherche.

1.2.1 Le patrimoine bâti

La ville de Montréal a retenu onze bâtiments patrimoniaux dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.



Figure 1.2 Détail d'une carte incluse dans le schéma d'aménagement de la Ville de Montréal.

Cette carte est tirée de *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, 2015, carte 12. La partie orange pâle correspond à un secteur de valeur intéressante. Le contour du territoire à l'étude, en rouge foncé, a été superposé.

La plupart de ces maisons se trouvent le long du boulevard Gouin Ouest ou du chemin du Cap-Saint-Jacques, c'est-à-dire le long des premiers axes routiers développés dans ce secteur au dix-huitième siècle. Selon le Schéma d'aménagement produit en 2015 (figure 1.2, zone orange pâle), le secteur du boulevard Gouin inscrit dans le territoire à l'étude possède une valeur patrimoniale intéressante. L'évolution, à travers le temps, des divers lots compris dans le territoire à l'étude est contenue dans la présente étude. Les maisons anciennes construites dans ce territoire sont essentiellement reliées au développement agricole, du dix-huitième jusqu'au milieu du vingtième siècle. Les modalités du projet Cap Nature à proximité de ces maisons sont définies dans la section sur le patrimoine bâti et dans la section sur les recommandations.

1.2.2 Le relief naturel

Le territoire à l'étude recèle des éléments naturels dont les agriculteurs ont dû s'accommoder à travers le temps. Ce sont les baissières, qui se remplissent d'eau par moment; et les monticules qu'il fallait contourner pour la culture. Un ruisseau a découpé une vallée dans l'angle sud-est du territoire à l'étude. Les parties les plus élevées correspondent à des sols morainiques tandis que les parties les plus basses correspondent à des sols plus limoneux. La figure 1.4 positionne les différents éléments.

1.2.3 Le patrimoine naturel

Puisque la présente étude touche les siècles précédents: les dix-huitième et dix-neuvième siècles, les termes utilisés pour désigner le patrimoine naturel sont ceux que l'on rencontre dans les documents d'archives et les dictionnaires de cette époque.

Les ensembles de roches

Les ensembles de roches, linéaires ou en amas, résultent de l'épierrage des champs. De ces pierres qu'il prélève de ses champs avant le labour, le fermier crée des amas confus ou des murets de pierres sèches destinés à délimiter les champs ou parfois aussi à former des enclos.

Les fossés

Le creusement et l'entretien de fossés pendant le régime seigneurial sont fortement encouragés. Une ordonnance signée par l'intendant Jacques Raudot en 1717 stipule « que les anciens fossés tant de traverse que de décharge qui se trouvent sur les concessions des seigneuries de ce pays demeureront nonobstant tous les partages qu'on pourrait faire des dites concessions comme ils étaient par le passé et ne pourront être changés sans le consentement des seigneurs, et qu'ils seront entretenus par les propriétaires au prorata de ce qu'ils jouiront des dites concessions sauf à ceux à qui elles tomberont en partage à dédommager ceux qui porteront lesdits fossés et décharges...¹ ».

Parmi les fossés tracés sur la figure 1.4, certains ont été observés in situ et photographiés. (Catalogue, annexe 2); d'autres, les plus touchés par l'érosion et recouverts de végétation dense n'ont pu être localisés que grâce à une analyse et une interprétation des images Lidar au sol (donc après avoir retiré la végétation) fournies par la Ville de Montréal. Les détails de chacun des témoins anthropiques de l'utilisation de la nature sont donnés à la partie 4 de la présente étude.

1.2.4 Autres éléments anthropiques rencontrés sur le territoire à l'étude

Clôture

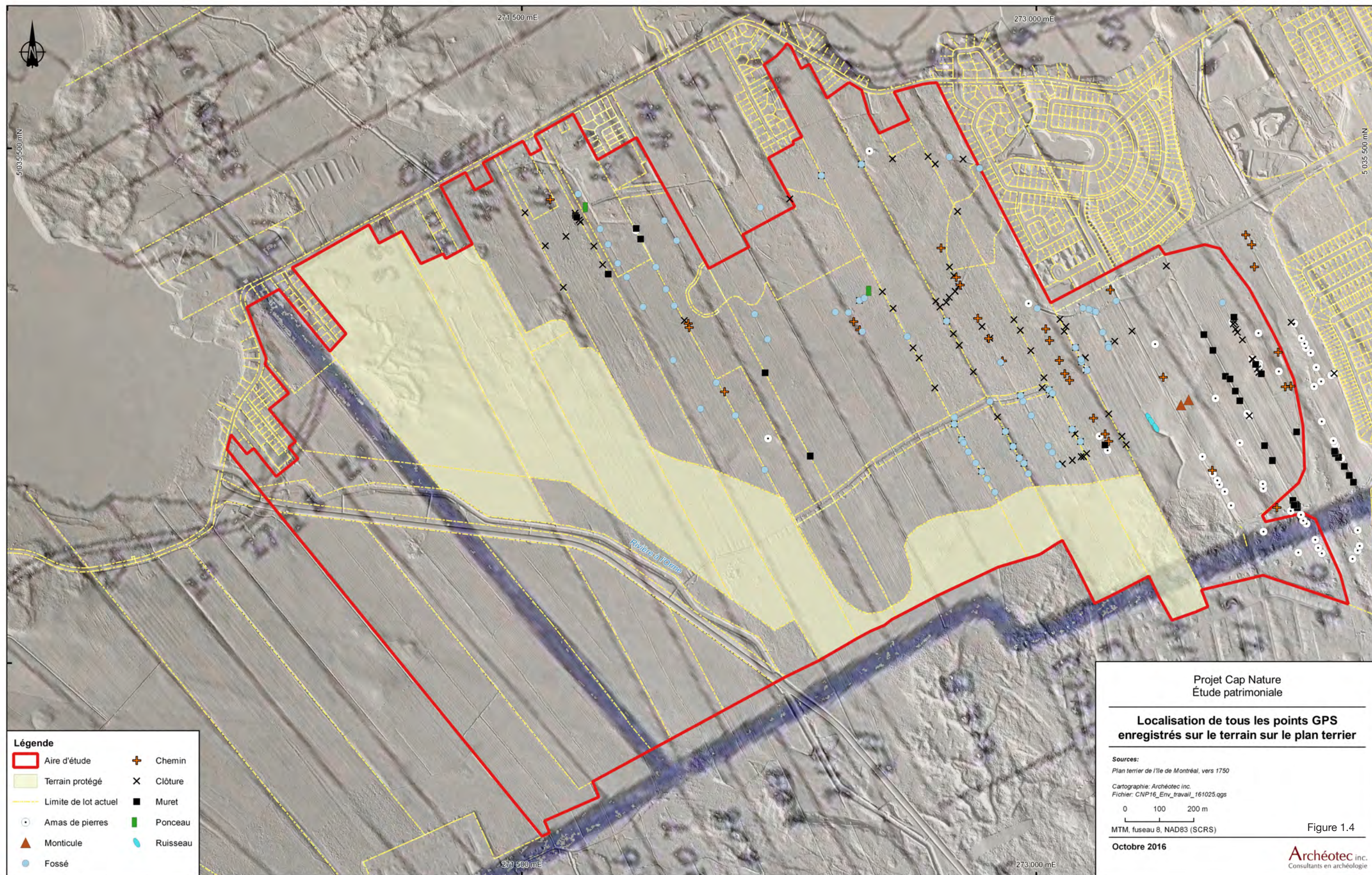
Pour séparer les champs, les propriétés ou les enclos, au vingtième siècle, des clôtures ont été aménagées (figure 1.4). Elles sont formées de piquets disposés par intervalle régulier et enfoncés dans la terre. Les pagées sont faites de treillis de métal tréfilé, alors que les clôtures, aux siècles précédents sont uniquement faites de bois (figures 1.3 et hors texte page 14).

Les limites de lots du plan terrier avec le numéro correspondant ont été superposés sur le plan actuel et met en évidence la position des clôtures et des fossés localisés par GPS (figure 1.4).



Figure 1.3 Cap Nature, détail d'une clôture faite de piquets plantés dans le sol et pagée de métal tréfilé. Détail de la photo WIND0822, Catalogue, annexe 2. Vue vers le sud/sud-est.

¹ 31 juillet 1707. BAnQ, E1,S1,P273.



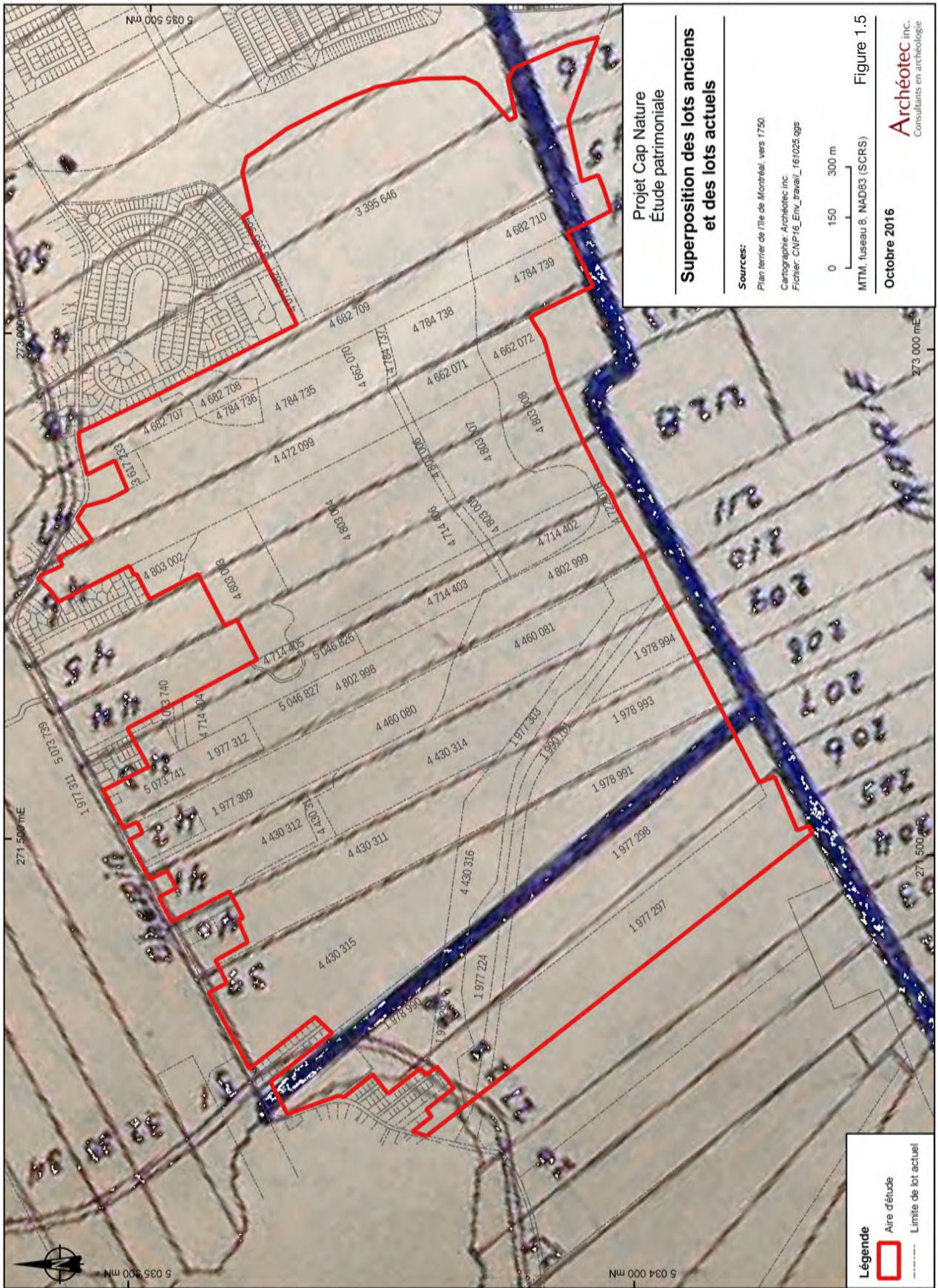




Figure hors texte Détail d'un dessin montrant Montréal en 1770.
Tous les types de clôtures sont entièrement en bois.

Chemin, sentier

Au fil du temps, des sentiers et des chemins empruntés par des piétons ou des véhicules ont été tracés et sillonnent le territoire étudié (figure 1.4).

Ponceau, pont

Deux ponceaux ont été observés sur le territoire étudié. Des ponts récents remplacent aujourd'hui les anciens, ceux qui enjambaient la rivière à l'Orme.

1.2.5 Le patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique se définit selon deux ordres distingués d'après la nature des occupations humaines dans un territoire donné. Dans le cas de l'île de Montréal, les connaissances archéologiques acquises jusqu'à présent permettent d'affirmer que des populations autochtones y ont vécu, et ce sur plusieurs millénaires. Les indices d'une occupation préhistorique sont souvent ténus et les niveaux archéologiques très minces. Pour déterminer les emplacements qui pourraient avoir été occupés pendant la préhistoire, l'analyse se base surtout sur la topographie des lieux. Les autochtones de la préhistoire s'installaient, temporairement ou non, dans des environnements propices à la survie. Ils préféraient des sites relativement plats, à proximité de cours d'eau pour la pêche et la circulation.

L'analyse se base donc sur d'anciens plans où figurent encore ces particularités, car les documents actuels (photos, cartes) reflètent ce qu'est devenu le site après souvent plusieurs siècles de fréquentation humaine. L'établissement du patrimoine archéologique historique se fonde sur l'analyse de documents anciens (actes juridiques, écrits, visuels). Il est donc nécessaire de colliger d'abord tous ces documents pour obtenir une image, autant que possible fidèle, de l'espace étudié à travers le temps.

La seconde partie de l'analyse repose en quelque sorte sur la valeur archéologique des emplacements mis en lumière par l'analyse des documents colligés.

2. Évolution du territoire de Cap Nature

Ce chapitre est un parcours de l'évolution du territoire à l'étude, partant de périodes très anciennes, avant l'arrivée des êtres humains sur ce territoire, jusqu'à la période historique pendant laquelle les habitants ont modifié le territoire selon leur besoin.

2.1 Cadre biophysique

2.1.1 Géologie et géomorphologie

La géologie du territoire à l'étude n'a pas eu d'influence sur la présence humaine puisque le socle est en grande partie couvert par les dépôts glaciaires, marins et fluviaux. Il n'y a pas d'indication qu'une source de matière première lithique ait pu intéresser des populations amérindiennes pour leur approvisionnement en matières pouvant être façonnées en outils.

Le paysage du territoire à l'étude est influencé par le découpage de la mer de Champlain (terrasses) puis par la mise en place de la rivière des Prairies et par la formation de la vallée de la rivière à l'Orme. Le relief reste toutefois peu prononcé avec une altitude variant entre 40 et 22 mètres au-dessus du niveau de la mer (anm) (figure 2.1).

Le glacier couvrait encore les Basses Laurentides il y a environ 12 500 ans (Parent et alii 1985). Le territoire à l'étude ne fut entièrement libre de glace que vers 12 000 ans AA, mais la fonte des glaces a continué d'influencer le milieu, car les vallées des rivières servaient de canaux d'écoulement. La mer de Champlain qui a envahi la vallée laurentienne après le retrait du glacier atteignait l'altitude de 160 mètres anm dans les basses Laurentides il y a 11 000 ans.

Le territoire à l'étude n'a commencé à émerger qu'il y a 9 500 ans (la mer de Champlain était devenue depuis peu le lac Lampsilis puisque l'eau douce avait remplacé l'eau salée) et était sous l'influence de la rivière des Outaouais. Vers 8 500 ans AA, le niveau du Saint-Laurent avait déjà descendu jusqu'à une altitude de 25 mètres au-dessus du niveau actuel. Les dépôts naturels comprennent donc des dépôts morainiques délavés, des dépôts marins remaniés et des dépôts fluviaux. Les dépôts morainiques occupent les parties les plus élevées tandis que les dépôts marins et fluviaux occupent les parties plus basses.

Il n'y a pas de plan d'eau naturel dans le territoire à l'étude. Des petits cours d'eau ont entaillé les dépôts sis à 30 m ce qui signifie que le retrait de la mer fut assez rapide. La principale rivière est la rivière à l'Orme, qui prend sa source au sud-est du territoire à l'étude. Elle a adopté son cours actuel il y a 9 000 ans (niveau de 30 m).

Le niveau de 27 m constitue une rive ancienne de la rivière des Prairies. La vallée de la rivière à l'Orme s'est ensuite formée dans une direction SE-NO; on distingue nettement la forme lobaire des vallées subséquentes à 26, 25 et 24 m. La rivière actuelle coule à une altitude sous la cote de 24 m. Elle a été canalisée au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle comme on peut le constater en comparant sa configuration en 1948 et celle d'aujourd'hui (figure 2.1).

Les habitats intéressants pour une population amérindienne ancienne se trouvent sur des replats ou au sommet de talus présentant une pente moyenne, ou encore sur des langues de terre entre deux anses aux altitudes supérieures à 25 m anm. Les populations amérindiennes plus récentes ont pu exploiter les ressources animales du territoire à l'étude, mais n'ont pas occupé cet espace.

2.1.2 Faune exploitable

La faune actuelle n'est pas représentative de la faune qui prévalait au moment de la colonisation euro-canadienne au dix-huitième siècle.

Les études entreprises avant la construction de l'aéroport de Mirabel montrent que la bernache empruntait un couloir SO-NE passant au-dessus du territoire à l'étude au moment de la migration printanière (Dansereau 1975 carte 3A.06).

Compte tenu de la présence de certains lieux humides dans le territoire à l'étude, il est possible que la bernache ait eu ce comportement depuis longtemps et qu'elle y fut exploitée.

Il n'y a pas d'indication de la présence abondante d'une espèce de mammifère en particulier, mais on peut supposer que le cerf de Virginie et la petite faune (lièvre, gélinotte, etc.) y circulaient en quantité suffisante pour attirer des chasseurs amérindiens.

2.2 Caractéristiques de la présence humaine, l'occupation amérindienne

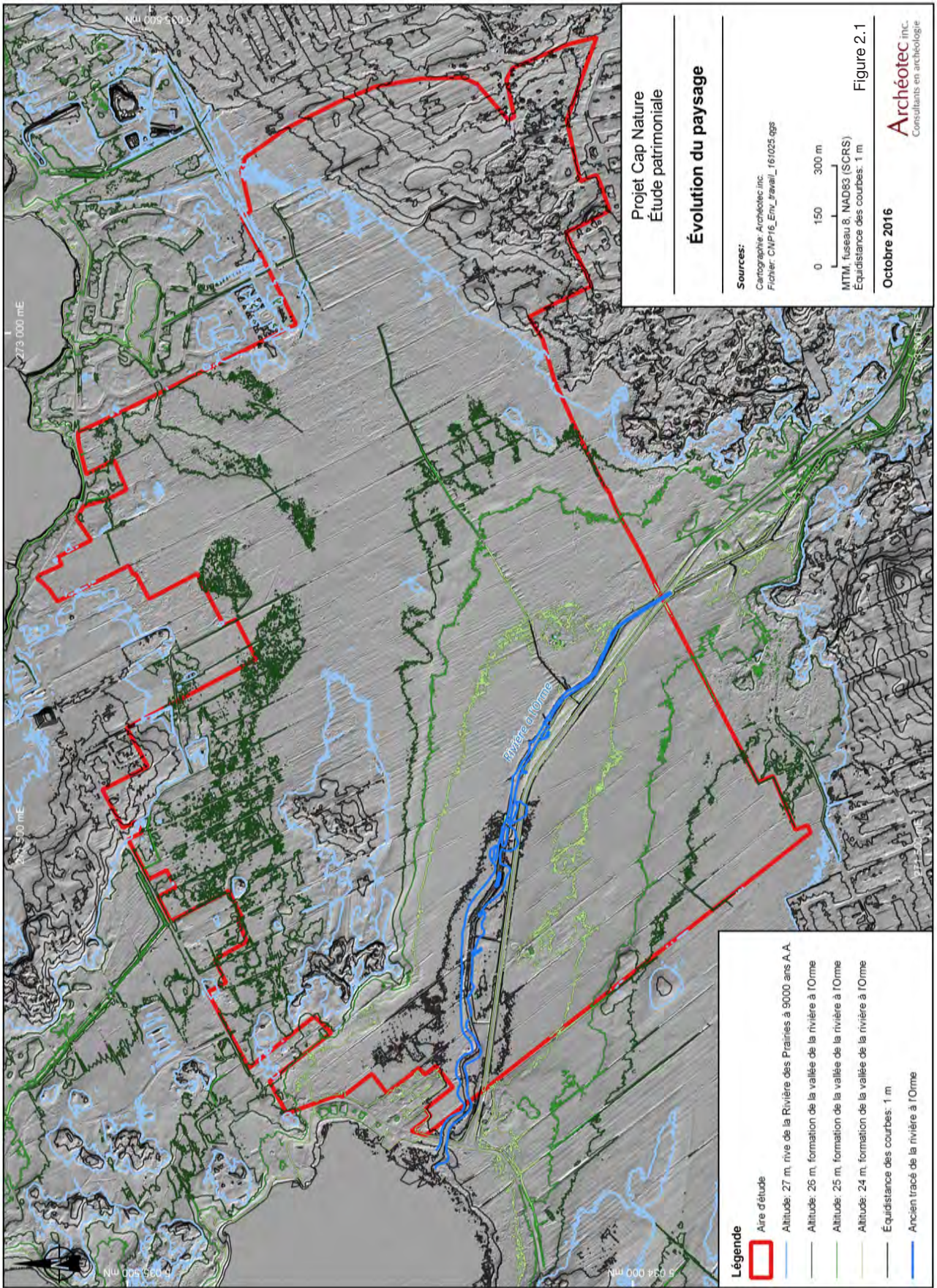
Dans la haute vallée du Saint-Laurent, la présence amérindienne remonte à environ 9000 ans bien que les indices restent assez ténus pour les périodes les plus anciennes.

Les plus vieux artefacts mis au jour proviennent de sites trouvés aux deux extrémités du lac Saint-François (Cornwall et Coteau-du-lac). Les artefacts trouvés à Cornwall appartiennent à la fin de la période paléoindienne tandis que ceux trouvés à Coteau-du-lac appartiennent à la période Archaique ancienne.

Aux périodes subséquentes (Archaique entre 8000 et 3000 ans AA et Sylvicole entre 3000 et 500 ans AA) les populations amérindiennes sont présentes partout et les indices sont de plus en plus nombreux à partir de 4500 ans AA.

Ces populations ont sans doute exploité les ressources animales que l'on trouvait dans le territoire à l'étude, mais il n'y a aucune indication que des groupes amérindiens en aient utilisé l'une ou l'autre partie de façon significative.

Dans le territoire à l'étude, les zones à potentiel préhistorique font toutes référence à une possible occupation ancienne entre 8500 et 9000 ans.



Projet Cap Nature
Étude patrimoniale

Évolution du paysage

Sources:

Cartographie: Archeotec inc.
Fichier: CNP16_Env_2raai_161025.egs

0 150 300 m

MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)
Équidistance des courbes: 1 m

Octobre 2016

Figure 2.1

Archeotec inc.
Consultants en archéologie

Légende

- Aire d'étude
- Altitude: 27 m, rive de la Rivière des Prairies à 9000 ans A.A.
- Altitude: 26 m, formation de la vallée de la rivière à l'Orme
- Altitude: 25 m, formation de la vallée de la rivière à l'Orme
- Altitude: 24 m, formation de la vallée de la rivière à l'Orme
- Equidistance des courbes: 1 m
- Ancien tracé de la rivière à l'Orme



Figure 2.2 Détail d'une carte de l'île de Montréal en 1700
La position de l'aire d'étude (en rouge) est approximative.

2.3 Caractéristiques de la présence humaine, l'occupation historique

Les lots 28, 29 de la Côte Sainte-Anne ainsi que les lots 39 à 50 de la Côte Sainte-Geneviève, relevés dans le livre terrier établi au tout début des concessions par les Sulpiciens seigneurs de l'île de Montréal, correspondent à la superficie de Cap Nature. C'est en 1724 que les premières concessions sont accordées dans cette partie de l'île de Montréal comprise dans la paroisse Saint-Geneviève. Il y a d'abord, le 10 juillet de cette année-là, la concession de la portion de cap Saint-Jacques accordée à Michel Lauzon. Sur les plans ci-dessous, réalisés en 1685 et en 1700, il apparaît que les concessions ne sont pas encore commencées dans cette portion de l'île au dix-septième siècle (figure 2.2).

En 1731, selon le l'Aveu et dénombrement mis en œuvre à la demande des seigneurs de l'île de Montréal, vingt-neuf censitaires vivent sur le territoire de la Côte Sainte-Geneviève. S'y trouvent vingt-neuf maisons, autant de granges et dix-huit étables. Également, 227 arpents sont cultivés et 50 arpents sont en prairies. Issus de l'épierrage des champs, des murs de pierres sèches, dont certains, encore existants, atteignent 80 cm, séparaient les parcelles et les pâturages.

2.3.1 Tracé du chemin du Roy

Le chemin du Roy, aujourd'hui boulevard Gouin, n'existe pas encore au début du dix-huitième siècle (figure 2.3). Ce chemin est néanmoins mentionné en 1727, alors que l'intendant Hocquart commande aux habitants de placer des piquets à tous les 24 pieds (1 pied français correspond à 32,5 cm) sur le front de leur terre pour guider les voyageurs. Le chemin du Roy existe donc avant l'année 1727. Il s'agit sans doute d'un sentier. Le chemin du Roy est officiellement tracé sur 36 pieds français de largeur (11,7 m) en 1737 à la Côte Sainte-Geneviève.



Figure 2.3 Détail d'une carte de l'île de Montréal, tracée par le sulpicien François Vachon de Belmont en 1702. Les terres de la Côte Sainte-Geneviève ne sont pas encore concédées. Le chemin du Roy n'existe pas. La position de l'aire d'étude (contour rouge) est approximative.



Figure 2.4 Carte de l'Isle de Montréal et de ses environs, 1744 (détail)

Cette carte présente les forts, mais non pas les routes. Le fort Sainte Geneviève est indiqué par un cercle rouge. Bellin, Jacques Nicolas. Bibliothèque et Archives nationales du Québec G 3452 M65 1744 B4 CAR

Le territoire à l'étude est positionné très approximativement sur la carte.

2.3.2 Le fort

En raison de la situation géographique de Montréal, au cœur de la route commerciale nord-sud, la population montréalaise est exposée aux assauts ennemis. La construction de forts est privilégiée dès les débuts de la Nouvelle-France, car il importait de fortifier les endroits stratégiques.

Des forts sont alors construits sur presque tout le pourtour de l'île de Montréal. Plusieurs d'entre ces forts sont en pierre, mais en majorité ils sont en bois. Parfois une simple palissade protège un petit espace. Dans l'ouest de l'île, un seul fort est en pierre: le fort Senneville.

À la Côte Sainte-Geneviève, le gouverneur général de Nouvelle-France, Charles de Beauharnois de la Boische, confie la tâche à l'ingénieur Rocbert de La Morandière (lire l'encadré), de faire les plans et de mener les travaux de construction d'un petit fort en bois devant les rapides.

Il semble bien qu'il ait été terminé et occupé, mais peu de documents le confirment, à l'exception du plan de 1744 (figure 2.4). L'endroit indiqué sur le plan est toutefois éloigné du territoire à l'étude.

La mission que reçoit l'ingénieur Étienne Rocbert de La Morandière en 1729 a son origine dans ce qu'a appris le gouverneur de Beauharnois en ce qui touche un complot fomenté par les Iroquois d'attaquer les Français. C'est pour cette raison qu'en 1729, plusieurs forts sont soit construits, soit réparés pour contenir l'assaut de l'ennemi. Le fort de Sainte-Geneviève est construit dans cet objectif.

Sa situation stratégique favorisait la protection des habitants de Sainte-Geneviève, puisque de ses bastions on pouvait apercevoir, en amont et en aval de la rivière des Prairies, les voyageurs qui y circulaient. Un endroit plus stratégique encore aurait été le cap Saint-Jacques, mais pour une raison qu'il n'a pas précisée, Rocbert de La Morandière a choisi une localisation davantage en aval. Il a établi trois forts à la « côte de la rivière des Prairies », l'un en haut, l'un en bas et le dernier au milieu de « la dite côte ». Ces choix de localisation des forts de cette côte fournissent peut-être une explication sur le choix qui a prévalu au positionnement de celui de Sainte-Geneviève.

2.3.3 Les lots concédés dans la zone d'étude (le terrier et le cadastre)

Les lots qui ont été concédés au dix-huitième siècle par les seigneurs de l'île de Montréal, les prêtres sulpiciens, à l'intérieur et dans le voisinage du territoire à l'étude correspondent aux numéros 28, 29, 39 à 50 de la Côte Sainte-Geneviève. Ces numéros de lots ont été modifiés avec le temps, mais ils sont issus du premier livre terrier fait par les Sulpiciens, dans lequel d'ailleurs les premiers concessionnaires sont énumérés.

Ainsi les lots sont accordés à Joseph Étier, René Jean Chaillon, Jean Danis¹, Jean-Baptiste Cadieux, Jacques Villeray, Charles Brunet, Antoine Villeray, Gabriel Lauzon, Charles, Joseph, François, Gabriel et Paul Braseau.

¹ Au sujet du lot 40 accordé à Jean Danis en 1738, il pourrait plutôt s'agir de Jean-Baptiste Danis, aussi appelé Jean, comme son père, mort en 1726. Si c'est bien celui-là, il épouse Marguerite Lecuyer, le 7 janvier 1722 à Lachine, puis il se remarie à Elizabeth Trotier, le 20 novembre 1725, toujours à Lachine.

L'ingénieur Étienne Rocbert de La Morandière, fils du garde-magasin de Montréal du même nom, est né le 22 février 1701 et devient sous-ingénieur dans le gouvernement de Montréal en 1724. C'est en cette qualité qu'en 1729 le gouverneur Charles de Beauharnois s'adresse à lui et le charge de fortifier ou d'améliorer les fortifications de l'île de Montréal ainsi que de l'Ouest de la Nouvelle-France, notamment les forts de Niagara et de Cataracoui. Beauharnois avait été informé d'un complot fomenté par les Iroquois contre les Français. Il fallait par conséquent s'assurer que de nouveaux forts soient construits et que les forts existants soient remis en état.

Sur l'ordre du gouverneur, Rocbert de La Morandière commence un long périple qui le mène sur le pourtour de Montréal, et ailleurs à Repentigny, Sorel, etc., et se termine dans l'Ouest de Nouvelle-France, pour mettre sur pied des forts « où les habitants et leurs familles pourraient se retirer en cas d'attaque ». Le 26 juin de l'année 1729, il va « à la côte Sainte-Geneviève, sur le bord de la rivière des Prairies y tracer un fort et le faire commencer »

Tableau 2.1 Liste des lots et des premiers concessionnaires sur le territoire à l'étude

N° de lot	Concessionnaire	Date de concession	Dimensions
28	Thomas de Joncaire	Avant 1719	4 arpents sur 20 arpents
29	René Godefroy de Linctot	15 janvier 1719	4 arpents sur 20 arpents
39	Jean Chaillon	15 novembre 1736	6 arpents sur 30 arpents
40	Jean Danis	12 mars 1738	3 arpents sur 30 arpents
41	Jean-Baptiste Cadieux	5 mai 1738	3 arpents sur 30 arpents.
42	Jacques Villeray	3 mars 1738	3 arpents sur 30 arpents.
43	Charles Brunet	21 juillet 1738	3 arpents sur 30 arpents.
44	Antoine Villeray	8 juillet 1735	3 arpents sur 30 arpents.
45	Gabriel Lauzon	6 juin 1735	3 arpents sur 30 arpents.
46	Charles Braseau, fils	27 janvier 1722	4 arpents sur 30 arpents.
47	Joseph Braseau	27 janvier 1722	4 arpents sur 30 arpents.
48	François Braseau	27 janvier 1722	4 arpents sur 30 arpents.
49	Gabriel Braseau	27 janvier 1722	4 arpents sur 30 arpents.
50	Paul Braseau	27 janvier 1722	4 arpents sur 30 arpents.

La plupart des premiers concessionnaires vivent une période difficile une quarantaine d'années après l'acquisition de leur terre, car la guerre avec l'Angleterre, qui se répercute en Nouvelle-France, entraîne le départ des campagnes des hommes valides vers la ville, pour défendre leur pays.

L'ouverture des champs stagne probablement à cette époque, soit vers 1760, car elle est confiée aux jeunes garçons, aux vieilles personnes et aux femmes, qui ne peuvent entretenir, et encore moins développer, les terres agricoles reçues quelques années auparavant (figure 2.5).

Le recensement de 1765 reflète l'état des terres dont certaines se trouvent dans le territoire à l'étude. Dans toute la paroisse de Sainte-Geneviève, pour un total de 160 censives accordées, la population est de 796 habitants, pour 160 maisons et bâtiments.

Plus tard au dix-neuvième siècle, une pénurie de blé, causée par de mauvaises récoltes, oblige la population de Sainte-Geneviève à se nourrir d'avoine et de pommes de terre. Ce qui n'aidera pas à redresser la situation, cette époque est aussi marquée par plusieurs épidémies de choléra et de typhoïde.

Les troubles de 1837 affectent plusieurs villages dont Sainte-Geneviève, où les notables, et aussi le curé, prennent position pour les patriotes. Le recensement de 1861 cependant, révèle une population relativement aisée, près de trois fois plus élevée que lors du recensement de 1765.

Des 290 maisons construites sur le territoire de la paroisse Sainte-Geneviève, seul 18 sont en pierres. Au dix-neuvième siècle, Sainte-Geneviève compte 1408 habitants, dont 126 agriculteurs. Il y a 228 propriétés foncières.

Les autres métiers sont répartis comme suit:

3 aubergistes	1 couvreur	2 notaires	2 maçons
1 boulanger	6 forgerons	1 étudiant notaire	1 meunier
2 charrons	100 journaliers	35 rentiers	1 tisserand
9 charpentiers	2 médecins	2 voyageurs	1 traversier
4 cordonniers	1 étudiant en médecine	1 tonnelier	2 prêtres
1 commis	8 menuisiers	1 tanneur	



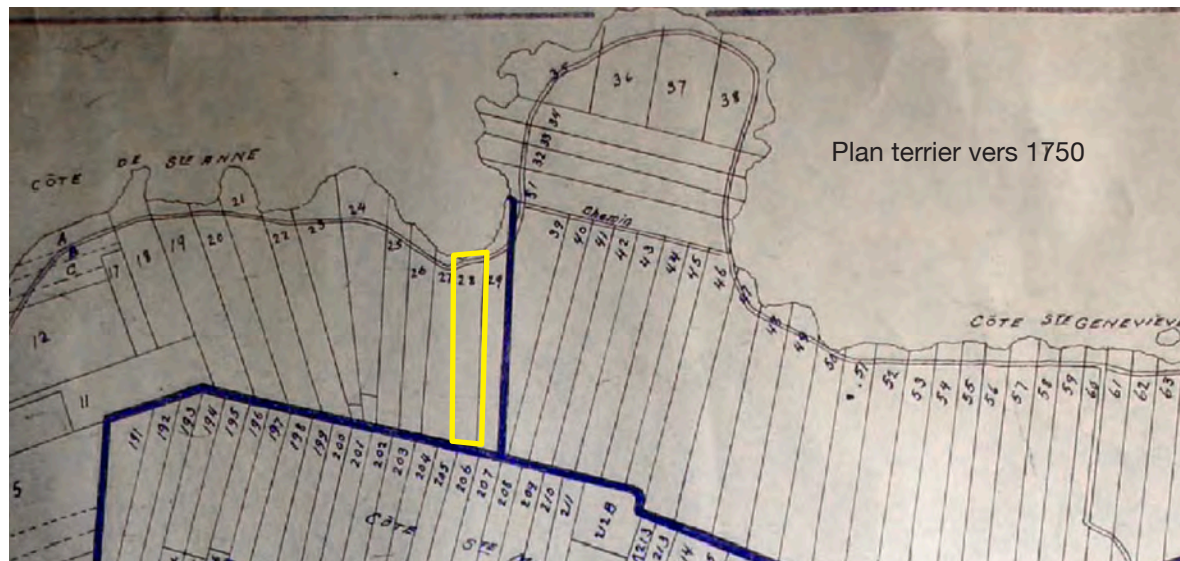
Figure 2.5 Plan de 1761 montrant le bâti de la zone d'étude.
Détail de *General James Murray's map of the St. Lawrence, 1761*. BAC MIKAN 4134077.

2.3.4 Évolution historique de chacun des lots 28, 29 et 39 à 50 du Terrier de l'Isle de Montréal

Source et méthode de recherche

Pour bien saisir l'évolution des différents lots à l'intérieur du territoire à l'étude, et connaître les divers ouvrages construits ou aménagés sur les terres étudiées, il a été nécessaire, en premier lieu, de consulter le plan du terrier de l'île de Montréal, exécuté vers 1750 par les prêtres du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal, ainsi que les documents correspondants à ce terrier, conservés aux Archives de la Ville de Montréal, c'est-à-dire le Terrier de l'Isle de Montréal n° 1 et le Livre des côtes de l'Île de Montréal (Sainte-Genève), ceux-ci indiquant les noms des propriétaires successifs pour les censives ou lots. Dans le cadre de la réalisation de cette étude, 95 actes ont été lus et dépouillés. Ces informations de base ont été complétées par la banque de données notariales *Parchemin* (1626-1789). Afin d'obtenir les noms exacts des propriétaires et du notaire qui a rédigé l'acte, il fallait connaître la date d'acquisition et le type d'acte, surtout en ce qui concerne le dix-huitième siècle. Pour la première moitié du dix-neuvième siècle, ce sont les données en ligne de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) qui ont apporté le plus d'informations, notamment celles contenues dans les Archives des notaires du Québec, des origines à 1933. Pour la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, les données en ligne du Bureau de publicité des droits, de l'index des immeubles et des actes notariés ont été consultées. Les ouvrages et les monographies spécialisés portant sur la région de Pierrefonds ont été dépouillés. Les prochaines lignes retracent l'évolution de chacun des lots (28, 29, et 39 à 50) contenus dans le territoire d'étude. Certains actes ont été partiellement transcrits et sont présentés en annexe (partie 8). La figure 1.5 montre la relation entre les limites du territoire étudié, les lots actuels et le tracé des premiers lots tels qu'établi par les seigneurs de l'île de Montréal au dix-huitième siècle.

Pour une compréhension accrue de l'évolution des lots, les activités de vente et les divers aménagements, autant pour le dix-huitième que pour le dix-neuvième siècle sont résumés sur un tableau.



Terre n° 28, Terrier de l'Isle de Montréal

Lot 229, Cadastre de la paroisse de Sainte-Genève

N° 28. Dix-huitième siècle

D'après le Terrier de l'Île, les Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal auraient concédé le 9 juillet 1755 à Joseph Éthier 10 arpents 1/2 de largeur à l'anse à l'Orme et 2 1/2 sur 30 arpents audit lieu de la rivière de l'Orme. La superficie concédée correspond aux terres n°s 27, 28 et 29; « ... un billet de location souvent précédait le titre de concession qui seul est entré au terrier ». La terre n° 28 avait été concédée au départ au sieur Thomas de Joncaire (lire l'encadré) et aurait par la suite été réunie au domaine, car non mise en va-

Philippe Thomas Chabert de Joncaire a fait une brillante carrière militaire. Il fut officier dans les troupes de la Marine, et aussi interprète auprès des Amérindiens de l'Ouest. Né en 1707 à Montréal, il est le fils de Louis-Thomas Chabert de Joncaire. Le 23 juillet 1731, il épousait Madeleine Renaud Dubuisson de l'île Bizard. À l'âge de dix ans, il se rend chez les Tsonnontouans où le poste de traite de son père était sans doute situé. À partir de ce moment, jusqu'à la chute de la Nouvelle-France, il passe la plus grande partie de son temps dans l'Ouest. En 1751, il est nommé capitaine des Troupes de la Marine, mais sa carrière a été celle d'un diplomate et non d'un soldat.

À la conquête, le travail de diplomatie qui avait occupé toute sa carrière est ruiné car la plus ancienne tradition diplomatique canadienne prenait fin de facto. Il gagne alors la France, où il est fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Puis, apparemment, il revient au Canada où il décède en 1766.

leur. Le 17 mars 1757, Étier vend sa terre à Joachim Kevillon (Quevillon), de la contenance de 3 arpents de front sur 20 arpents de profondeur, tenant sur le devant au Lac des Deux Montagnes et par derrière aux terres des habitants de la Côte Sainte Marie, joignant d'un côté à la terre de Pierre Latreille et d'autre côté, à celle dudit vendeur, avec tous les déserts terres labourables et bois debout qui sont sur ladite terre, sans aucun bâtiment sur icelle, « *laditte terre appartenant audit vendeur avec plus grande quantité [sic], par acte de concession que luy en ont fait par devant notaire les Seigneurs de cette Isle ...* »

Le 2 mars 1767, Joachim Couvillon (Quevillon), et sa femme, Marie-Catherine Parent, demeurant en leur maison sise sur leur terre, vendent celle-ci à Jacques Denis dit Saint-Denis, et Marie-Joséphé Ranger, son épouse, de la contenance de 3 arpents de front sur 20 arpents de profondeur, avec tous les déserts, prairies, bois et bâtiments qui sont sur icelle, « *les dits vendeurs se réservant les jeunes pommiers qui composent leur pépinière* ». Le 19 avril 1773, Jacques Saint-Denis vend sa terre au lieu nommé la rivière de l'Orme à Augustin Daoust. Le 28 octobre 1777, Augustin Daoust et son épouse, Marie-Marthe Charlebois, demeurant à la Pointe-Claire, vendent à Jean-Baptiste, fils de Jacques Amable Pilon, résidant en la seigneurie de Vaudreuil, leur terre n° 28, de 3 arpents sur 20. Puis Jean-Baptiste Pilon, fils, hérite de la terre de son père.

Le 28 octobre 1777, Augustin Daoust et son épouse, Marie-Marthe Charlebois, demeurant à la Pointe-Claire, vendent à Jean-Baptiste, fils de Jacques Amable Pilon, résidant en la seigneurie de Vaudreuil, leur terre n° 28, de 3 arpents sur 20. Puis Jean-Baptiste Pilon, fils, hérite de la terre de son père.

Tableau 2.2 Le lot n° 28 aux dix-huitième et dix-neuvième siècles

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
Avant 1719	Thomas de Joncaire	Concession (réunie au domaine)		
09-07-1755*	Joseph Éthier	Concession	Terrier de l'Île No 1, Boîte 11, p. 14	–
17-03-1757*	Joachim Quevillon	Vente	F. Simonnet	Terres labourables, bois debout, maison, bâtiments
02-03-1767	Jacques St Denis	Vente	L. J. Soupras	idem
19-04-1773	Augustin Daoust	Vente	L. J. Soupras	idem
28-10-1777*	Jean-Baptiste Pilon	Vente	L. J. Soupras	idem
	Jean-Baptiste Pilon fils	héritage	Terrier de l'Île No 1, Boîte 11, p. 14 Terre agrandie en 1815. J. M. Mondelet	idem
XIX ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
06-02-1858	Élie Robillard	Vente	Livre des côtes de l'Île de Montréal (Sainte-Geneviève), AVM, Boîte 15, p. 2 J. Filiatrault	idem
23-02-1863	Séraphin Lauzon	Vente	F. H. Brunet	idem
31-12-1886	Camille Lauzon	Vente (moitié N-E)	J. A. Chauret	idem

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

N° 28. Dix-neuvième siècle

Le 23 novembre 1815, Jean-Baptiste Pilon, fils, acquiert des Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, une concession ou continuation de terre de 2 arpents, 9 perches de front sur environ 2 arpents de profondeur, (5 arpents 8 perches en superficie) à prendre au bout de la terre n° 28, cette continuation tenant par devant au preneur et d'un côté Jean-Baptiste Pilon, père.

D'après le *Livre des Côtes de l'Île de Montréal*, les deux propriétaires suivants seront successivement Ambroise Pilon et Élie Robillard. Ainsi, le 6 février 1858, Jean-Baptiste Pilon et son épouse Adélaïde Poudrette, cèdent à Élie Robillard, en vertu d'un acte de donation, la censive n° 28.

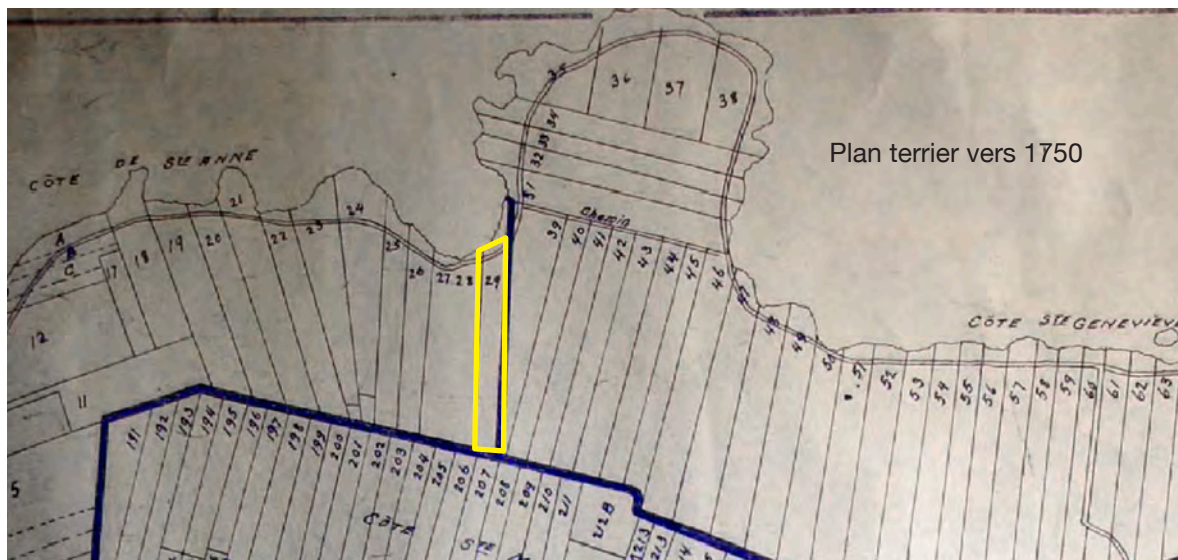
Le 23 février 1863, Alexis Robillard, fils d'Élie, vend cette terre à Séraphin Lauzon, époux de Mélina Legault dit Deslauriers. Puis le 31 décembre 1886, Séraphin vend à son fils, Camille Lauzon, la juste moitié nord-est de la terre, celle-ci contenant en totalité de 2 arpents 9 perches et 12 pieds de front sur 27 arpents de profondeur dans une ligne et 30 arpents dans l'autre, désignée sous le n° 229 du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève,

« Ledit acquéreur ayant la moitié desdites deux granges devra en jouir en commun avec ledit vendeur... »

Terre n° 29, Terrier de l'Isle de Montréal

Lot 228, Cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève

Maison Pilon, 21285 boul. Guin O (figure 3.4)



Selon l'auteur Marc Locas, historien de Pierrefonds, la plaque commémorant « La bataille de Deux Montagnes » près de l'Anse-à-l'Orme, située actuellement en bordure nord du chemin Senneville, aurait dû être installée à l'est du pont de l'Anse-à-l'Orme, sur le territoire de Pierrefonds, plus précisément sur la terre n° 29 (lot 228), trente années avant qu'il soit concédé au dix-huitième siècle, en 1719.

« du fait qu'une bataille se serait déroulée sur les rives de ce lot selon le témoignage d'un résidant de ce secteur »¹

¹ Collection Marc Locas, Bibliothèque Pierrefonds, APRPR » Histoire-History Ste Geneviève <http://aprpr.org/?cat=87>

La bataille du Lac des Deux Montagnes

Après l'horrible massacre de Lachine survenu dans la nuit du 4 au 5 août 1689, des bandes d'Iroquois sèment toujours la terreur dans le voisinage de l'île de Montréal. Le gouverneur Denonville, au lieu de donner l'ordre d'une riposte, imposa des consignes de simple défense et de prudence.

Ce n'est que deux mois plus tard, soit le 16 octobre 1689, que Denonville envoie en éclaireurs, Daniel Greysolon Dulhut et Nicolas d'Ailleboust de Manthet, accompagnés de 28 cadets¹, vers le lac des Deux Montagnes, afin de s'assurer que les Iroquois n'étaient plus dans la région.

Cette patrouille tombe sur une flottille iroquoise, c'est-à-dire un parti de « 22 Iroquois en deux canots ».²



Figure 2.6 Emplacement de la plaque commémorative de la Bataille du Lac des Deux Montagnes
Cette plaque, disparue aujourd'hui, a été placée à l'ouest de la rivière à l'Orme alors qu'elle aurait dû être placée à l'est de ce cours d'eau, dans le lot n° 29. Elle se trouve à Senneville.

Dulhut, qui parcourt le pays depuis dix ans, entraîné à la « petite guerre » amérindienne, fait placer ses canots à la file indienne, manœuvrant de manière à ce que l'ennemi ait le soleil dans les yeux. Ceux-ci, aveuglés, ne réussissent pas leurs tirs.

C'est alors que les canots des Français « esquissent un rapide mouvement de flanc et tirent en visant chacun sa cible »³. Dix-huit Tsonnontouans⁴ sont tués et tombent à l'eau, « puis trois sont donnés aux

¹ Jeunes hommes de plus de 16 ans, engagés par les compagnies de soldats pour les accompagner dans les batailles.

² Archives de la Nouvelle-France, Résumé de lettres et mémoires de Frontenac, Denonville, Champigny, Callières et autres, COL C11A 10/fol.338-342v

³ Bataille du Lac-de-Deux Montagnes <http://histoire-du-quebec.ca/bataille-du-lac-de-deux-montagnes/>

⁴ Les Tsonnontouans forment une des cinq nations des Iroquois. Ils sont plus communément connus sous le nom de Sénécas. Leur territoire se trouvait à l'extrémité ouest de l'actuel État de New York, comprenant un large front sur le lac Ontario.

Sauvages pour les brûler »¹, dont un réussit à s'enfuir à la nage. Les Algonquins² brûlent un des deux prisonniers sur place, tandis que l'autre, à la demande de Denonville, est brûlé à la mission de la Montagne.

Cette petite victoire redonne confiance aux habitants de la colonie.

En récompense pour son exploit, Dulhut, est nommé, en 1690, capitaine réformé.

Si le site de la bataille de Deux Montagnes s'est déroulé vis-à-vis de l'Anse-à-l'Orme, des corps des Amérindiens ont pu se retrouver sur la berge.

Monsieur de Catalogne donne une autre description détaillée de la manœuvre de Dulhut face à l'ennemi, au lac des Deux Montagnes:

« Lorsqu'il eut traversé le lac, qu'il fut dans le détroit de la rivière, il vit venir à lui quatre canots ennemis, de sept à huit hommes chacun, pour les engager au large. Il fit semblant de fuir. »³

Il s'agit vraisemblablement de la rivière des Prairies, mais peut-être aussi de la rivière à l'Orme (dans l'anse du même nom) telle que désignée dans les différents actes notariés du dix-huitième siècle, concernant les numéros 28 (lot 229) et 29 (lot 228) du terrier dans la présente étude.

N° 29. Dix-huitième siècle

Le 15 janvier 1719, François Vachon de Belmont, supérieur de Messieurs Les Ecclésiastiques du Séminaire de Ville-Marie, concède à titre de cens et rentes seigneuriales, à René Godefroy écuyer, sieur de Lincot, officier de la Marine, époux de Marie-Madeleine Lemoyne, une terre de 4 arpents de front sur 20 de profondeur,

« sise « au-dessous de la Rivière de Lorme » «tenant d'un bout par devant à un trait quarré qui sera tiré [...] au bord l'eau [...] en descendant depuis la terre concédée au Sieur de Joncaire jusqu'à ladite largeur de 4 arpents, d'autre bout par derrière et du côté du nord-est aux terres non concédées, et d'autre côté au sud-ouest à ladite terre dudit sieur de Joncaire. »

La censive n° 29 sera réunie au domaine en 1750, car non mise en valeur. Les marchands et officiers militaires ayant occupé le bout de l'île se préoccupaient davantage de la traite des fourrures que de l'agriculture.

Le 9 avril 1756, Joseph Éthier se fait concéder la terre n° 29, en plus de celle du n° 28, concédée par les Seigneurs de l'île de Montréal.

Le 7 mars 1760, Joseph Éthier vend une partie de sa terre à Joseph Blaye, soit 3 arpents de largeur. Six années plus tard, le 14 mars 1766, Joseph Blaye vend sa propriété à Charles Lalonde. Le 2 novembre 1771, Charles Lalonde vend la censive n° 29, à Joseph Poudret, fils d'André Poudret dit Lavigne, de la contenance de 3 arpents de front sur 20 de profondeur, avec tous les déserts, prairies et bois qui sont sur icelle.

Le 17 mars 1783, Joseph Poudret vend sa terre à Jean-Baptiste Cadieux, son beau-frère, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 de profondeur, avec tous les déserts, prairies, bois et bâtiments qui sont sur icelle. Dans le Terrier de l'Île, on apporte des précisions sur les mesures de la terre:

¹ Archives de la Nouvelle-France, Résumé de lettres et mémoires de Frontenac, Denonville, Champigny, Callières et autres, COL C11A 10/fol.338-342v

² Le peuple autochtone algonquin vit principalement dans l'ouest du Québec et en moins grand nombre en Ontario, le long de la rivière des Outaouais et de ses affluents. Les Algonquins sont de proches parents des Ojibwés et des Outaouais, qui appartiennent eux aussi au groupe culturel connu sous le nom d'Anishinaabeg – aussi appelé Anishinaabek, ou Anishinaabe au singulier.

³ Benjamin Sulte, *Combat du Lac des Deux Montagnes*, http://collections.banq.qc.ca:81/jrn03/lepayslaurentien/src/1917/05/4885949_1917-05.pdf

Tableau 2.3 Le lot n° 29 aux dix-huitième et dix-neuvième siècles

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
5-01-1719*	René Godefroy sieur de Lintot	Concession (réunie au domaine)	Terrier de l'Île No 1, AVM, Boîte 11, p. 14	
09-04-1756*	Joseph Étier	Concession	P. Raimbault	
07-03-1760	Joseph Blaye 3 x 20 Joseph Étier 1 x 20	Vente par Joseph Étier	Hodiesne	
14-03-1766	Charles Lalonde 3 x 20	Vente	L. J. Soupras	Déserts, prairies, bois debout
02-11-1771	Joseph Poudret 3 x 20	Vente	L. J. Soupras	idem
	Jean-Baptiste Pilon 1 x 20	Vente		
	François Langevin 1 x 20	Vente	Terrier de l'Île No 1, AVM, Boîte 11, p. 13	
	Jean-Baptiste Pilon fils 1 x 20	Vente		
17-03-1783	Jean-Baptiste Cadieux 3 x 20	Vente		Maison, grange, autres bâti- ments
XIX ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
30-09-1807*	Jean-Baptiste Pilon, fils	Vente	L. Thibaudeau	Maison, grange, autres bâti- ments
02-01-1821*	Ambroise Pilon 4 x 30	Donation	J. Payment	Maison en pierre de 30 pieds, deux granges, un hangar, remise et une boulangerie en pierre, puits
	Jacques Pilon 1 x 30	Vente		
18-06-1838	Ambroise Pilon 1 x 30	Vente	C.-A. Berthelot ; Terrier de l'Île No 1, AVM, Boîte 11, p. 14	Maison en pierre de 30 pieds, deux granges, un hangar, remise et une boulangerie en pierre, puits

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

Concernant l'arpent que conserve J. Étier, les propriétaires successifs sont énumérés dans le Terrier de l'Île. Il s'agit de Jean-Baptiste Pilon, François Langevin et Jean-Baptiste Pilon, fils.

*« Suivant un procès-verbal de Maître François Papineau, arpenteur, une terre faisant partie du n° 29_D_C acquise de Jos. Poutret par J. B. Cadieux, a 2 arp. 9 per. 10 pieds de large à la devan-
ture, et 2 arp. 7 per. au bout des 30 arp. ce qui fait en superficie 84 arp. 8/10 (20 juillet 1798) », le
n° 29 C indiquant qu'une continuation a déjà été accordée au bout de la terre n° 29 D.*

Comme il a été mentionné précédemment, la terre n° 29 mesure 4 arpents de largeur partagés en deux sections, l'une de 3 arpents et l'autre de 1 arpent.

N° 29. Dix-neuvième siècle

Le 30 septembre 1807, Jean-Baptiste Cadieux vend la terre n° 29 qu'il a acquise de Joseph Poudret, à Jean-Baptiste Pilon fils, de la contenance de 84 arpents et 8/10 en superficie, selon le procès-verbal de Maître Papineau en date du 20 juillet 1798, la terre tenant par devant au lac de Deux Montagnes, par derrière aux terres de la Côte Sainte-Marie, d'un côté et d'autre audit acquéreur, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits.

Le 2 janvier 1821, Jean-Baptiste Pilon, ancien cultivateur résidant en la paroisse de Sainte-Geneviève, et Marie Charles Ranger, son épouse, cèdent à Ambroise Pilon, leur fils mineur âgé de 19 ans, leur terre de la contenance de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur avec une maison en pierre de 30 pieds, deux granges, un hangar, remise et une boulangerie en pierre, compris en la présente donation.

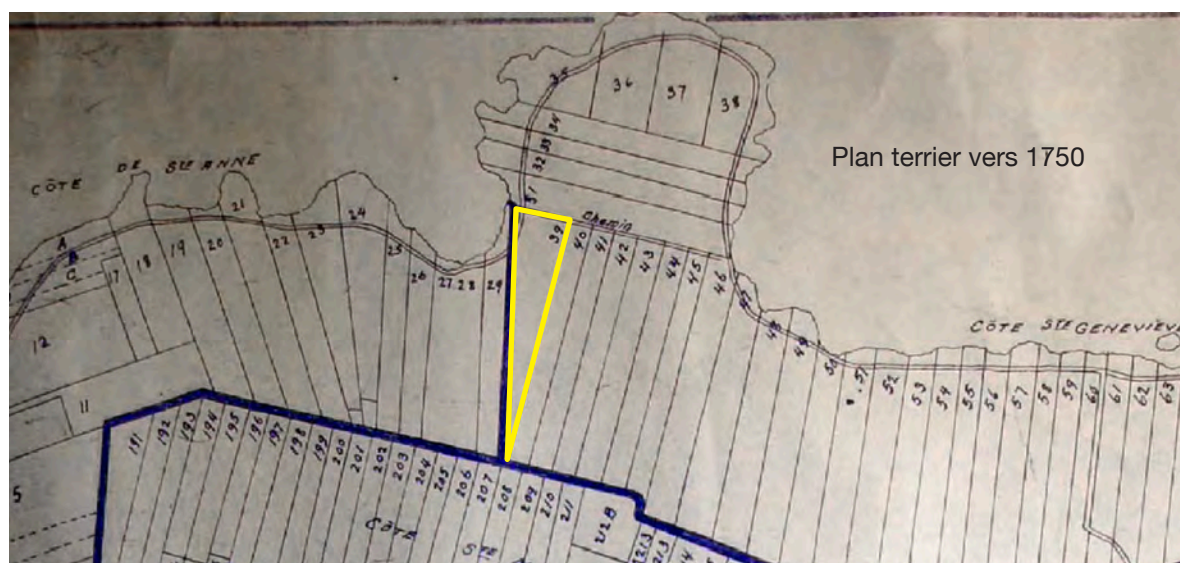
Cet acte de donation révèle que le potager et le verger sont « enclos » de bonnes clôtures, et qu'un puits se trouve sur le terrain.

Le 18 juin 1838, Ambroise Pilon acquiert de la veuve de Jacques Pilon et de ses héritiers, 1 arpent sur 30. Il possède alors le tout, c'est-à-dire encore 4 arpents sur 30.

Terre n° 39, Terrier de l'Isle de Montréal

Lot 227, Cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève

La maison patrimoniale sise au 20874, boulevard Gouin Ouest, faisait autrefois partie de la terre connue sous le n° 39 du terrier de l'île de Montréal, désignée à compter de 1870 comme le lot 227 du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève (figure 3.11).



N° 39. Le dix-huitième siècle

Le 16 novembre 1736, Jean Chaliou (Chailloux) dit Charpentier, garçon laboureur, obtient une concession dans la profondeur du Cap St Jacques par les Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, de la contenance de 6 arpents de front sur 30 arpents de profondeur se terminant en pointe. Le 12 mars 1742, la terre est vendue à Pierre Missaguay (Messagué) dit Laplaine, aussi garçon. Celui-ci, demeurant à la Pointe-Claire, vend la censive le 19 octobre 1748, à Joseph Lefebvre dit La Ciseray, garçon voyageur. Dans ces deux actes de vente, on ne fait aucune mention de bâtiments ou de terres labourables. Dix années plus tard, soit le 18 décembre 1758, Joseph Lefebvre dit La Ciseray, vend sa terre à Joseph Dubé, avec tous les déserts, terres labourables, prairies, bois debout, maison et grange. C'est donc avec Joseph Lefebvre, que la cen-

Jean-Baptiste Brazeau est né à Pointe-Claire en 1732. Il est cultivateur. Il se marie d'abord avec Joseph Biroleau en 1755. Trois enfants naissent de cette union. Au décès de Joseph en 1762, il épouse Marie Josephthe Sauvé de Sainte-Anne-de-Bellevue en 1763 avec qui il a quatre enfants. Il acquiert le lot 39 en 1781 ou avant.

sive n° 39 se développe réellement. Puis le 10 décembre 1761, cette terre de six arpents de front ou environ, allant en profondeur en pointe pour finir à rien », est acquise par Thomas Pilon, alors habitant de Sainte-Anne au haut de cette île, avec tous les déserts, terres labourables, prairies, bois debout, maison et grange. Dans l'Aveu et dénombrement de 1781, soit vingt années plus tard, Thomas Pilon est encore propriétaire des lieux, avec maison, grange, étable, 40 arpents de désert¹.

Jean-Baptiste Brazeau (lire l'encadré) devient le propriétaire² suivant. Celui-ci est d'ailleurs mentionné comme propriétaire de cette censive en mars 1783, suivant l'acte de donation d'André Poudret à son fils Joseph pour la terre voisine n° 40.

Tableau 2.4 Le lot n° 39 au dix-huitième siècle

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
16-11-1736	Jean Chailloux dit Charpentier	Concession	J.-C. Raimbault de Piedmont	–
12-03-1742*	Pierre Messagué dit Laplaine	Vente	C.-C.-J. Porlier	–
19-10-1748*	Joseph Lefevre dit Lasizeray	Vente	F. Simonnet	Maison, grange, terre labourée, bois
18-12-1758*	Joseph Dubé	Vente	F. Simonnet	idem
10-12-1761*	Thomas Pilon	Vente	F. Simonnet	Maison, grange, étable, terre labourée, quarante arpents de désert, bois
Entre 1781 et 1783	J. B. Brazeau			idem
	J. B. Pilon			idem
	Joseph Pilon			idem
	Jacques Pilon			idem

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

N° 39. Dix-neuvième siècle

La terre n° 39 reste par la suite entre les mains de la famille Pilon. Pendant tout le dix-neuvième siècle s'y succèdent Jean-Baptiste, Joseph, Jacques, Ambroise (18-06-1838), Félix (14-05-1866) et Bruno Pilon (09-07-1885). Bruno obtint la terre de son père Félix, en 1885, suivant un acte de donation.

La donation était une pratique courante surtout au dix-neuvième siècle, comme mode de transmission du patrimoine familial. Elle servait surtout à assurer aux donateurs une retraite convenable. Ce type d'acte notarié renseigne sur les modes de vie de l'époque, comme l'alimentation, la production agricole, les animaux et les articles ménagers. Ainsi Félix Pilon et son épouse Éléonore Brunet, cèdent à Bruno Pilon, leur fils majeur résidant avec eux, par donation entre vifs, leur terre située sur le chemin de la Grande Ligne, connue sous le n° 227.

La terre n° 39 semble riche et prospère, en se basant sur les demandes formulées dans l'acte de donation, qui doit être conforme à ce que la terre peut produire, ou permettre d'acheter. Ces demandes procurent également de l'information sur la position géographique du verger « *au Nord Est le long de la ligne près de chez M. Hormidas Pilon à environ 8 arpents de la maison.* » On apprend également que sur la terre sont cultivés des noyers qui fournissent des noix à la famille « *la jouissance de la moitié des noix des noyers qui croissent sur le susdit lot de terre.* »

¹ Claude Perrault, Montréal en 1781: *Déclaration du fief et seigneurie de l'île de Montréal*, 1969, p. 149.

² Terrier de l'Île, AVM, boîte 11, p. 18.

Tableau 2.5 Le lot n° 39 au dix-neuvième siècle

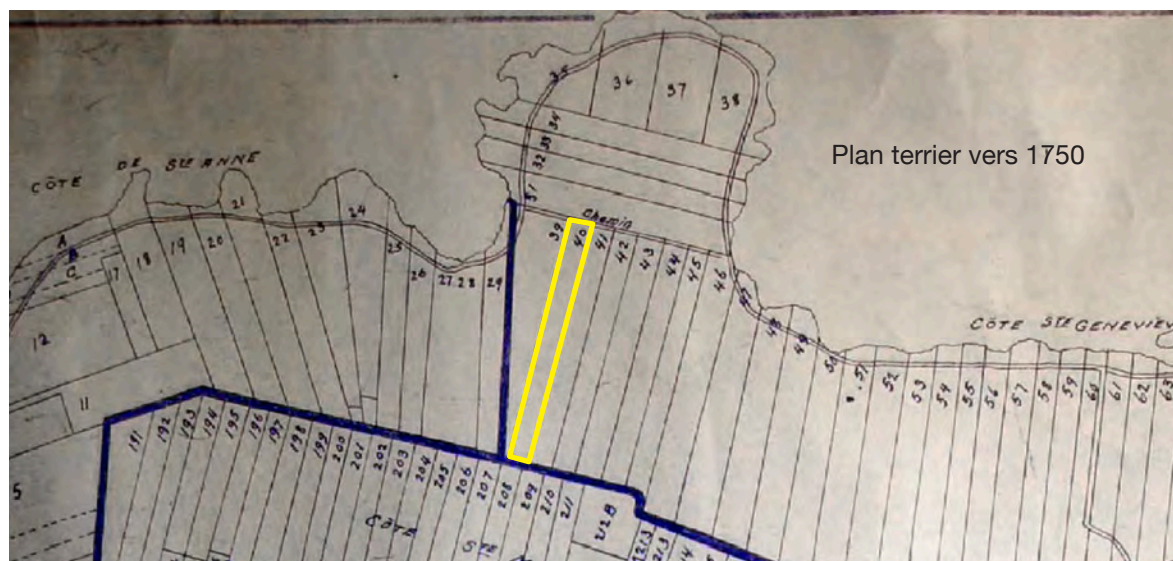
XIX ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
18-06-1838	Ambroise Pilon	Vente	C.-A. Berthelot	Maison, grange, étable, terre labourée, quarante arpents de désert, bois
14-05-1866	Félix Pilon	Vente	F.-H. Brunet, min. No 4909	Maison, grange, étable, terre labourée, quarante arpents de désert, verger, bois, prairie, potager
09-07-1885*	Bruno Pilon	Donation	J. A. Chauret, Eng. 22635	idem

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

Terre n° 40, Terrier de l'Isle de Montréal

Lot 226, Cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève

La Maison Jacques-Poudret dit Lavigne 20752, boulevard Gouin Ouest



N° 40. Dix-huitième siècle

Le 12 mars 1738, Jean Danis obtient une concession dans la traverse du Cap Saint-Jacques, du Séminaire de Saint-Sulpice, contenant 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur. Huit années plus tard, soit le 8 mai 1746, Jean Dany, alors habitant de la Pointe-Claire, vend cette terre située à la Côte Sainte-Geneviève à André Poudret dit Lavigne, menuisier, aussi de la Pointe-Claire, « avec tous les déserts, terres labourables, prairies, bois debout sur icelle sans aucuns bâtiments ».

Jean Dany a donc exploité cette censive, sans toutefois s'y établir.

André Poudret et son épouse, Marie-Joseph Daoust vivent sur cette terre et l'exploitent pendant plusieurs années. Ainsi, presque 37 années plus tard, ceux-ci la cède, par acte de donation, à leur fils Joseph Poudret. La maison d'André Poudret est présentée à la figure 3.3 de la présente étude.

Tableau 2.6 Le lot n° 40 au dix-huitième siècle

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
12-03-1738	Jean Danis	Concession	C-C J. Porlier	–
08-05-1746*	André Poutret dit Lavigne	Vente	F. Simonnet	Désert, terre labourable, prairies, bois debout, aucun bâtiment
17-03-1783*	Joseph Poutret	Donation	L. J. Soupras	Maison, grange, étable, 36 arpents de terre labourable

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

André Poutré dit Lavigne est venu en Nouvelle-France en 1665 avec le régiment de Carignan-Salières, dans la compagnie commandée par le capitaine Pierre de Saurel. Après la démobilisation du régiment en 1668, le roi accorde au capitaine Pierre de Saurel, le 29 octobre 1672, un domaine de deux lieues et demie de terre de front situé de chaque côté de la rivière Richelieu sur deux lieues de profondeur dans les terres. Le soldat André Poutré dit Lavigne figure alors parmi les premiers habitants de Sorel. Le nom de ses descendants devient Poudret ou Poudrette dit Lavigne au fil des générations.

André Poudret, à la troisième génération, naît à la Pointe-aux-Trembles, se marie à la Pointe-Claire et est inhumé à Sainte-Geneviève.

Lorsque André Poutré donne sa terre à son fils, le notaire écrit: « *...avec tous les déserts, prairies, bois et bâtiments étant sur icelle.* »

Sur cette terre il y a en outre un jardin potager, une prairie d'environ 1 arpent 1/2 en superficie, « *distante d'environ 20 arpents du Chemin de Roy, le long de la ligne de Jean Baptiste Brazault, le pacage d'un cheval, 2 vaches, 4 moutons, et de 4 cochons sur ladite terre.* »

N° 40. Dix-neuvième siècle

Le 8 août 1812, chez le notaire Louis Thibaudeau, Jacques Poutret obtient la terre de son beau-père Jean-Baptiste Parent. Le 2 août 1845, Louis Poudret obtient la terre avec une maison en pierre, une grange et autres bâtiments et le 25 novembre 1851, Félix Pilon acquiert la terre et la revend à son fils Paul Pilon¹.

Tableau 2.7 Le lot n° 40 au dix-neuvième siècle

XIX ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
08-08-1812	Jacques Poutret	Vente	Louis Thibaudeau	Maison, grange, étable, 36 arpents de terre labourable
02-08-1845*	Louis Poudret	Donation	François-Hyacinthe Brunet, No 446	Maison en pierres, grange, écurie, bâtiments, puits, potager
25-11-1851	Félix Pilon	Vente	F.-H. Brunet, min. No 1992	idem
28-01-1869*	Paul Pilon	Vente	F.-H. Brunet, min. No 56052	Maison en pierres, grange, écurie, bâtiments, puits, potager

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

Lorsque Jacques Poutret donne ses biens à son fils Louis, l'acte de donation stipule: « *...avec une maison en pierre, une grange et autres bâtiments dessus construits.* »

À ce moment, sur cette terre, il y a un puits, un four, sans doute à pain, une grange, une écurie, un jardin potager clos de clôture à l'épreuve de tous les animaux, les volailles exceptées, et un terrain planté en tabac.

En 1845, sur cette terre, il y a aussi des chevaux, bœufs, vaches, moutons, cochons, poules, veaux, char- rue, herses à dents de fer, charrettes, traînes, attelages, bêche, fourche, broc, pince, crible, van.

¹ L'acte de vente de Félix Pilon à Paul Pilon est transcrit en partie à l'annexe de la présente étude.

Terre n° 41, Terrier de l'Isle de Montréal

Lot 225, Cadastre de la paroisse Sainte-Geneviève

Maison François-Xavier Brunet, 20610 boulevard Gouin O (figure 3.10).



N° 41. Dix-huitième siècle

Le 5 mai 1738, les seigneurs de l'île de Montréal concède à Jean-Baptiste Cadieux, une terre de 3 arpents sur 30. Jean Faneuf s'en porte acquéreur le 7 avril 1745. Lors de son mariage avec Marie-Madeleine Lozon, il est dit habitant de la *Rivière des Preries*. La date d'acquisition de cette terre par Michel Lozon est inconnue. Il existe un billet du missionnaire Faucon, accordant le pouvoir à Joseph Birolo dit Lafleur, époux de Adélaïde Mélanie Berthelot, de vendre la terre de Michel Lozon, son beau-père.

Il est dit que Michel Lozon a acquis la terre de Jean Baptiste Cadieu, sise au Cap St Jacques. Le 22 novembre 1746, c'est Jean-Baptiste Dubé qui en est propriétaire.

C'est en 1763 que Jean-Baptiste Carrière en devient propriétaire. Dans l'acte de vente, il est mentionné qu'une terre située au Cap Saint-Jacques, paroisse Sainte-Geneviève, et vendue par Vital Givoque, qui est tuteur des enfants mineurs de feu J.-B. Dubé (Dubay). Il la vend alors à Jean-Baptiste Carrière, déjà installé à la côte et paroisse Sainte-Geneviève.

La maison qui est construite actuellement sur ce lot n'est pas contemporaine de ces ventes. Il s'agit de la maison située au 20610, boulevard Gouin Ouest. Elle est présentée à la figure 3.10 de la présente étude.

Tableau 2.8 Le lot n° 41 au dix-huitième siècle.

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
05-05-1738	Jean-Baptiste Cadieux	Concession	C.-C.-J. Porlier	Maison, grange, étable, 45 arpents de terre labourable
07-03-1745*	Jean Faneuf	Vente	Coron	idem
	Michel Lozon		Coron	idem
22-11-1746*	J. B. Dubé	Vente	Coron	idem
25-05-1763*	Jean-Baptiste Carrière	Vente	F. Simonnet	On dit que les bâtiments sont devenus vieux

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

N° 41. Dix-neuvième siècle

Cette terre est vendue plusieurs fois au cours du dix-neuvième siècle. Ambroise Jammes dit Carrière, héritier de feu son épouse Marie Rose Pilon, veuve en premières noces de Charles Giasson l'acquiert en 1807 (tableau 2.7). En 1826 Alexis Berthelot a obtenu la terre 41 de Ambroise Jammes dit Carrière et l'année suivante, il l'échange avec F. X. Brisebois. L'année suivante, en 1827, il y a échange de la terre 41, entre Alexis Berthelot, écuyer, marchand de la paroisse de Sainte Geneviève, et François-Xavier Brisebois, cultivateur de la dite paroisse¹. Puis, François Xavier Brisebois, cultivateur de la paroisse de Sainte Geneviève, vend cette terre à Alexis Berthelot, écuyer, marchand du dit lieu de Sainte Geneviève le 9 octobre 1834. Puis Dame veuve T. Kimber et Demoiselle Berthelot, héritières, l'obtiennent par licitation. En 1856, Toussaint Brunet l'acquiert de la veuve Kimber et d'Adéaïde Mélanie Berthelot, épouse de J. Baptiste Biroleau dit Lafleur. En 1863, la terre est vendue par Toussaint Brunet à son fils François-Xavier Brunet².

Tableau 2.9 Le lot n° 41 au dix-neuvième siècle

XIX ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
18-03-1807	Ambroise Jammes dit Carrière	Vente	Tibaudeau	Maison, grange, étable, 45 arpents de terre labourable
07-10-1826*	Alexis Berthelot	Vente	Mondelet	idem
30-11-1827*	F.-X. Brisebois	Échange	Jean-Baptiste-Généreux Peltier, CN601,S320	idem
09-10-1834*	Alexis Berthelot	Vente	A. Jobin CN601,S215, minute No 5171	idem
–	veuve Kimber et d'Adéaïde Mélanie Berthelot	Adjudication		idem
06-10-1856*	Toussaint Brunet	Vente	François-Hyacinthe Brunet, CN601,S63, minute No 2986	idem
11-04-1863*	François-Xavier Brunet	Vente	F. H. Brunet	idem

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

Terre n° 42, Terrier de l'Isle de Montréal

Lot 224 et Lot 223 ptie, Cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève



C'est sur ce lot que se trouve aujourd'hui la maison dont l'adresse est le 20452, boulevard Gouin Ouest que l'on peut voir à la figure 3.9. Cette maison, construite avant 1879, car présente sur un plan cadastral produit cette année-là par H. W. Hopkins (figure 2.10), n'est probablement pas celle qui est mentionnée pour le dix-huitième siècle.

N° 42. Dix-huitième siècle

La terre 42 mesure 3 arpents sur 30. Les seigneurs de l'île de Montréal la concèdent à Jacques Vilray le 3 mars 1738. À ce moment, il n'y a encore aucun bâti ni culture dans ce lot. Jacques Vilray ne la conserve pas longtemps, car déjà, en 1745, elle est acquise par Thomas Pilon, le fils de Pierre Pilon.

À ce moment, la terre est déjà développée, car le notaire mentionne dans la vente, une maison, une grange, une étable, et aussi 50 arpents de terre labourable¹.

Thomas Pilon a une fille, Marie-Rose. Elle épouse en premières noces Charles Giasson, puis en 1790, Ambroise Jammes dit Carrière, qui est propriétaire du lot n° 41 entre 1807 et 1826².

Thomas Pilon conserve la maison et fait fructifier la terre jusqu'en 1795, alors qu'il vend le tout à Hyacinthe Brunet³.

Puis se succèdent comme propriétaires d'autres membres de la famille Brunet: Eustache Brunet, père, et Jean-Baptiste Brunet. Jean-Baptiste vend la terre à Jacques Lanthier, d'une contenance de 3 arpents sur 30.

Deux autres propriétaires suivront pendant le dix-huitième siècle. Ils ont acquis la terre n° 42 à une date non définie. Il s'agit de Eustache Brunet et de Jacques Lanthier.

Tableau 2.10 Le lot n° 42 au dix-huitième siècle.

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
03-03-1738	Jacques Vilray	Concession	C.-C.-J. Porlier	–
15-01-1745*	(Pierre Pilon) Thomas Pilon	Vente	J. B. Janvrin dit Dufresne	Maison, grange, étable, terre labourable
15-07-1795	Hyacinthe Brunet	Vente		idem
	Eustache Brunet			idem
	J.-Baptiste Brunet			idem
	Jacques Lanthier			idem

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

N° 42. Dix-neuvième siècle

Le 29 mai 1869, Isaac Lanthier par un contrat d'échange avec Jacques Lanthier passé devant le notaire Brunet, obtient une partie de la terre 43. Il s'agit d'une portion de terrain d'une superficie de 2 1/4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur⁴. Sur ce terrain, il y a une maison, une grange et d'autres bâtiments non identifiés dans l'acte. Isaac Lanthier se réserve⁵ toutefois:

...un droit de passage consistant en un chemin ou route à pieds et en voiture de [(lecture difficile) de largeur] du terrain présentement vendu où endroit de passage sur [(lecture difficile) des dits Jacques Lanthier et son épouse ainsi que leurs descendants mâles tant qu'ils posséderont ledit lot de terre appartenant aux dits Jacques Lanthier son épouse [(lecture difficile) même à leurs frais et dépens entre

¹ Claude Perrault, *Montréal en 1781: Déclaration du fief et seigneurie de l'île de Montréal*, 1969, p. 149

² Notaire J. Gabrion

³ Terrier de l'Île, AVM, boîte 11, p. 18

⁴ Recensement du Canada (1871), BAC, Microforme c-10051, p. 464

⁵ Notaire F.-H. Brunet

partie dudit chemin ou route à [lecture difficile] de ce lot de terre en dernier lieu mentionné à aller jusqu'au bord sud-ouest d'un certain cours d'eau pour y faire abreuver leurs animaux.

Ainsi, la portion obtenue par Jacques Lanthier est de 2 1/4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur. Il y a en effet moins de cours d'eau sur la terre 42 que sur la terre 43.

Tableau 2.11 Le lot n° 42 au dix-neuvième siècle

XIX ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
29-05-1869	Isaac Lanthier	Échange	Brunet, minute No 5631	Maison, grange, étable, terre labourable
19-09-1874*	Paul Pilon	Vente de 2 1/4 arpents du lot 224	F. H. Brunet, minute No 7147	Maison, grange et autres bâtiments

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

L'année suivante, en 1870, le plan terrier d'origine est remplacé par le Cadastre. Le lot de Jacques Lanthier devient alors le lot n° 223 tel que montré à la figure 2.7.

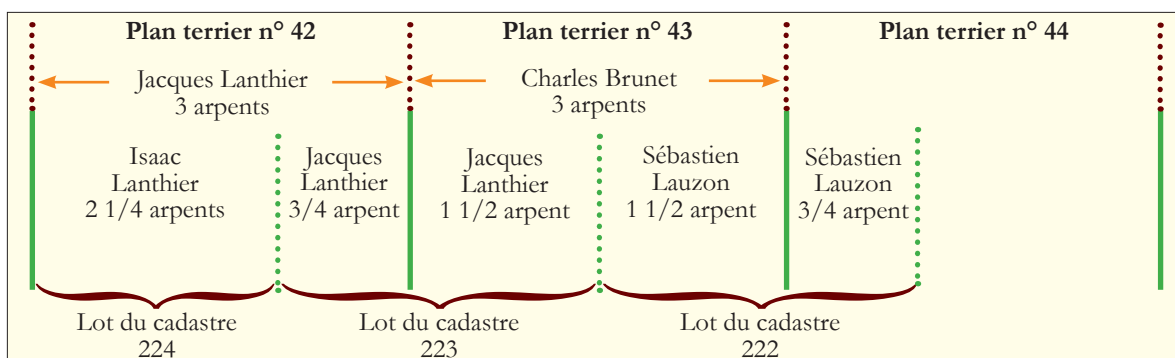
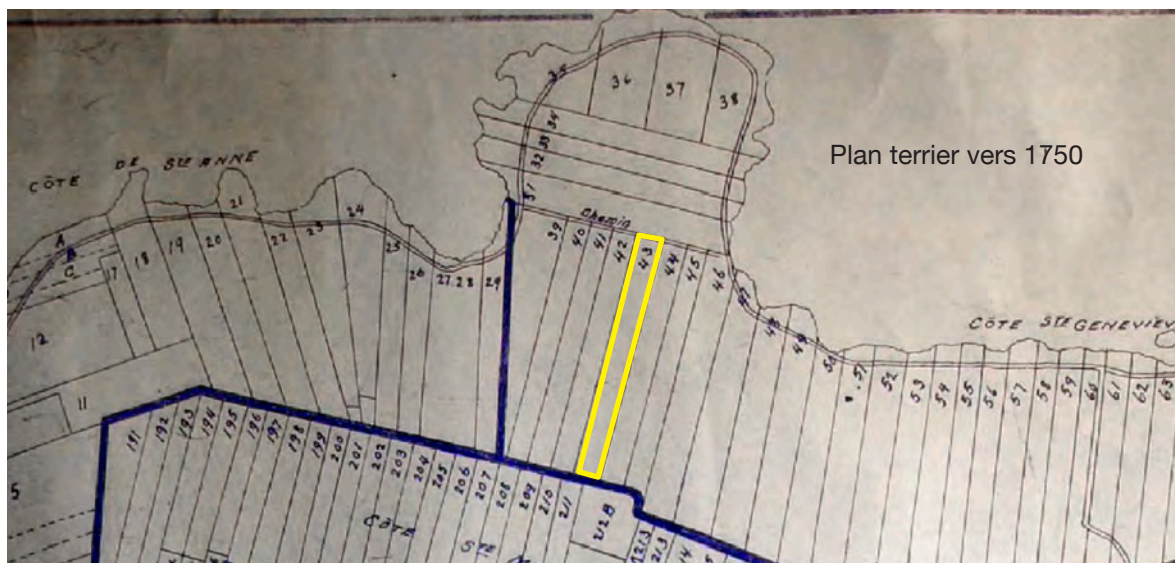


Figure 2.7 Schéma des modifications au plan terrier lors de l'établissement du cadastre. La superficie des terres portant les numéros 42, 43 et 44 du Plan terrier a été modifiée

Terre n° 43, Terrier de l'Isle de Montréal

Lot 223 et Lot 222 ptie, Cadastre de la paroisse de Sainte-Genève



On peut voir, à la figure 3.8, la maison construite actuellement sur ce terrain, en bordure du boulevard Gouin Ouest. Cette maison, avec son toit courbé, est déjà en place au cours de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Cette terre, d'une superficie de 3 arpents sur 30 arpents, est concédée en 1738 à Charles Brunet.

Il semble qu'elle avait été attribuée à Jacques Rouleau trois années auparavant. Au moment de l'établissement du cadastre en 1870, la superficie est scindée. Le tableau 2.12 présente la liste de la succession des propriétaires entre le dix-huitième et le vingtième siècle. Plusieurs dates d'acquisition sont manquantes.

Tableau 2.12 Les propriétaires du lot n° 43

Année d'acquisition	Propriétaire ou concessionnaire	
1738.....	Charles Brunet	
1735.....	Jacques Rouleau	
date inconnue.....	Jacques Amable Pilon	
1739.....	Joseph Vaillancourt	
1741.....	François Legaud dit Delauriers	
1744.....	Jean Milot	
date inconnue.....	Jacques Milot	
1757.....	Thomas Pilon	
	No 43 A (1 1/2 x 30)	No 43 B (1 1/2 x 30)
date inconnue.....	Hyacinthe Brunet père	Jacques Amable Pilon
date inconnue.....	Eustache Brunet, père.....	Ambroise Jammes dit Carrière
1822.....	Eustache Brunet, père.....	Amable Lauzon
1830.....	Eustache Brunet, père.....	Suzanne Legault, veuve Lauzon
1832.....	Eustache Brunet, père.....	Amable Lauzon fils
date inconnue.....	Jean Baptiste Brunet.....	Séraphin Lauzon
1853.....	Jacques Lanthier.....	Séraphin Lauzon
1880.....	Jacques Lanthier.....	Ludger Lauzon (lot 222)
date inconnue.....	Joseph Lanthier.....	Ludger Lauzon (lot 222)
1883.....	Isaie Godfroy Lanthier.....	Ludger Lauzon (lot 222)
date inconnue.....	Joseph Jacques Félix Lanthier	Ludger Lauzon (lot 222)
1902.....	Zénon Pilon (lot 223)	Ludger Lauzon (lot 222)

N° 43. Dix-huitième siècle

Le 21 juillet 1738, Charles Brunet, fils de Thomas Brunet, obtient des Ecclesiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, seigneurs de l'île de Montréal, une terre et concession de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur « *scize et située dans la traverse du Cap St Jacques, joignant d'un côté à Antoine Villeray et d'autre côté à Jacques Villeray, sur le devant à la terre du nommé Etier, et dans la profondeur à la ligne qui sera tirée pour séparer les terres de Sainte Marie de celle du Cap...* ». Il y a confusion dans l'attribution de la terre n° 43, car il semble bien qu'il y ait déjà eu une promesse verbale entre le Séminaire et Charles Brunet, puisque celui-ci vend la terre le 25 juin 1735 à Jacques Rouleau, soit trois années avant l'acte de concession officiel.

Le 29 avril 1739, Jacques Rouleau vend la terre n° 43 à Joseph Vaillancourt, volontaire. Presque deux années plus tard, le 13 mars 1741, celui-ci habitant à la Rivière des Prairies, vend la terre à François Lebeau (Legault) dit Delorier, habitant de la Côte Sainte-Genève. Sur cette terre, il y a une maison, des déserts, et des terres labourables et non labourables. Vaillancourt a donc fait construire des bâtiments sur sa terre et a entrepris des cultures pendant les deux années pendant lesquelles il est propriétaire du lot n° 43. Le 1^{er} décembre 1744, Lebeau (Legault) vend sa terre à Jean Milot, habitant de la Pointe-Claire.

Deux années plus tard, Jacques Milot, père de feu Jean Milot, vend la terre à Joseph Charlebois fils, « *avec tous les déserts, terres labourables, prairies et bois debout, qui sont sur ladite terre, sans aucuns bastiments* ». La maison n'y est donc plus.

Le 14 mai 1757, Joseph Charlebois, fils, vend sa terre de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, tenant sur le devant au chemin du Roi ou Grande ligne, à Thomas Pilon, habitant demeurant en la

paroisse de Sainte-Geneviève (sur la terre voisine, n° 42). Il est précisé dans cet acte de vente, qu'il y a environ 36 arpents de terre défrichée, le reste étant en bois debout (54 arpents) et sur laquelle il y a des bâtiments.

« ...une maison de 28 pieds sur 19 de pièces couverte de bardeau grenier de planchers, cloisons portes châssis et contrevents garnis de leurs ferrures et d'une serrure et sa clef [...] une cheminée de pierre et maçonnerie, et une grange de poteaux de cèdre enterre cannelés de 35 pieds de long sur 26 de large et une petite étable de poteaux de cèdre enterre non couverte, et ladite grange recouverte de paille... »

Le propriétaire suivant est Ambroise Carrière. Nous savons qu'il épouse en 1790 Marie Rose Pilon, veuve de Charles Giasson, fille de feu Thomas Pilon et de Marguerite Neveu¹. Il acquiert donc cette terre n° 43 par succession de son beau-père.

Tableau 2.13 Le lot n° 43 au dix-huitième siècle

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
21 juillet 1738*	Charles Brunet	Concession	C-C-J Porlier	–
25 juin 1735*	Jacques Rouleau	Vente	Raimbault de Piedmont	–
29 avril 1739*	Joseph Vaillancourt	Vente	C-C-J Porlier	Maison, déserts, terre labourable
13 mars 1741*	François Lebeau (Legault)	Vente	C.-F. Coron	idem
1 ^{er} décembre 1744*	Jean Milot	Vente	Janvrin dit Dufresne	déserts, terre labourable
12 décembre 1746*	Joseph Charlebois	Vente	F. Simonnet	idem
14 mai 1757*	Joseph Charlebois, fils	Vente	G. Hodiesne	Maison, grange, étable

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

N° 43. Dix-neuvième siècle

Vers le début du dix-neuvième siècle, la terre n° 43 mesurant 3 sur 30 arpents est subdivisée en deux parts égales, de 1 1/2 arpent chacune (n° 43A et n° 43B).

Ainsi le 24 septembre 1822, Ambroise Jammes dit Carrière et son épouse Françoise Brunet, vendent à Amable Lauzon 1 1/2 arpent (moitié est ou n° 43B) sur 30 arpents de profondeur, avec une maison, une grange et autres bâtiments. La description des limites de ce lopin de terre révèle qu'Eustache Brunet occupe déjà la moitié ouest (n° 43A) qu'il a acquise de Hyacinthe Brunet et que le côté nord-est, terre n° 44, est occupé par l'acquéreur, Amable Lauzon.

Huit années plus tard, le 25 septembre 1830, Amable Lauzon, père, vend à sa belle-fille, Suzanne Legault dite Deslorier, veuve de Claude Lauzon, cette moitié est de la terre n° 43, la moitié ouest étant encore occupée par Eustache Brunet. Puis, Jean-Baptiste Daoût, époux de Suzanne Legault dite Desloriers, vend à Amable Lauzon, fils, 1 1/2 arpent (n° 43B), lequel occupe aussi la terre n° 44.

Lors de la réfection du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève en 1870, c'est Séraphin Lauzon, veuf de Mélina Legault dite Desloriers, et fils d'Amable Lauzon, fils, qui occupe la moitié est de la terre n° 43 (1 1/2 arpent) plus la partie ouest du n° 44 (3/4 d'arpent), ce qui deviendra ainsi le lot 222 du cadastre.

En ce qui concerne la moitié ouest de la terre n° 43, Eustache Brunet en a fait donation à Jean-Baptiste Brunet. Celui-ci, le 2 avril 1853, l'a vendue à Jacques Lanthier. Et lors de la confection du cadastre

¹ Notaire J. Gabrion

de 1870, c'est Jacques Lanthier qui est propriétaire de 1 1/2 arpent dans la censive n° 42, plus 3/4 d'arpent dans la censive n° 43, ce qui formera le lot 223. Puis, il y a eu comme propriétaire, Joseph Lanthier, lequel dans son testament en date du 10 novembre 1883, a légué ce lot de terre, n° 223, à son fils Isaïe Godfroy Lanthier et Joseph Jacques Félix Lanthier, lesquels l'ont offert à l'enchère publique le 18 octobre 1902 à Zénon Pilon, le plus haut enchérisseur, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits. Les vendeurs occuperont l'immeuble jusqu'au 15 mars suivant, mais l'adjudicataire aura le droit de faire ses guérets et de faire paître ses animaux de travail et de les loger dans les écuries.

Tableau 2.14 Le lot n° 43 au dix-neuvième siècle

XIX ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
43A	Eustache Brunet; puis son fils Jean-Baptiste			
43B	Ambroise Jammes dit Carrière			
24 sept. 1822* 43B	Amable Lauzon	Vente	Joseph Payment	Maison, grange et autres bâti- ments
25 sept. 1830*	Suzanne Legault dite Deslorier (épouse de Jean-Baptiste Daoût	Vente	Jean-Baptiste-Gé- néreux Peltier	idem
13-11-1832* 43B	Amable Lauzon	Vente	Nicolas Manthet- Dailleboust	idem
2 avril 1853 43A	Jacques Lanthier	Vente	F.-H. Brunet	idem
18-01-1880*	Ludger Lauzon	Vente	F. H. Brunet	
18 octobre 1902*	Zénon Pilon	Enchères	J. A. Chauret	idem

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

Terre n° 44, Terrier de l'Isle de Montréal

Lot 221 et Lot 222 ptie, Cadastre de la paroisse de Sainte-Genève

Cimetière, 20176, boulevard Gouin Ouest



Puisque le front de cette terre est occupé par un cimetière, seule la suite des propriétaires avec les aménagements est présentée dans ce chapitre (tableau 2.13).

Tableau 2.15 Les propriétaires du lot n° 44 aux dix-huitième et dix-neuvième siècles

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
08-07-1735	Antoine Vilray	Concession		–
20-05-1737*	Louis Blay	Échange	J. B. Adhémar dit Saint-Martin	maison grange
28-04-1756)	Pierre Daniel (Daussy)			
14-03-1768*	Claude Amable D'Aoust	Échange	L.-J. Soupras	déserts, prairies, bois, bâtiments
XIX ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
07-03-1812*	Amable Lauzon	Vente	Joseph Mailloux	maison, grange et autres bâtiments
–	Séraphin Lauzon Amable Lauzon			
–	Jean-Baptiste Lauzon			
après 1897*	Godfroy Lauzon			

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

Un fossé très partiel a été observé au sud du cimetière. Ce fossé partiel est de 50 cm de largeur et de peu de profondeur. Sa localisation a été enregistrée, mais aucune photographie n'a pu être prise de ce fossé en raison de la densité de la végétation. Seules les dimensions ont été enregistrées.

Terre n° 45, Terrier de l'Isle de Montréal

Lot 220, Cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève

Collège Charlemagne, site de l'ancienne maison Antoine Legault dit Deslauriers, 20036, boul. Gouin O



Puisque le front de cette terre est occupé par une école, la suite des propriétaires est présentée dans ce chapitre (tableau 2.14), accompagnée d'un sommaire de la configuration des aménagements à travers le temps et suivie d'une brève description.

Tableau 2.16 Les propriétaires du lot n° 45 aux dix-huitième et dix-neuvième siècles

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
06-05-1735	Gabriel Lauson	Concession	Raimbault de Piedmont	
26-03-1776*	Joseph Lauson	Donation entre vifs	L. J. Soupras	déserts, prairies, bois et bâtiments
27-03-1788*	J. B. Charlebois	Vente	L. J. Soupras	maison, grange en poteaux enterrés, étable, écurie
	Basile Bissonet		Terrier de l'Isle de Montréal	
	Eustache Brunet		idem	
	André et Toussaint Brunet		J-B-Généreux Peltier	maison, grange et autres bâtiments
XIX ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
05-03-1825*	Léon Brunet	Vente	Joseph Meilleur	maison en bois et autres bâtisses
11-04-1839*	Joachim Daoût, fils	Vente	Terrier de l'Isle de Montréal	
14-01-1844	Joachim Daoût, père			
(avant 1871)	Antoine Legault dit Deslauriers			maison, grange en poteaux enterrés, étable, écurie, four, laiterie
29-03-1886*	Camille Legault	Donation	J. A. Chauret	idem

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

N° 45. Dix-huitième siècle

La famille Lauzon (Lauson) est installée dans le territoire à l'étude depuis très longtemps. En fait plusieurs Lauzon se sont succédé sur diverses terres du territoire. Le 6 mai 1735, Gabriel Lauson obtient une concession de 3 arpents de front sur 30 de profondeur dans la Côte Sainte-Geneviève, du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal. Presque 41 années plus tard, le 23 mars 1776, Gabriel Lauson et son épouse, Marie-Anne Lacomble, donnent à leur fils Joseph Amable, la terre sur laquelle ils habitent depuis tant d'années, avec tous les déserts, prairies, bois et bâtiments.

Le 13 janvier 1780, Joseph Lauzon, fils de feu Gabriel Lauzon, épouse Marie Libersan. Nous apprenons dans un inventaire après décès en date du 27 septembre 1786*, à la requête de Marie Libersan, que Joseph Lauzon est décédé le 30 décembre 1785, et qu'elle est tutrice de Michel Lauzon, son fils, âgé de deux ans et demi. Dans cet inventaire, il y a une description fort intéressante de la terre et des bâtiments: « ...sur laquelle terre il se trouve soixante et dix arpents de terre nette, le reste en bois debout, quarante-deux arpents de très vieilles clôtures, trente-trois arpents de fossés [sic] à recaler incessamment et des bâtiments consistant en une maison de pièces de cèdres de trente pieds de long, sur vingt-quatre, avec une cheminée au milieu, couverte en planches avec ses planchers haut et bas divisés en trois appartements, garnie des châssis et ferres, contrevents en très mauvais état. Item; Une grange en poteaux de cèdres enterrés cannelés de quarante pieds de long, sur vingt-six, avec partie des [?] et couverture en paille, et menaçant ruine; et adjoignant laditte grange des étable et écuries en appentis aussy menaçant ruine; et au-devant de la maison, un très vieux four, partie en pierre et le reste en terre. »

Il est fort possible que le fossé montré ici soit une partie des « fossés » mentionnés dans l'inventaire de 1786 et présenté à la figure 4.1 de la présente étude patrimoniale.



Figure hors texte. Fossé photographié lors de l'observation du territoire à l'étude

Antoine Legault dit Deslauriers, cultivateur de la paroisse de Sainte-Geneviève, a fait construire une maison en brique vers le milieu du dix-neuvième siècle.

Après son décès vers 1879, Valentine Brunet, son épouse, cède la terre par donation en 1886 à son fils Camille Legault, celle-ci se réservant la jouissance de la moitié de la maison, de la cave au grenier.

En 1929, Camille Legault cède à son tour par donation la propriété à son fils Arthur, mais redevient le propriétaire de la terre à la suite du décès d'Arthur. En 1939, le cultivateur Armand Chauret achète la terre et la maison de la famille Legault.

(Texte tiré du Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal)

N° 45. Dix-neuvième siècle

D'après le Terrier de l'Isle de Montréal, les propriétaires suivants seront successivement Basile Bissonet, Eustache Brunet, André et Toussaint Brunet, pour lesquels les années d'acquisition demeurent inconnues. Le 5 mars 1825, Toussaint et André Toussaint Brunet, cohéritiers de défunte Marie Josephte Payment, leur mère, épouse d'Eustache Brunet, vendent à leur frère Léon Brunet, les 2/10 dans la juste moitié de la terre, de la contenance de 3 arpents de largeur sur 30 arpents de profondeur, avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits.

Le 11 avril 1839, Léon Brunet, fils d'Eustache Brunet, vend à Joachim D'août, cultivateur de la paroisse Saint-Joachim de la Pointe-Claire, la terre n° 45, mesurant 3 arpents de front sur 30 de profondeur, « avec une maison en bois et autres bâtisses dessus construites ».

Léon Brunet avait conséquemment acquis en entier toutes les parts de succession de cette propriété. La maison de bois est peut-être encore la maison de pièce sur pièce, décrite plus haut dans l'inventaire de Marie Libersan, en date du 13 janvier 1780. Puis le 14 janvier 1844, Joachim Daoût, père, a eu de son fils Joachim, la terre n° 45, suivant le contrat de mariage de ce dernier avec Félicité Duchesneau.

Un des propriétaires suivants, est Antoine Legault dit Deslauriers. Lors du recensement de 1871, Antoine Legault et Valentine sont recensés comme possédant 90 arpents. Ils ont donc acquis leur propriété avant 1871. Lors de la confection du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, la largeur du lot restera inchangée, le lot 220 correspondant à la largeur de la censive n° 45.

Dans la donation de 1886, la veuve d'Antoine Legault dit Deslauriers à son fils Camille Legault, se réserve pour elle-même, sa vie durant et jusqu'à son décès sur la susdite terre: « 1° la jouissance de la moitié de la maison, cave et grenier qui y correspond au choix de la donatrice, laquelle maison, cave et grenier sera séparé par une bonne cloison [...] 2° Le droit de

jouir en commun avec le donataire du four, du hangar et de la laiterie. 3° Le droit de manger de tous les fruits des arbres fruitiers de la dite terre. 4° le droit de puiser de l'eau à tous les puits de la dite terre. »

Ces détails informent sur ce qui est construit sur la terre n° 45 en cette fin de siècle.

La maison Antoine Legault dit Deslauriers, construite vers 1860, figure dans le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal, mais a été démolie au moment de la construction de l'école.

Terre n° 46, Terrier de l'Isle de Montréal

Lot 219, Cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève

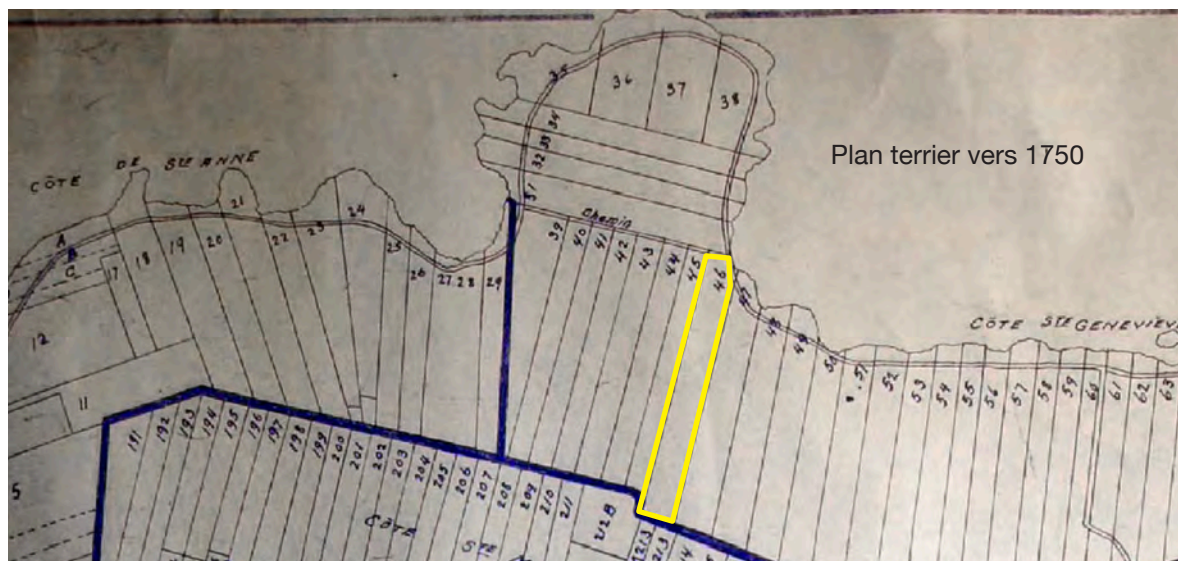


Tableau 2.17 Les propriétaires du lot n° 46 aux dix-huitième et dix-neuvième siècles

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
27-01-1722	Charles Brazeau fils	Concession	P. Raimbault	–
05-03-1731*	Baptiste Turpin dit Landreville	Vente	Devant témoins	–
14-05-1731	Jean Ranger	Vente	N.-A. Guillet de Chaumont	–
14-02-1736*	François Lauzon	Vente	C.-F. Coron	Grange
26-06-1768*	8 enfants	Vente	L. J. Soupras	Maison, grange
avant 1776	Jacques Lauzon	Vente	J.-P.-G. Peltier	idem
XIX ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
avant 1825	François Lauzon	Vente		
30-04-1832	Joseph Lauzon (2 x 30) Jules Lauzon (2 x 30)	Donation	Terrier de l'Isle de Montréal	
04-01-1847*	Jules Lauzon		Terrier de l'Isle de Montréal	
07-07-1884*	Orphire Legault	Enchères	J.-A. Chauret	Maison, 3 granges et autres bâtiments

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

N° 46. Dix-huitième siècle

Le 27 janvier 1722, Charles Brazeau fils obtient la concession n° 46 des prêtres sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, en même temps que d'autres membres de sa famille obtenaient aussi les concessions voisines (N^{os} 47, 48, 49 et 50), mesurant chacune 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur. En 1731, Charles Brazeau, devenu sans doute voyageur pour la traite des fourrures, est au fort Pontchartrain sur la rivière Détroit. Au même endroit se trouve également Baptiste Turpin à qui il vend, le 5 mars, la terre n° 46:

« Et ce pour et moiennant la somme de cent cinquante six livres que le dit Turpin acquereur promet et s'oblige de païer, au dit Brazeau en peau de chevreuil bonne et valable au prix du Detroit, dans le cours du mois de mai prochain, ... » « ...et lui transportant l'obligation que ses freres François et Paul lui ont faite de faire sur la ditte terre un arpent et demi d'abbattis qu'il leur a païé; de mettre six branches d'arbres par tas et ainsi du reste comme on fait pour l'ordinaire, lui cedant encore audit Turpin une hache de service bonne et valable qu'il a laissé es mains des dits François et Paul Brazau ses freres; »

Au mois de mai suivant, le 14 mai 1731, de retour à Montréal, Jean-Baptiste Turpin, demeurant ordinairement au Bout de l'île, vend à Jean Ranger, habitant de la Rivière des Prairies, sa « terre et concession en bois debout », sise à la Côte Sainte-Geneviève, de la contenance de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur. Le 14 février 1736, Jean Ranger, demeurant encore à la Rivière des Prairies, vend à François Lauzon, habitant, demeurant à la Côte Sainte-Geneviève, la terre n° 46 « avec environ trois arpant [sic] de terre en culture; avec une grange levés sur ycelle terre. »

Trente-deux années plus tard, le 20 juin 1768, François Lauzon et son épouse, Marie-Françoise Lacombe, demeurant en leur maison sise sur leur terre, cèdent à leurs huit enfants (Michel, François, Jacques, Jean, Marie, Marie-Anne, Marguerite et Françoise) la moitié ouest de leur terre, c'est-à-dire 2 arpents de front sur 30 de profondeur, faisant pour chacun un huitième, « avec tous les déserts, prairies et bois qui sont sur icelle ».

D'après le Terrier de l'Isle de Montréal, Jacques Lauzon, fils de François Lauzon et de Marie-Françoise Lacombe, devient le prochain propriétaire de la terre n° 46, mesurant 4 arpents sur 30. Dans l'Aveu et dénombrement de 1781, il est précisé que sur la terre de Jacques Lauzon, il y a 50 arpents de terre labouvable. Deux actes notariés passés sur la terre voisine, n° 45, l'un en mars 1776 et l'autre en septembre 1786, identifient Jacques Lauzon en tant que propriétaire de la terre n° 46.

N° 46. Dix-neuvième siècle

François Lauzon, fils de Jacques, l'acquiert avant 1825, d'après un acte de vente passé sur la terre voisine n° 45, le 5 mars 1825. Le 30 avril 1832, François Lauzon fera donation de la moitié ouest de la terre (2 arpents sur 30) à son fils Joseph Lauzon (suivant l'inventaire décrit ci-après). Son autre fils, Jules Lauzon, obtient la moitié orientale.

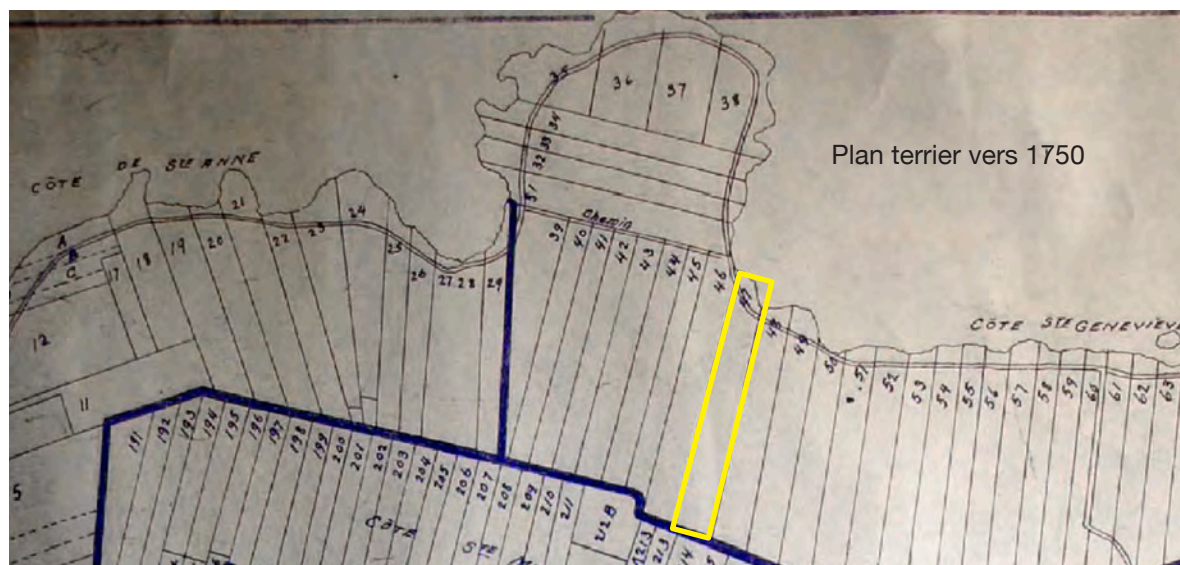
Un inventaire après décès daté du 4 janvier 1847, requis par Angèle Pilon, veuve de Joseph Lauzon, indique que celui-ci est décédé 28 juillet 1845. Jules Lauzon, qui occupe la moitié orientale de la terre n° 46, obtient de la veuve de Joseph Lauzon, la moitié ouest, en 1847.

En 1884, le 7 juillet, Jules Lauzon, veuf d'Angélique Lauzon¹, décédée le 11 novembre 1877, a vendu aux enchères sa terre désignée sous le n° 219 au cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, de la contenance de 120 arpents en superficie, avec une maison, trois granges et autres bâtiments dessus construits. Sur cette terre se trouvent un ou des vergers: « La récolte pendant par racine et les fruits des arbres fruitiers appartiendront pour la présente année au dit Jules Lauzon... »

¹ Testament d'Angélique Pilon, 31-08-1877, transcrit partiellement en annexe de la présente étude.

Terre n° 47, Terrier de l'Isle de Montréal

Lots 210 et 209pte, Cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève



Le Petit Fort, 19530 Gouin O (lire aussi la partie 3.1.1 et voir les figures 3.1 et 3.2)

Tableau 2.18 Les propriétaires du lot n° 47 au dix-huitième siècle

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti	
27-01-1722	Joseph Brazeau	Concession	P. Rimbault	–	
avant 1731	Joseph Biroleau dit Lafleur	Vente		Maison, grange, étable	
mai 1750	la veuve Biroleau			idem	
14-07-1766*	enfants de la veuve Biroleau	Donation		idem	
avant 1768	J-B Proulx (Clément) 3 x 30; J. B. Brazeau (1 x 30)		Terrier de l'Isle de Montréal	idem	
avant 1768	3x30 J-B Proulx	1x30 J. B. Brazeau	Donation	Terrier de l'Isle de Montréal	idem
après 1768 avant 1809*	F. Langevin	idem	idem	idem	
	P. Chaulet dit Laviolette	idem	idem	idem	
	F. Brisebois	idem	idem	idem	
	F. Groulx	idem	idem	idem	

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

N° 47. Dix-huitième siècle

Le 27 janvier 1722, Joseph Brazeau, fils de Charles, reçoit des seigneurs de l'île de Montréal, une concession sise dans la Côte Sainte-Geneviève, de la contenance de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur. La censive n° 47 est ensuite vendue à Joseph Biroleau dit Lafleur. Nous savons qu'il s'y trouve avant 1731, puisqu'il est recensé dans l'Aveu et dénombrement produit en cette année. Il possède 4 arpents sur 30, dont 7 arpents de terre labourable, avec une maison, une grange et une étable (figure 2.8 entourée en rouge). Il décède le 4 mai 1750.

La veuve Biroleau (Marie-Joséphé Lauzon), d'un âge avancé, cède le 14 juillet 1766, la moitié orientale de sa terre, sur laquelle se trouve la maison, le « Petit Fort », c'est-à-dire 2 arpents de front sur 30 de profondeur, à ses fils et gendres: Joseph, Michel, Antoine, Jean, Pierre Biroleau, Jean-Baptiste Brazeau, veuf de Marie-Joséphé Biroleau (héritière pour 1/7) et Jean-Baptiste Proulx, époux de Marie Biroleau. Selon le Terrier de l'Isle de Montréal, les deux gendres de la veuve Biroleau, Jean-Baptiste Proulx et Jean-Baptiste Brazeau (1732-1814) se partagent la censive n° 47 de 4 arpents de largeur, le premier ayant 3 arpents sur 30 et le second 1 arpent sur 30.

D'après un acte de cession passé sur la terre n° 46, le 26 juin 1768, nous apprenons que le propriétaire voisin (terre n° 47) est Jean-Baptiste Proulx. Marie-Joséphé Lauzon, veuve Biroleau, décède le 13 juillet 1771, à l'âge de 60 ans¹. Dans l'Aveu et dénombrement de 1781, sur la censive n° 47, on mentionne qu'il y a une maison, une grange et une étable, ainsi que 40 arpents de terre labourable².



¹ Généalogie Joseph Biroleau

² http://www.nosorigines.qc.ca/GenealogieQuebec.aspx?genealogie=Joseph_Biroleau&pid=37264&lng=fr

Tableau 2.19 Les propriétaires du lot n° 47 au dix-neuvième siècle

XIX ^e siècle	Propriétaire		Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
11-04-1809*	3 x 30 J. B. Proulx	1 x 30 O. Char- lebois	Vente	J. Mailloux	Maison, grange, étable
15-04-1844*	idem	A. Char- lebois	Donation	N. Manthet-Daille- boust	idem
13-10-1850		P. et I. Charle- bois	Vente		
10-03-1870	T. Brunet			F.-H. Brunet	
02-04-1874	J. Lauzon		Vente	F.-H. Brunet	Maison en pierre, grange, autres bâtiments
10-04-1874*	Orphire Legault dit Deslau- riers		Vente	F.-H. Brunet	idem
		J. Char- lebois		J. Filiatrault	idem
19-04-1881*		Séraphin Lauzon			idem

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

Le Terrier de l'Isle de Montréal contient des informations précises quant aux premiers propriétaires de la terre n° 47. D'abord François Langevin acquiert l'arpent de Jean-Baptiste Brazeau. Les propriétaires successifs de cet arpent sont Pierre Chaulet dit Laviolette, François Brisebois et François Groulx. Il est important de retenir que Jean-Baptiste Brazeau a aussi obtenu un arpent contigu au sien, de François Brazeau prélevé de la terre n° 48, mesurant elle aussi dans sa totalité, 4 arpents de largeur. Cette largeur de 2 arpents possédés par Jean-Baptiste Brazeau provenant chacun des censives n°s 47 et 48 perdue durant le dix-huitième et le dix-neuvième, pour correspondre ultérieurement au lot 209 du cadastre, mesurant 2 arpents de largeur de même que les 3 arpents restants de chacune des terres n°s 47 et 48, deviendront respectivement les lots 210 et 207, du cadastre de la paroisse de Sainte-Genève¹.

N° 47. Dix-neuvième siècle

Le 11 avril 1809, François Groulx vend à Olivier Charlebois, cultivateur de la Pointe-Claire, sa terre (1 arpent du n° 47 et 1 arpent du n° 48), c'est-à-dire 2 arpents de front sur 30 de profondeur, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la Côte Sainte-Marie, du côté sud-ouest à Jean-Baptiste Clément, père, et d'autre côté à François Brisebois, père, (n° 48), avec une maison et une grange dessus construites.

...se réservent les dits vendeurs pour jusqu'à la St. Michel prochaine seulement, le logement dans la dite maison et les susdits bâtiments, et une partie de la terre à prendre depuis la dite rivière des Prairies, jusqu'à la première coulée pour ensemençer cette année et le logement des dits bâtiments jusqu'au quinze de mars prochain.

¹ **Note explicative:** Dans le terrier, où on énumère pour chacun des numéros de censive les différents propriétaires, il est donc normal de retenir pour chacune des censives n°s 47 et 48, cette division de 3 arpents et 1 arpent, entraînant par le fait même une répétition de noms de propriétaires pour l'arpent contigu à l'autre arpent sur ces terres. Cependant, dans les actes notariés, et ce jusqu'en 1870, année de la structuration du cadastre, les notaires ne tiennent pas compte des numéros du terrier. Leur préoccupation majeure est de localiser la propriété en fonction de ce qui se trouve aux quatre côtés de celle-ci, c'est-à-dire les voisins, un chemin ou une rivière. Donc, par exemple, pour cette propriété de deux arpents de Jean-Baptiste Brazeau et des autres propriétaires suivants, la largeur de deux arpents est retenue par les notaires, peu importe les numéros du terrier, peu importe aussi la ligne de séparation des terres n°s 47 et 48, comme en témoignent les actes notariés ultérieurs.



Figure 2.8 Plan de larpenteur J. Bouchette 1831 (détail)

To his most Excellent Majesty, King William IV. This topographical map of the district of Montreal, Lower Canada To his most Excellent Majesty, King William IV. This topographical map of the district of Montreal, Lower Canada, exhibiting the new civil division of the district into counties pursuant to a recent Act of the provincial legislature; also a large section of Upper Canada, traversed by the Rideau Canal, is with his Majesty's gracious and special permission most humbly & gratefully dedicated by his Majesty's most devoted & loyal canadian subject. 1831 Bouchette, Joseph. Bibliothèque et Archives nationales du Québec G/3450/1831/B68 DCA pl

Le contour du projet Cap Nature est placé approximativement sur la carte.

Trente-cinq années plus tard, le 15 avril 1844, Olivier Charlebois (1786-1872) demeurant alors dans la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, et son épouse Marie-Jeanne Legault dite Desloriers, cèdent par acte de donation à André Charlebois, un de leur fils résidant avec eux, leur terre de la contenance de 2 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, joignant d'un côté au sud-ouest Jean-Baptiste Clément et d'autre côté à Élie Robillard, avec une maison, une grange et une étable dessus construites. Le 15 octobre 1850, André Charlebois vend à Pierre et Isidore Charlebois.

Donc, suivant l'acte de vente en date du 15 avril 1844, Jean-Baptiste Proulx dit Clément, aurait acquis 3 arpents sur 30 de son père Jean-Baptiste, avant 1844, pour ensuite les vendre le 10 mars 1870 à Thomas Brunet. **Lors de l'arpentage du cadastre de la paroisse Sainte-Geneviève en 1870, c'est Thomas Brunet qui est présent, possédant ses 3 arpents de la terre n° 47, ce qui correspondra au lot 210, alors que l'autre arpent de la terre n° 47 fera partie du lot 209 du cadastre.**

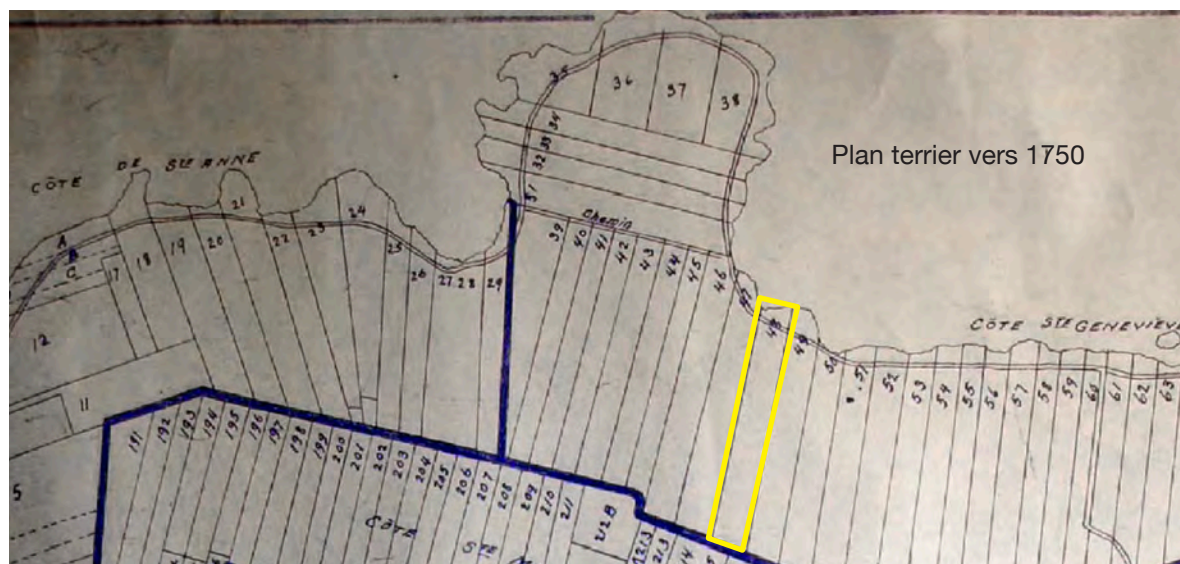
Le 2 avril 1874, Thomas Brunet vend à Jules Lauzon. Le 10 avril suivant, ce dernier vend à Orphire Legault dit Deslauriers, son gendre, cultivateur de la paroisse Sainte-Geneviève, le lot de terre désigné sous le numéro 210, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur « ...avec une maison en pierre, une grange et autres bâtiments dessus construits. »

Il est indiqué dans l'acte de vente que le lot est borné au nord-est par les représentants de Isidore Charlebois (décédé le 24 mars 1874). Ainsi Jacques Charlebois avait acquis la terre de son père Isidore, en vertu du testament de celui-ci daté du 18 mars 1874. Le 19 avril 1881, il vend à Séraphin Lauzon, cultivateur de la paroisse de Sainte-Geneviève, le lot de terre désigné sous le n° 209, de la contenance de 2 arpents de largeur sur 30 arpents de profondeur, tenant devant à la rivière des Prairies, en arrière aux terres de la côte Sainte-Marie, d'un côté à Orphire Legault, et d'autre côté à Amable Wilson,

La maison dénommée « Le petit fort » dans le lot 210, n'a pas appartenu à la famille Charlebois (celle-ci ayant occupé le lot 209) mais plutôt à la famille Proulx pendant de nombreuses années.

Terre n° 48, Terrier de l'Isle de Montréal

Lots 210 et 209ptie, Cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève



Aucune maison n'est construite sur la terre n° 48 aujourd'hui. Mais il y en avait une auparavant (figure 2.9 entourée en orange).

N° 48. Dix-huitième siècle

Le 27 janvier 1722, François Brazeau (1701-1770), fils de Charles, obtient une concession de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur dans la Côte Sainte-Geneviève, des Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal. Dans l'Aveu et dénombrement de 1731, il est dit que François Brazeau a 20 arpents de terre labourable, 2 arpents en prairie, une maison, une grange, et une étable¹. Et dans l'Aveu et dénombrement de 1781, soit cinquante ans plus tard, il y a 50 arpents de terre labourable. Suivant le Terrier de l'Isle de Montréal, Jean-Baptiste Brazeau (1734-1824) acquiert de François Brazeau dans la censive n° 48 un arpent contigu à un autre arpent de la terre n° 47, qu'il a aussi acquise, comme il a été précisé précédemment dans le texte de la présente étude.

Tableau 2.20 Les propriétaires du lot n° 48 aux dix-huitième et dix-neuvième siècles

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
27-01-1722	François Brazeau, (4 x 30)	Concession		terre labourable, prairies, maison, grange, étable
	1 x 30 3 x 30			
XIX ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
27-02-1815	J. B. Brisebois			
15-03-1816*	Antoine Payment	Vente	L. Thibaudeau	
23-09-1818*	Joseph Robillard	Vente	Joseph Payment	Maison en pierre, grange et autres bâtiments
31-12-1832	Élie Robillard	Testament	C. A. Berthelot	

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

Selon le Terrier de l'Isle de Montréal, François Brisebois acquiert du premier concessionnaire François Brazeau, 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur.

Cette largeur de deux arpents perdure et deviendra le lot n° 209.

Puisque les divers propriétaires et le bâti de cette section (1 arpent sur 30) ont déjà été énumérés dans l'historique de la terre n° 47, c'est la largeur de 3 arpents sur 30 de la terre n° 48 qui est traitée dans les paragraphes suivants.

N° 48. Dix-neuvième siècle

Le 27 février 1815, Jean-Baptiste Brisebois a obtenu de François Brisebois, les 3 arpents sur 30.

Dans son testament en date du 15 mars 1816, Jean-Baptiste Brisebois, est dit garçon cultivateur résidant à Sainte-Geneviève. Il lègue tous ses biens à Antoine Payment son beau-frère, lequel a épousé sa sœur Marie Brisebois.

Le 23 septembre 1818, Antoine Payment vend à Joseph Robillard, cultivateur de Sainte-Geneviève, sa terre de 3 arpents de front sur 30 de profondeur, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la Côte Sainte-Marie, joignant d'un côté au sud-ouest Olivier Charlebois (possédant 1 arpent de la terre n° 48) et d'autre côté audit vendeur (terre n° 49), avec une maison en pierre, une grange et autres bâtiments dessus construits (figure 2.9).

¹ Aveu et dénombrement de Messire Louis Normand, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal... (1731), RAPQ 1941-1942, Tome 22, p. 144



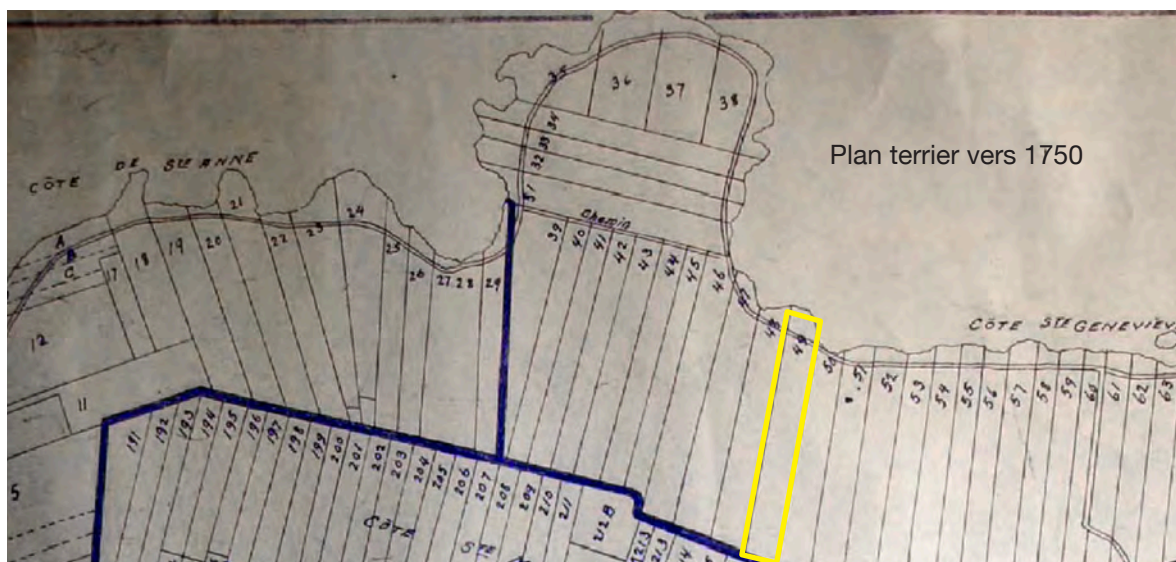
Figure 2.9 Plan de l'Île de Montréal fait par H. Malingre en 1890 (détail)
 Plan de l'Île de Montréal 1890 Map of the Island of Montreal 1890, Malingre, H.
 Bibliothèque et Archives nationales du Québec. G/3452/M65/1890/M35 DCA
 Les limites du territoire à l'étude ont été superposées approximativement au plan de 1890,.

À la réserve par le dit vendeur du bois de corde ainsi que les arbres abattus dans le bois de bout [...], ainsi que tous les bois de sciage qui sont sur icelle, et cèdres qui ne sont point employés, et les bois de sciage au grenier de la dite maison, ainsi que les latrines de la maison pendant quinze jours de cette date, et de la grange jusqu'au premier février prochain...

Puis le 31 décembre 1832, devant le notaire Charles-Adrien Berthelot, « Élie Robillard a eu à rente de son père », Joseph Robillard, les 3 arpents sur 30.

Terre n° 49 du Terrier de l'Isle de Montréal

Lots 206 et 205 partie, Cadastre de la paroisse de Sainte-Genève



N° 49. Dix-huitième siècle

Le 27 janvier 1722, Gabriel Brazeau, époux de Angélique Andegrave dit Champagne, obtient des prêtres sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, une concession de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur dans la Côte Sainte-Genève. Le 26 janvier 1732, Paul Brazeau (fils de Charles Brazeau), acquiert de Gabriel Brazeau, alors habitant de la rivière des Prairies, 2 arpents dans la moitié orientale de la terre n° 49, en échange d'une terre qu'il possède à la rivière des Prairies. Le 25 février 1735, son frère Pierre Brazeau acquiert aussi par échange, les 2 autres arpents de la terre de Gabriel Brazeau, sans aucun bâtiment, mais ce qu'il y a « ...pour semer un minot et demy de tous grains à la charrue ».

Le Terrier de l'Isle de Montréal précise qu'en 1754, Pierre Brazeau, possède le tout, soit 4 arpents sur 30¹. Le 1^{er} août 1781, Pierre Brazeau, fils de feu Pierre Brazeau et Marie-Genève Lauzon, vend à Antoine Payment, la moitié ouest de la terre n° 49, c'est-à-dire 2 arpents de front sujet à diminution en raison d'un chemin menant à la Côte Sainte-Marie, sur 30 arpents de profondeur, « avec tous les déserts, bois et bâtiments dessus étant » La moitié orientale de la terre est occupée par son frère Joseph Brazeau, aussi héritier. Plus tard, Antoine Payment acquiert 1 arpent de Joseph Brazeau, possédant ainsi 3 arpents dans la censive n° 49².

Angélique Andegrave est née le 1^{er} novembre 1695 à Montréal. Le 4 nov 1714, elle épouse Gabriel Brazeau. Elle meurt le 1^{er} septembre 1778. Elle était la fille de Pierre Andegrave et de Marie Guertin. Pierre Andegrave dit Champagne arrive en Nouvelle-France le 12 septembre 1665 comme soldat de la compagnie de Porte du régiment de Carignan-Salières. Après la démobilisation, il s'établit à Montréal où il épouse en 1675 Marie Guertin. Il meurt en 1703 à Montréal.

¹ Terrier de l'Île No 1, AVM, Boîte 11, p. 19

² Terrier de l'Île No 1, AVM, Boîte 11, p. 19

Tableau 2.21 Les propriétaires du lot n° 49 au dix-huitième siècle

XVIII ^e siècle	Propriétaire		Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
27-01-1722	Gabriel Brasau		Concession	P. Raimbault	–
	2 x 30	2 x 30			
26-01-1732 (est)* 25-02-1735 (ouest)*	Pierre Brazeau	Paul Brazeau	Échange	F. Coron (est) A. Loiseau dit Châlons (ouest)	
1754	Pierre Brazeau				
01-08-1781*	Antoine Payment	Joseph Brazeau	Vente (ouest) héritage (est)	L. J. Soupras	Terre, bois, bâtiments

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

N° 49. Dix-neuvième siècle

Le 27 mars 1810, Antoine Payment, fils, obtient les 3 arpents de son père. Alexandre Deliene dit Bélanger acquiert l'arpent de Joseph Brazeau, logeant la terre n° 50. Suivant le Terrier de l'Île, les propriétaires ultérieurs de cet arpent seront successivement: Hyacinthe Payfer, Janvier Payfer, François Groulx, François Brisebois, François Brisebois, fils, et Joseph Lefebvre.

Ces propriétaires possèdent de plus les 2 arpents de la moitié ouest de la terre n° 50, totalisant ainsi 3 arpents, ce qui deviendra le futur lot n° 205. Le 13 septembre 1841, Antoine Payment, vend à son frère Bernard, la moitié sud-ouest des 3 arpents qu'il possède sur la terre n° 49, avec la moitié de la maison, de la grange et de l'écurie. Et le 3 janvier 1842, il lui vend ce qu'il faudra pour compléter deux arpents de largeur sur 30 de profondeur, avec « *...le droit de passer dans le chemin qui se trouve sur la pièce de terre présentement, depuis le coteau au-dessus d'une source à venir au deuxième travers du chemin de Roi, à la charge de fermer les barrières qui seront faites dans ce chemin; pourvu que ce soient des barrières qui s'ouvrent d'une pièce.* »

Le 14 avril 1842, Bernard Payment donne à son fils Louis Moïse, époux de Marie-Virginie Lauzon, 2 arpents sur 29 de profondeur. Le 19 septembre 1854, François-Xavier Trépanier, époux de la veuve de feu Louis Moïse Payment, vend cette propriété à Jean-Baptiste Orphire Payment. Il est précisé qu'au nord-est se trouve Bernard Payment, lequel a donc acquis l'arpent de son père Antoine. En 1859, Étienne Payment, prêtre, obtiendra de son père Bernard cet arpent. Le 20 mars 1866, Marguerite Théoret, veuve Bernard Payment, laisse à son fils Aldéric Payment, par échange, ce lot de terre, lequel sera vendu quatorze années plus tard, le 24 juillet 1880, à Mathilde Bleignière dite Jarry, de la contenance de 84 arpents en superficie, et désigné sous le numéro 206 du cadastre de la paroisse Sainte-Genève.

Le 1^{er} décembre 1884, Camille Lauzon acquiert de Théodore Lauzon une partie du lot, alors que l'autre partie du lot est occupée par Jules Lauzon.

Le 4 août 1888, Camille Lauzon vend à Amable Wilson, une partie du lot 206, c'est-à-dire 2 arpents de front sur 30 de profondeur, avec une grange et autres bâtiments dessus construits, et « *les deux tiers sud-ouest de la maison et remise maintenant bâties sur la partie du dit lot numéro 206 appartenant à Jules Lauzon, y compris tout droit de passage à pied ou en voiture autour, et près de ladite maison...* »

Cette vente est faite sous diverses conditions, entre autres, celle de **macadamiser aux termes du règlement municipal le chemin du roi de ladite terre et de faire les garde-fous qui sont exigés par règlement.** »¹

¹ Notaire J. A. Chauret

Tableau 2.22 Les propriétaires du lot n° 49 au dix-neuvième siècle

XIX ^e siècle	Propriétaire		Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
	3 x 30	1 x 30			
27-03-1810	A. Payment, fils		Héritage	Joseph Mailloux	Terre, bois, bâtiments
		A. De-liene dit Belanger H. Payfer J. Payfer F. Groulx F. Brise-bois		Terrier de l'Île No 1, AVM, Boîte 11, p. 19	idem
13-09-1841*, 03-01-1842*	Bernard Payment	F. Brise-bois	Vente	C. A. Berthelot	Maison, grange, écurie
14-04-1842*	L. M. Payment		Donation	A. Jobin	idem
18-09-1843		J. Le-fevre			idem
19-09-1854*	O. Payment		Vente		idem
1859	E. Payment		Héritage	Terrier de l'Île	idem
20-03-1866	A. Payment		Échange	F.-H. Brunet	idem
24-07-1880*	M. Blei-gnière		Vente	G. Boileau	idem
	T. Lauzon	J. Lauzon			idem
01-12-1884	C. Lauzon		Vente	G. Boileau	idem
04-08-1888*	A. Wilson			J. A. Chauret	idem

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

Terre n° 50 du Terrier de l'Isle de Montréal

Lots 204 et 205ptie, Cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève

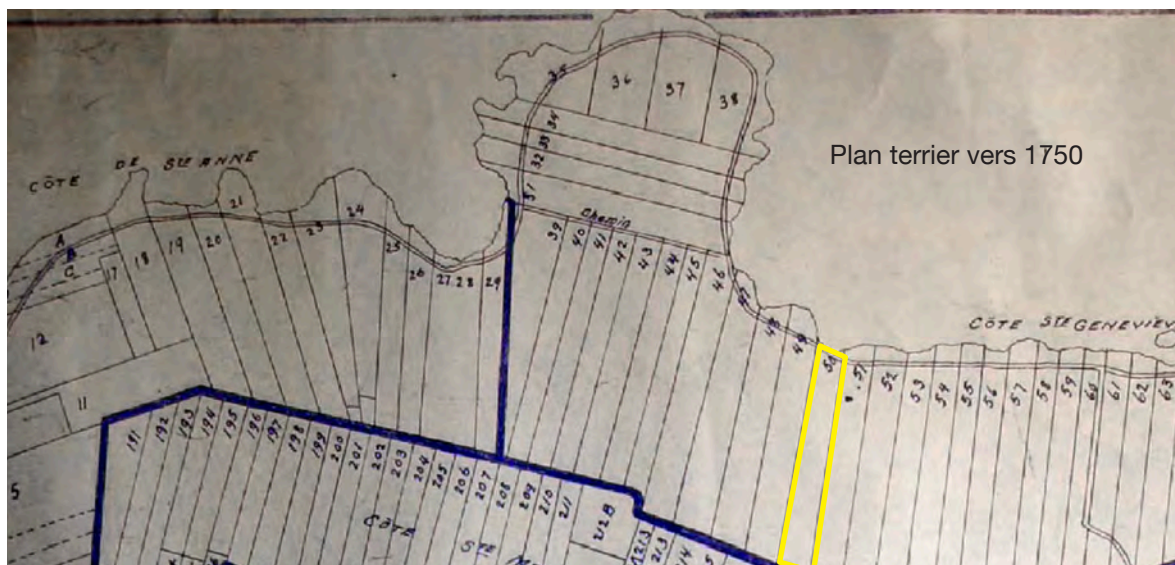




Figure 2.10 Détail d'une carte cadastrale de H.W. Hopkins, 1879
 Atlas of the city and island of Montreal, including the counties of Jacques Cartier and Hochelaga from actual surveys, based upon the cadastral plans deposited in the office of the Department of Crown Lands. 1879 Hopkins, H.W. (Henry Whitmer). Bibliothèque et Archives nationales du Québec G/1144/M65G475/H6/1879 DCA. Il n'a pas été possible de superposer les limites du territoire à l'étude sur cette carte, car les déformations y sont trop importantes.

N° 50. Dix-huitième siècle

Le 27 janvier 1722, Paul Brazeau obtient une concession de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur dans la Côte Sainte-Geneviève, des prêtres sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal. Paul Éthier, père, acquiert plus tard ces 4 arpents. Dans l'Aveu et dénombrement de 1781, il est précisé qu'il possède une **maison**, une **grange** et une **étable**, avec 60 arpents de désert. Le propriétaire suivant de la terre n° 50 sera André Deliene dit Bélanger.

La terre n° 50 est ensuite divisée en deux sections mesurant chacune 2 arpents sur 30.

Dans cette section, seule la moitié ouest de la terre est analysée, puisque la moitié est n'est pas incluse dans la zone à l'étude. Les propriétaires de la moitié ouest, en plus de posséder les 2 arpents de largeur de la censive n° 50, possèdent 1 arpent contigu dans la censive n° 49 (futur lot n° 205, d'une largeur de 3 arpents). Dans le Terrier de l'Île, il est mentionné qu'Hyacinthe Payfert acquiert d'André Deliene dit Bélanger, 2 arpents de largeur. Le propriétaire suivant sera Janvier Payfert et ensuite, François Groulx.

Tableau 2.23 Les propriétaires du lot n° 50 au dix-huitième siècle

XVIII ^e siècle	Propriétaire	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
27-01-1722	Paul Brasau	Concession	P. Raimbault	–
1781	Paul Étier, père			Maison, grange, étable, désert
après 1781	André Deliene dit Bélanger			idem
	Janvier Payfer			idem
	François Groulx			idem

N° 50, Dix-neuvième siècle

Le 18 septembre 1806, dans un échange de terres, François Groulx délaisse à François Brisebois, sa terre de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur (comprenant 2 arpents dans la terre n° 50 et 1 arpent dans la terre n° 49), avec une maison dessus construite, se réservant le droit « *...d'enlever tous ses fourrages et ses grains, et jardinages.* »¹ Il y a donc au moins un potager sur la terre.

Le 10 avril 1809, François Brisebois fils hérite de ce lot de terre. Puis Joseph Lefebvre dit Lassisseraye acquiert de Brisebois, le 18 septembre 1843, le lot de terre, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, avec maison, grange et autres bâtiments dessus construits. Le 16 septembre 1871, Joseph Lefebvre dit Lassisseraye vend à son fils, Stanislas Lefebvre dit Lassisseraye, ce lot de terre désigné sous le numéro 205 du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, mesurant 3 arpents sur 30, tenant d'un côté au sud-ouest à Aldéric Payment et d'autre côté à Michel Bleignière dit Jarry, avec une maison en pierre, une grange et autres bâtiments dessus construits. Nous apprenons qu'il y aussi une boulangerie et un four, et que plusieurs puits auraient été creusés sur la terre.

Stanislas Lefebvre devra payer chaque année à ses parents, une rente et pension annuelle et viagère qui montre une grande aisance financière de la famille puisque les articles donnés sont « *...de la qualité de ceux que l'on rencontre journellement sur la table des cultivateurs aisés de la paroisse de Sainte Geneviève qui se nourrissent bien...* »

Nous pouvons donc conclure que la famille Lefebvre dit Lassisseraye, à l'instar de plusieurs familles du territoire, était aisée.

¹ Notaire Louis Thibaudeau

Tableau 2.24 Les propriétaires du lot n° 50 au dix-neuvième siècle

XIX ^e siècle	Propriétaire 2 x 30	Type d'acte	Notaire	Aménagements, Bâti
18-09-1806*	François Brisebois	Échange		Maison
10-04-1809	François Brisebois fils	Héritage	J. Mailloux	
18-09-1843*	Joseph Lefebvre dit Lassisserraye (3 x 30)	Vente		Maison, grange et autres bâti- ments
16-09-1871*	Stanislas Lefebvre dit Lassisserraye		C.-A. Berthelot	Maison en pierre, grange et autres bâtiments, boulangerie et plusieurs puits
17-01-1880*	Louis Cousineau			

* L'astérisque rose indique qu'une partie de l'acte notarié a été transcrite en annexe.

À retenir au sujet des siècles de l'occupation montréalaise

Pour le territoire à l'étude, il est important de retenir que, bien qu'il ne se fait plus de culture à cet endroit aujourd'hui, les premiers concessionnaires, ceux qui ont reçu, des sulpiciens seigneurs de l'île



Figure hors texte Exemples de granges et maisons couvertes de paille

L'exemple est en milieu urbain, notamment à Québec. Cependant, les granges construites dans le territoire à l'étude pouvaient ressembler à celles qui sont montrées sur cette figure.

de Montréal, au dix-huitième siècle, des terres à développer, ont su s'adapter sans délai aux caractéristiques des terres qui leur ont été concédées. Il semble assez évident d'autre part que la culture maraîchère qu'ils ont choisi de privilégier soit prospère. Les exigences contenues dans les actes de donation montrent l'aisance matérielle des habitants des lieux.

Sur les treize lots étudiés, onze ont été développés dès la première année, comme l'exigent les documents de concession. Seuls les lots 28 et 29 du Terrier de l'Isle de Montréal ont été réunis au domaine seigneurial¹. Bien que plusieurs des maisons d'origine n'aient pas été conservées, les descriptions qui nous sont parvenues via les documents juridiques fournissent une image modeste des premières maisons construites sur ces lots, la plupart du

temps en pièce sur pièce. Aux premières époques, au dix-huitième siècle, les granges sont très souvent couvertes de paille, mais en ce qui concerne la grange du Petit Fort, elle est construite avec le bois des « cages ». Après quelques générations, probablement parce que les propriétés ont été développées entièrement et qu'elles produisent davantage, les propriétaires remplacent les maisons de bois par des maisons de pierres. Les maisons conservées du territoire à l'étude sont en pierres, avec toit à bout recourbé. C'est le cas du Petit Fort (figure 3.1), de la Maison Poudret (figure 3.3) et de la Maison Pilon (figure 3.4).

¹ Les terres étaient concédées et la personne qui reçoit une terre n'a que des redevances sous forme de cens, de rentes et de corvées. Si le censitaire ne cultive pas la terre reçue des seigneurs, il doit quitter, et cette « censive est réunie au domaine », c'est à dire qu'elle sera à nouveau concédée à quelqu'un d'autre..

3. Le patrimoine bâti

Aucune maison à proximité du territoire à l'étude n'est inscrite au *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* (RPCQ)¹. Plusieurs maisons anciennes du territoire ont été démolies, mais il en reste toutefois quelques-unes présentant un grand intérêt en rapport avec l'histoire de ce lieu. Le *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal*² en a enregistré trois, qui sont présentées aux lignes suivantes. Ces maisons sont identifiées aux inventaires patrimoniaux dans la catégorie suivante : Ancienne maison de ferme (inventaire municipal).

3.1 Les maisons patrimoniales connues à proximité du territoire à l'étude

Aux limites du territoire à l'étude, parmi les maisons qui existent encore aujourd'hui et qui sont enregistrées dans le *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal*, trois sont présentées dans cette partie de l'étude patrimoniale. Il s'agit de la maison dite Le Petit Fort (parag. 3.1.1), de la Maison Jacques-Poudret dit Lavigne (parag. 3.1.2), et de la Maison Pilon (parag. 3.1.3). Puisque la culture maraîchère domine dans cette portion de l'île, elles témoignent des activités reliées à cette fonction agricole (figure 3.12).

3.1.1 Le Petit Fort

Construite avant 1760, la maison était d'abord incluse dans un établissement de ferme. Elle est implantée loin du chemin, et parallèlement à celui-ci, qui fait un coude à cet emplacement. Au dix-huitième siècle, elle accueille les soldats en route vers leur lieu de garnison. Au dix-neuvième siècle, elle accueille les « cageux », ces hommes qui descendent les cours d'eau en menant d'énormes radeaux de plusieurs mètres carrés vers certains points où ils sont démantelés, puis le bois dont ils sont faits est vendu.

D'ailleurs, la grange de l'établissement du Petit Fort, aujourd'hui démolie, était faite du bois de ces « cages ». Ces hommes s'arrêtaient temporairement, généralement pour la nuit, dans une anse où se trouvait cette maison, sorte d'auberge appelée Petit Fort (figures 3.1, 3.2). Cette résidence est située au 19530, boulevard Gouin Ouest.

Caractéristiques architecturales de la maison dite Le Petit Fort

Le Petit Fort est une maison de ferme, à l'architecture tout à fait adaptée à ses premières fonctions. Cependant, puisqu'elle est située au creux d'une anse, des éléments militaires se sont ajoutés à ses premières fonctions. Il se pourrait cependant que cette maison ait toujours rempli ces deux fonctions: agricole et militaire. Elle est vraisemblablement construite vers 1750³, alors que la colonie, et particulièrement Montréal, est souvent attaquée par des bandes ennemies. Elle est construite de moellons.

« Son rez-de-chaussée, peu dégagé du sol, sa toiture à deux versants, ses lucarnes et ses cheminées encastrées dans les murs latéraux sont des éléments caractéristiques de la première génération de maisons de ferme. La maison possède de petites ouvertures étroites qui s'apparentent à des meurtrières. »⁴

Cette maison, selon la tradition, aurait servi d'avant-poste pour la garnison de Montréal, pour défendre la ville contre les incursions ennemies en provenance de la rivière des Prairies. Un fort, pourtant, avait été construit au début du dix-huitième siècle dans ce but, conçu par l'ingénieur Étienne Robbert de la Morandière à la requête du gouverneur de Beauharnois.

¹ Le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, géré par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, contient des renseignements sur les milliers d'éléments patrimoniaux inventoriés par le Ministère ou ses partenaires.

² Le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal est réalisé par la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

³ Son volume carré, son faible dégagement du sol, ses murs pignon presque aveugles, l'ordonnance irrégulière de ses ouvertures, et surtout sa toiture haute et aiguë, sont des caractéristiques des maisons du dix-huitième siècle. (*Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal, Architecture rurale*, 1986)

⁴ ©Ville de Montréal, 2007



Figure 3.1 Vue, à partir du chemin du Roy, du Petit Fort
Image Google du 19530, boulevard Gouin Ouest.



Figure 3.2 Vue, à partir du chemin du Roy, de l'anse
devant le Petit Fort
Image Google

3.1.2 La Maison Jacques-Poudret dit Lavigne

Construite en 1834 par le maître maçon Charles Brunet¹, la Maison Jacques Poudret dit Lavigne est identifiée aux inventaires patrimoniaux dans la catégorie suivante : Ancienne maison de ferme (inventaire municipal). Elle a pour adresse actuelle le 20752, boulevard Gouin Ouest dans Pierrefonds.

Son premier propriétaire, Jacques Poudret dit Lavigne, qui a pour ancêtre André Poutré², est né vers 1646. Il est le premier Poudret à s'installer dans la paroisse de Sainte-Geneviève. Le fait qu'il y ait plusieurs Poudret dit Lavigne dans toute la région et notamment à Sainte-Geneviève s'explique en grande partie par la nombreuse famille qu'eut ce premier Poudret.

Jacques Poudret dit Lavigne devient propriétaire du terrain acquis de J. B. Parent son beau-père en 1812. Il y fait construire sa maison de ferme en pierres en 1834. Elle est implantée parallèlement au chemin. Poudret se serait marié à Sainte-Geneviève en 1809 avec Thérèse Campeau, puis en 1814 avec Marie Cousineau (figure 3.3).

Caractéristiques architecturales de la Maison Poudret dit Lavigne

Malgré ses 182 ans d'existence, cette maison est très bien conservée et a subi peu de modifications. Elle a même conservé sa pierre d'évier. En 1964, les propriétaires font construire (ou rénover) la cuisine d'été.

¹ Une inscription dans la pierre indique la date de construction et le nom du maçon.

² André Poutré dit Lavigne est venu en Nouvelle-France en 1665 avec le régiment de Carignan-Salières, dans la compagnie commandée par le capitaine Pierre de Saurel.



Figure 3.3 La maison Jacques-Poudret dit Lavigne aujourd'hui
Image Google

3.1.3 La Maison Pilon

Effectué à l'échelle de l'agglomération de Montréal, l'*Inventaire des anciennes maisons de ferme, réalisé en 2006 par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal* identifie les anciennes maisons de ferme construites au cours des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles. Environ cent soixante-dix de ces maisons subsistent toujours. Y figure la maison Pilon, construite en 1808 par Jean-Baptiste Pilon fils, époux de Marie Ranger. L'ajout latéral est plus contemporain.



Figure 3.4 La Maison Pilon aujourd'hui
Image Google.

Caractéristiques architecturales de la Maison Pilon

Cette maison de ferme en pierres, construite en 1808 par le maître-maçon Étienne Gagnon à l'extrémité ouest du secteur est l'une des belles maisons à proximité du territoire à l'étude et parmi les mieux conservées. Elle est implantée perpendiculairement au chemin, sans doute pour se protéger des vents de la rivière. Sa composition architecturale est caractérisée par ses façades avant et arrière identiques et la disposition asymétrique des fenêtres du mur pignon donnant sur le boulevard Gouin¹.

3.1.4 Caractéristiques générales des maisons retenues par le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal

Les trois maisons décrites aux parties 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3 ont un indéniable caractère néo-français. Mis à part le fait qu'elles ont toutes trois une fonction originelle agricole, ce qui les réunit est essentiellement leur constructeur, qui est issu de la période de Nouvelle-France. Les maisons Poudret et Pilon, construites respectivement en 1834 et 1808, devraient pourtant avoir adopté l'architecture d'un type plus anglais, mais ce n'est presque pas le cas. Nous sommes en présence de constructeurs de tradition².

Les caractéristiques qui les associent au régime français sont:

- la cheminée large intégrée au mur pignon. Dans le cas de la maison Pilon, la cheminée a pris la forme carrée caractéristique du régime anglais, mais a conservé son intégration au mur;
- rez-de-chaussée peu dégagé du sol;
- toiture à deux versants égaux;
- structure de moellons;
- fenêtres à battants.

Toutes les trois sont aussi des maisons de ferme peu transformées à travers le temps. La maison du 19622, boulevard Gouin Ouest (figure 3.6) et celle du 20610, boulevard Gouin Ouest (figure 3.10) sont aussi des maisons de ferme, mais toutes deux possèdent un toit mansardé typique des années 1880-1930 ce qui les place décidément dans le régime anglais. Ce n'est pas en contradiction avec la fonction agricole des lieux cependant et pourrait témoigner du renouvellement architectural des maisons de ferme du territoire à l'étude.

Pierrefonds conservera sa vocation agricole jusque dans les années 1960³, alors que les terres sont vendues pour le développement domiciliaire en pleine expansion.⁴

La maison Le Petit Fort se distingue des deux autres maisons figurant dans le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal, ainsi que de celles qui sont mentionnées dans l'étude comme présentant un intérêt ancien (partie 3.2.2). Elle se distingue par son ancienneté et par son histoire particulière, reliée à la protection militaire de Montréal au dix-huitième siècle et au transport du bois au dix-neuvième siècle. C'est aussi la plus ancienne maison du groupe.

Bien que la date de sa construction ne soit pas connue avec exactitude, il est fort probable qu'elle ait été bâtie peu après que la terre ait été reçue en concession par Joseph Brazeau en 1722. Lorsqu'il vend sa terre avant 1731, une maison existe déjà sur la terre. Malheureusement, il n'est pas mentionné dans l'Aveu et dénombrement de 1731 si cette maison est en bois ou en pierres.

Les autres maisons d'intérêt mentionnées dans l'étude ont une position conforme à ce qui est recensé sur la carte de 1879 (figure 2.10), mais elles ont été mises au goût du jour.

¹ ©Ville de Montréal, 2007

² Le régime français se termine à la Conquête en 1760, mais le régime seigneurial se poursuit après la Conquête jusqu'en 1853. Il est alors aboli et les anciens seigneurs perdent leurs droits.

³ La ville de Pierrefonds existe depuis 1958. Auparavant, le secteur se distinguait pas son nom de paroisse: Sainte-Geneviève.

⁴ Pierrefonds connaît une vague importante d'urbanisation vers 1960. Cette vague se poursuit jusque dans les années 1980. La population, qui compte à peine 1 500 personnes en 1951, s'élève à près de 55 000 en 2000. Évaluation du patrimoine urbain, Ville de Montréal, Arrondissement de Pierrefonds-Senneville -2, 5 mai 2004, 35 p.

3.2 Les maisons anciennes à proximité du territoire à l'étude

Parmi les maisons anciennes à proximité du territoire à l'étude, certaines sont connues, comme les maisons précédemment présentées, mais d'autres le sont moins, bien qu'elles soient anciennes. Elles sont donc un rappel du passé du territoire en raison de leur ancienneté. Les maisons qui suivent dans cette section ne sont pas inscrites au Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal. Elles ont été sélectionnées au cours de l'étude pour leur aspect ancien qui est un rappel de l'architecture agricole, surtout au dix-neuvième siècle et au début du vingtième. Elles ont parfois été l'objet de modifications avec le temps.

3.2.1 École du Petit Fort

La maison du 19803, boulevard Gouin Ouest a été construite vers 1858. Elle servait alors d'école, et vu sa proximité avec la maison appelée Petit Fort, elle s'est appelée École du Petit Fort. Elle est aujourd'hui devenue une résidence (figure 3.5). La maison a été conservée dans son état original.

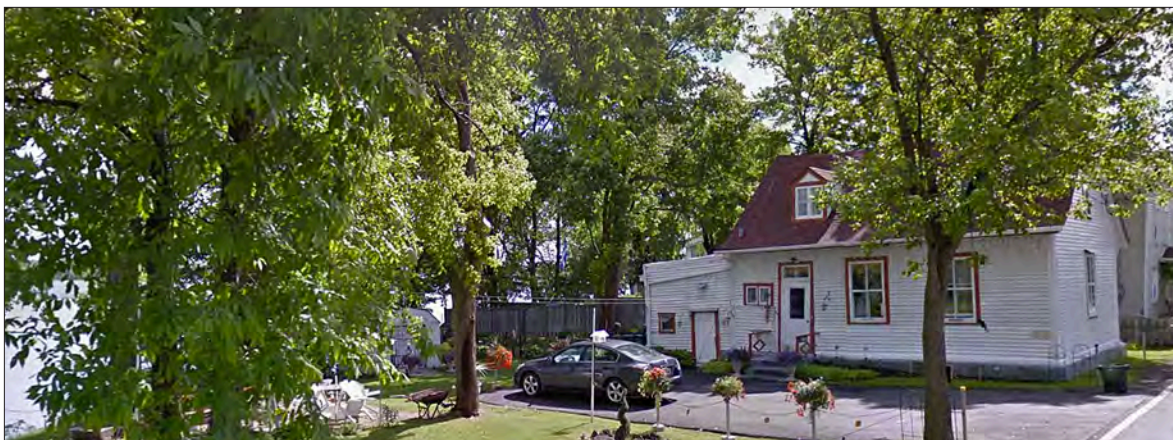


Figure 3.5 L'ancienne école du Petit Fort devenue résidence.
Image Google

3.2.2 Autres maisons rappelant la fonction agricole du territoire à l'étude

Les spécialités de la production agricole de l'île de Montréal ont été caractérisées et localisées en 1940 (figure 3.12). Cette caractérisation a mis en évidence la diversité des produits récoltés ou fabriqués dans l'île. Ainsi, pour Sainte-Geneviève, les agriculteurs convergent leurs activités en majorité sur la culture maraîchère. Plusieurs maisons anciennes construites le long du boulevard Gouin dans la zone d'étude sont, à l'origine, des maisons de maraîchers. Les figures 3.6 à 3.11 en présentent quelques-unes et la figure 3.13 les localise.



Figure 3.6 Résidence du 19622, boulevard Gouin Ouest



Figure 3.7 Résidence du 19715, boulevard Gouin Ouest

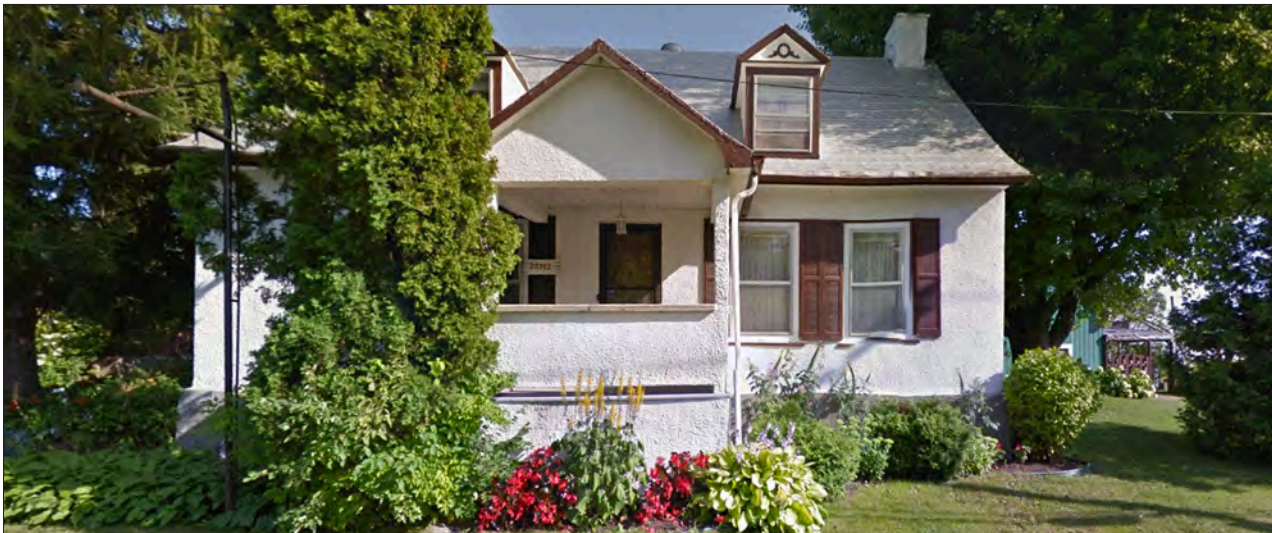


Figure 3.8 Résidence du 20392, boulevard Gouin Ouest



Figure 3.9 Résidence du 20452, boulevard Gouin Ouest

Les murs de la partie gauche de cette résidence, sans doute ancienne, ont été démolis vers 2005, puis élevés sur les anciennes fondations. La partie à droite de la maison est plus récente. La position de cette maison est la même que sur le plan de 1879 (figure 2.9)



Figure 3.10 Résidence du 20610, boulevard Gouin Ouest. Maison François-Xavier Brunet.

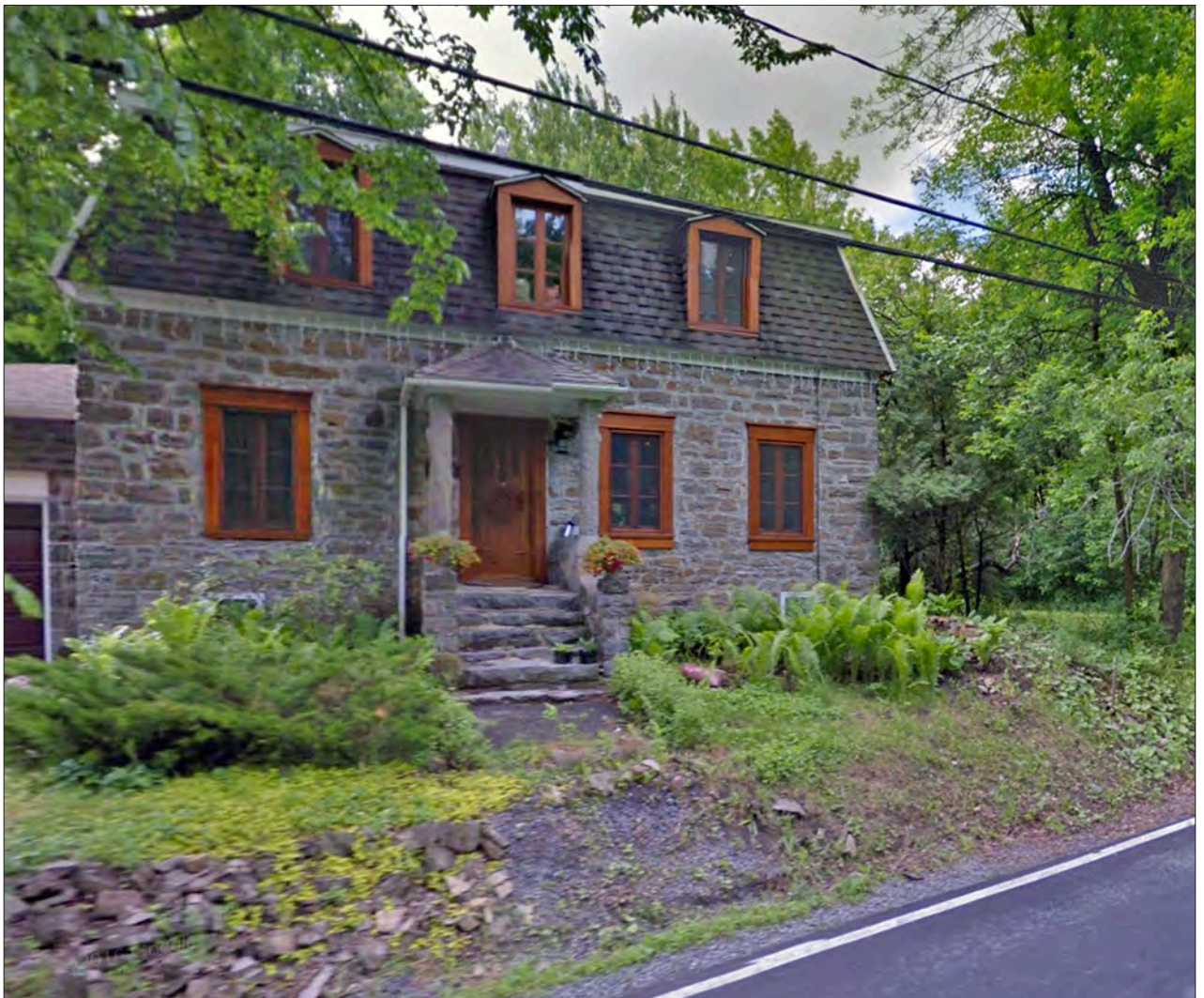


Figure 3.11 Résidence du 20874, boulevard Gouin Ouest



Figure 3.12 Localisation des spécialités de production dans l'ouest de l'île de Montréal
 Pour le territoire à l'étude, bien qu'il y ait eu de l'élevage, la culture maraîchère domine la production. BAnQ 1940_107631.

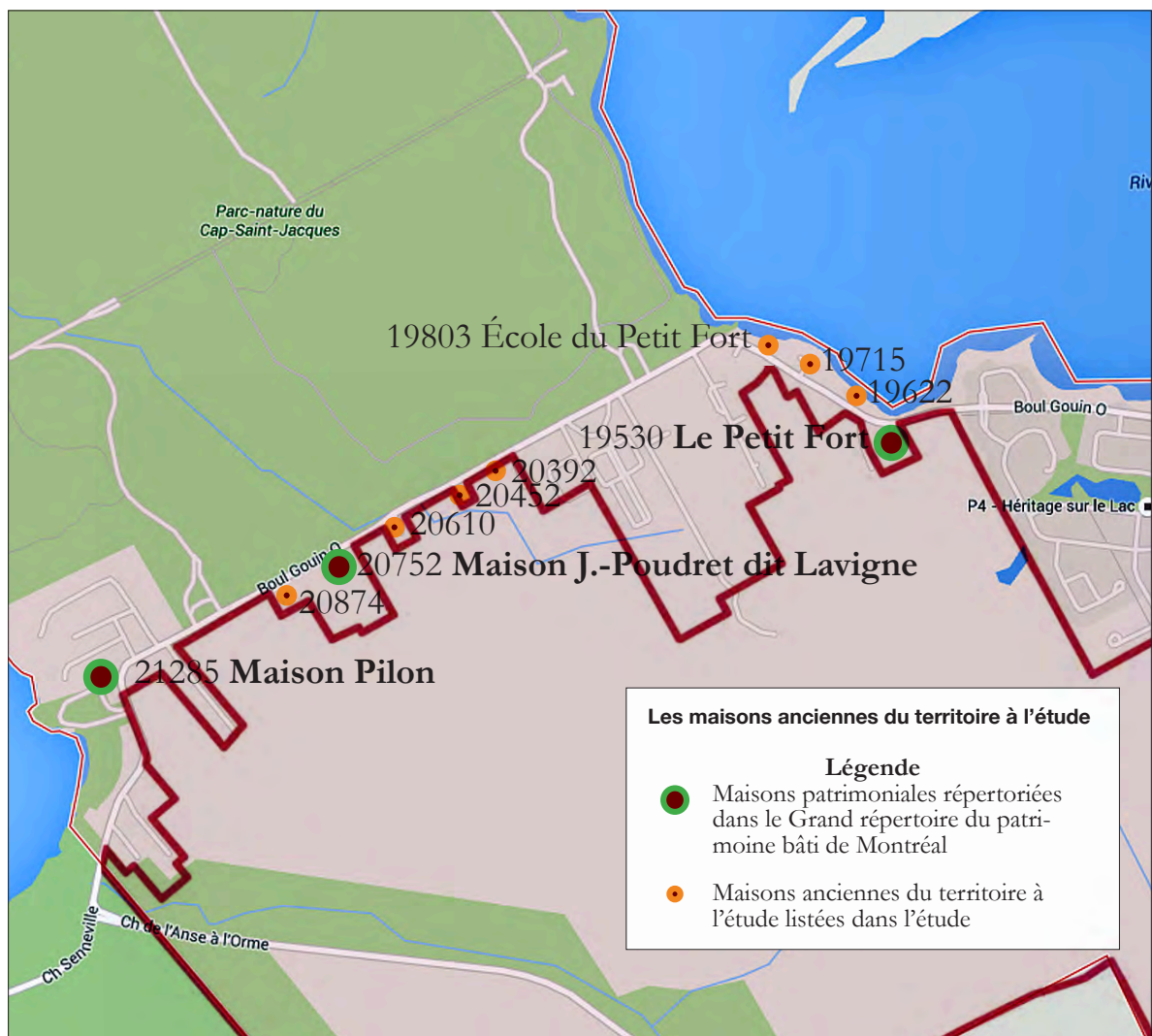


Figure 3.13 Localisation des maisons anciennes dans et aux limites du territoire à l'étude.
 Image Google.

4. Le patrimoine naturel

Le patrimoine naturel concerne surtout les témoins des activités humaines sur la nature. Faisant partie du paysage du territoire à l'étude depuis le début de l'installation des pionniers au dix-huitième siècle, les creux linéaires appelés fossés aux dix-huitième siècle et dix-neuvième siècles et les amoncellements de pierres assemblés en murets sont considérés dans leur fonction agricole; ils sont tous deux des témoins importants des activités humaines liées au mode d'exploitation des terres à travers le temps. Ils ont ainsi participé à l'économie agricole pendant des siècles, commençant à l'époque de la Nouvelle-France et s'étendant jusqu'au milieu du vingtième siècle. Si les creux linéaires de séparation sont encore très utiles et répandus aujourd'hui, les murets de pierres sèches ont eux été parfois remplacés par les clôtures.

Autant le fossé que le muret délimitent des champs qui parfois appartiennent à la même personne. Ils limitent alors les cultures ou les prés. Dans le cas bien précis du territoire de Cap Nature, ils délimitent autant les champs que les propriétés (figure 1.4). Les murets de pierres sèches sont le résultat d'un épierage des champs avant le labour. Le cultivateur, pour préparer son champ, enlève les pierres qui s'y trouvent et plutôt que de les transporter ailleurs, les empile pour former une sorte de muret souvent très bien structuré, aux limites des champs. Le travail du cultivateur, en ce cas, a une double portée.

4.1 Les fossés

4.1.1 Notion patrimoniale de la noue et du fossé



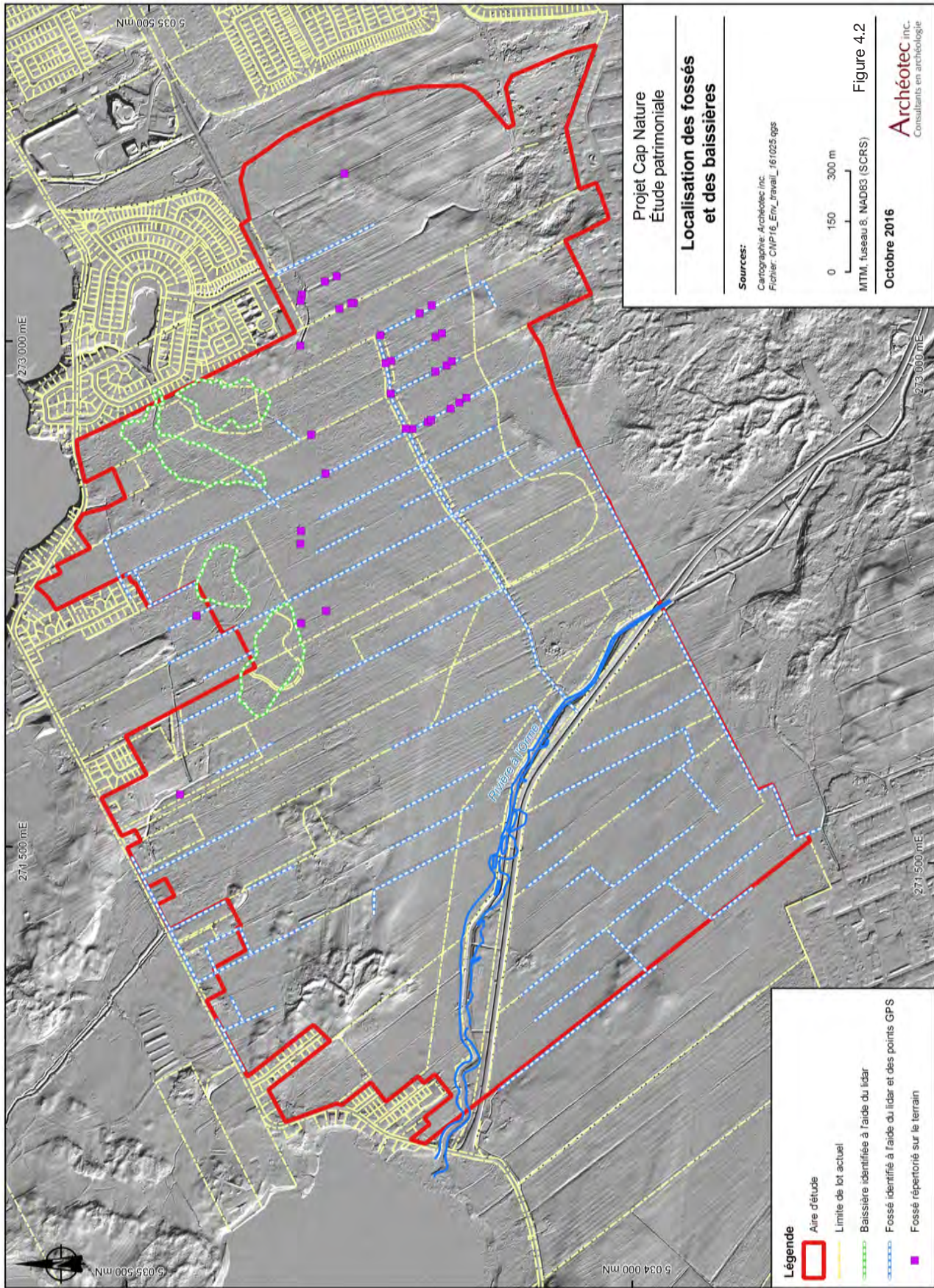
Figure 4.1 Un fossé relativement bien conservé.
Photo Archéotec inc. 2016. Cliché DSCF6714

Le terme « noue », tel qu'employé aujourd'hui pour désigner un creux linéaire dans le sol, n'apparaît ni dans les textes d'archives consultés ni dans les dictionnaires des siècles passés. Dans les ouvrages anciens et les dictionnaires français des dix-huitième et dix-neuvième siècles, la noue est considérée, soit comme se rapportant à un terme architectural « l'endroit où deux combles se joignent en angle rentrant¹ », soit comme se rapportant à une étendue naturelle. On appelait noues « les fondrières, marécages & autres terres basses & humides qui accompagnent les étangs, les rivières & les torrens.² » Dans les dictionnaires d'époque, trois définitions de la noue reviennent couramment : 1. terre grasse et humide, qui fournit des herbes en abondance pour la pâture des bestiaux (Larousse 1863); 2. terre qui a des creux dans lesquels se forment des flaques d'eau (Larousse 1863); 3. sorte de trou ou de lieu bas où se jettent les eaux des rivières lors de leurs débordements (Littré). Dans son dictionnaire de la langue française au Canada, Bélisle reprend les définitions 1 et 3 ci-dessus. Dans l'encyclopédie *Maison rustique du XIX^e siècle*, le terme noue

correspond à la définition 2 ci-dessus. Toutes ces définitions décrivent des formes naturelles à la surface d'un terrain. Le terme « noue » ne peut donc être assimilé à un fossé creusé de façon artificielle. Le fossé est une forme linéaire « servant soit à l'écoulement des eaux, soit à la séparation des terrains » (Bélisle

¹ Encyclopédie Diderot et d'Alembert, édition 1765.

² idem



Projet Cap Nature
Étude patrimoniale

**Localisation des fossés
et des baissières**

Sources:

Cartographie: Archéotec inc.
Fichier: CMP16_Env_travail_161025.qgs

0 150 300 m

MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Figure 4.2

Octobre 2016

Archéotec inc.
Consultants en archéologie

Légende

- Aire d'étude
- Limite de lot actuel
- Baissière identifiée à l'aide du lidar
- Fossé identifié à l'aide du lidar et des points GPS
- Fossé répertorié sur le terrain

1974). Toujours selon Bélisle, on distingue le fossé de ligne (fossé mitoyen, dans la ligne qui sépare deux propriétés), le fossé de refente (fossé tracé sur une propriété dans le sens de la longueur), et le fossé de travers (fossé tracé sur une propriété dans le sens de sa largeur). Rappelons que les fossés observés et photographiés étaient à peine visibles au sol. Les images Lidar au sol, sans végétation, fournies par la Ville de Montréal ont permis de distinguer d'autres fossés dissimulés par le temps et couverts de végétation, donc difficiles à distinguer au sol. Nous savons, par les archives colligées dans le cadre de cette étude patrimoniale, que ces fossés étaient sujets à s'estomper. Ainsi, sur un acte d'inventaire des biens communs commandé par Marie Libersan et rédigé par le notaire Soupras en 1786, des détails fort intéressants illustrent l'importance des fossés « *sur laquelle terre il se trouve soixante et dix arpents de terre nette, le reste en bois debout, quarante-deux arpents de très vieilles clôtures, trente-trois arpents de fossés à recaler incessamment et des bâtiments consistant en une maison de pièces de cèdres de trente pieds de long, sur vingt-quatre, avec une cheminée au milieu...* » Ces fossés ont été observés sur l'image Lidar et distingués sur la figure 4.3, par la couleur¹.

Les observations effectuées sur le terrain permettent de conclure que toutes les dépressions linéaires sont des fossés essentiellement de ligne. Quatre dépressions naturelles peuvent être considérées comme des noues selon la définition 2 ci-dessus. Elles sont représentées sur la figure 4.2, sous le terme baissière.

Il est donc naturel que dans le texte de cette étude, une étude patrimoniale, le mot fossé soit utilisé pour désigner les creux linéaires peu profonds, et que les creux naturels se nomment baissières. Dans le territoire à l'étude, un seul endroit correspond à un fossé de drainage, creusé mécaniquement dans un axe est-ouest, et ce récemment. Il existait auparavant dans une forme plus discrète (voir la photographie aérienne de 1947 à la figure 5.1) mais ce fossé ancien a été détruit par le creusement récent. Ce fossé a été aménagé au milieu de la pente menant au ruisseau à l'Orme comme on peut le constater à la figure 4.3a. Cette figure illustre également les directions de l'écoulement des baissières. Dans le territoire à l'étude, le drainage se fait donc en trois directions, perpendiculaires à celle des fossés de ligne.²

4.2 Les amas de pierres et les murets de pierres sèches

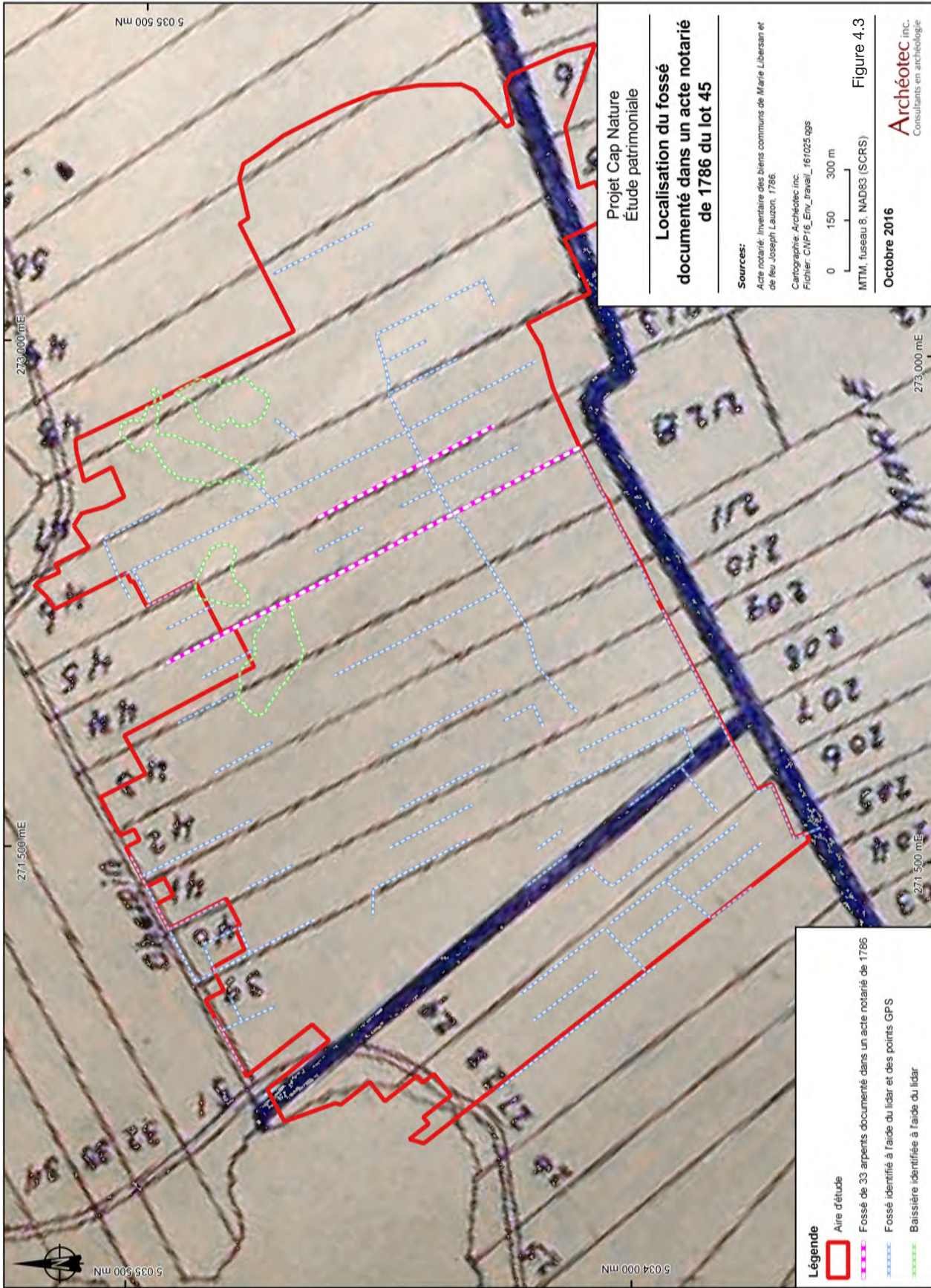
Les amas de pierres sont le résultat de l'épierrage des sols morainiques observés dans les parties du territoire à l'étude plus élevées en altitude. Il revenait aux pionniers d'extraire ces pierres pour obtenir une terre labourable. Parfois ils les déposent en tas (figures 4.3, 4.4), parfois ils les placent les unes sur les autres pour former un mur de pierres sèches. La figure 4.4 positionne et identifie tous les amas et tous les murets observés au cours de la prospection pratiquée par les équipes d'Archéotec inc. pendant l'été 2016. Dans le cas des murets, les pionniers ont tiré profit de la présence de ces pierres en construisant des murets de hauteurs variables selon la disponibilité des pierres, afin de diviser les parcelles de cultures ou de pâturage. Plusieurs de ces murets et amas de pierres ont ainsi été observés dans le territoire à l'étude, notamment au sud-est, là où se trouve la zone la plus élevée et la plus sèche.

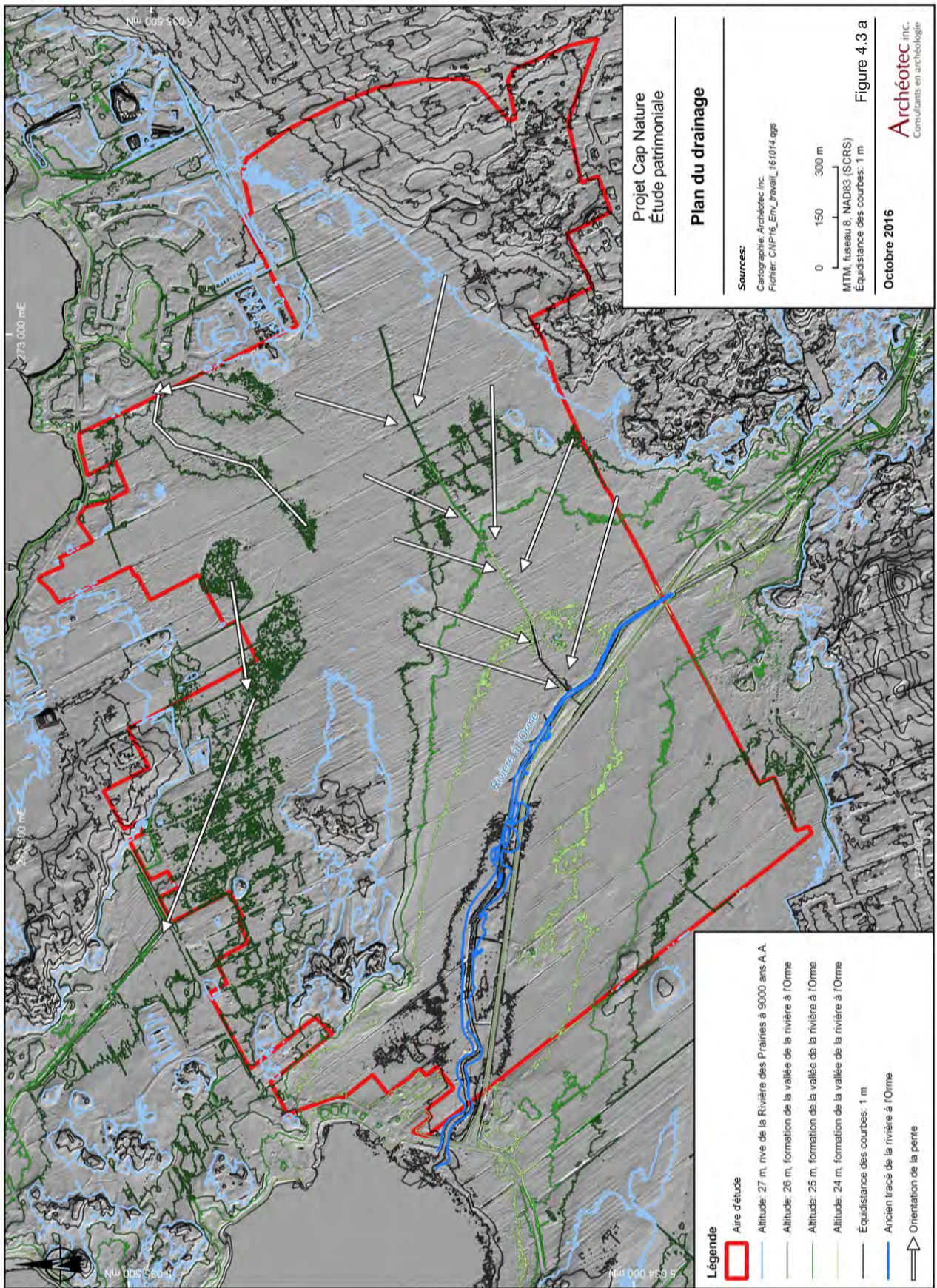
4.2.1 Les amas de pierres

Plusieurs amas de pierres ont été observés dans le territoire à l'étude. Ces pierres étaient restées à cet endroit depuis qu'elles avaient été retirées du sol à un moment non déterminé, mais qui pourrait être très ancien, sachant que les terres ont été concédées, pour la plupart, au cours de la première moitié du dix-huitième siècle et que la culture y a été amorcée dès le début. Dans le territoire à l'étude, ils se trouvent principalement dans le sud-est, souvent en association avec les murs de pierres sèches.

¹ Annexe 1, terre n° 45.

² Le fossé de drainage, presque rectiligne, a une profondeur variant de 1,0 mètre à 1,7 mètre, et une largeur variant entre 4 et 6 mètres; la forme de sa section est évasée; ce fossé a été créé mécaniquement car on voit encore sur ses deux bords les buttes de sol excavé à l'aide d'une pelle mécanique. Comparativement, le ruisseau ancien qui coule au sud-est du territoire à l'étude se profile dans une vallée sinueuse dont la profondeur varie de 2,0 m, en amont, à moins d'un mètre en aval. Ce ruisseau prend sa source dans une partie élevée au sud du territoire à l'étude, et la profondeur de sa vallée indique un écoulement ancien. Les baissières ont une profondeur assez faible, de l'ordre de 50 à 60 centimètres.





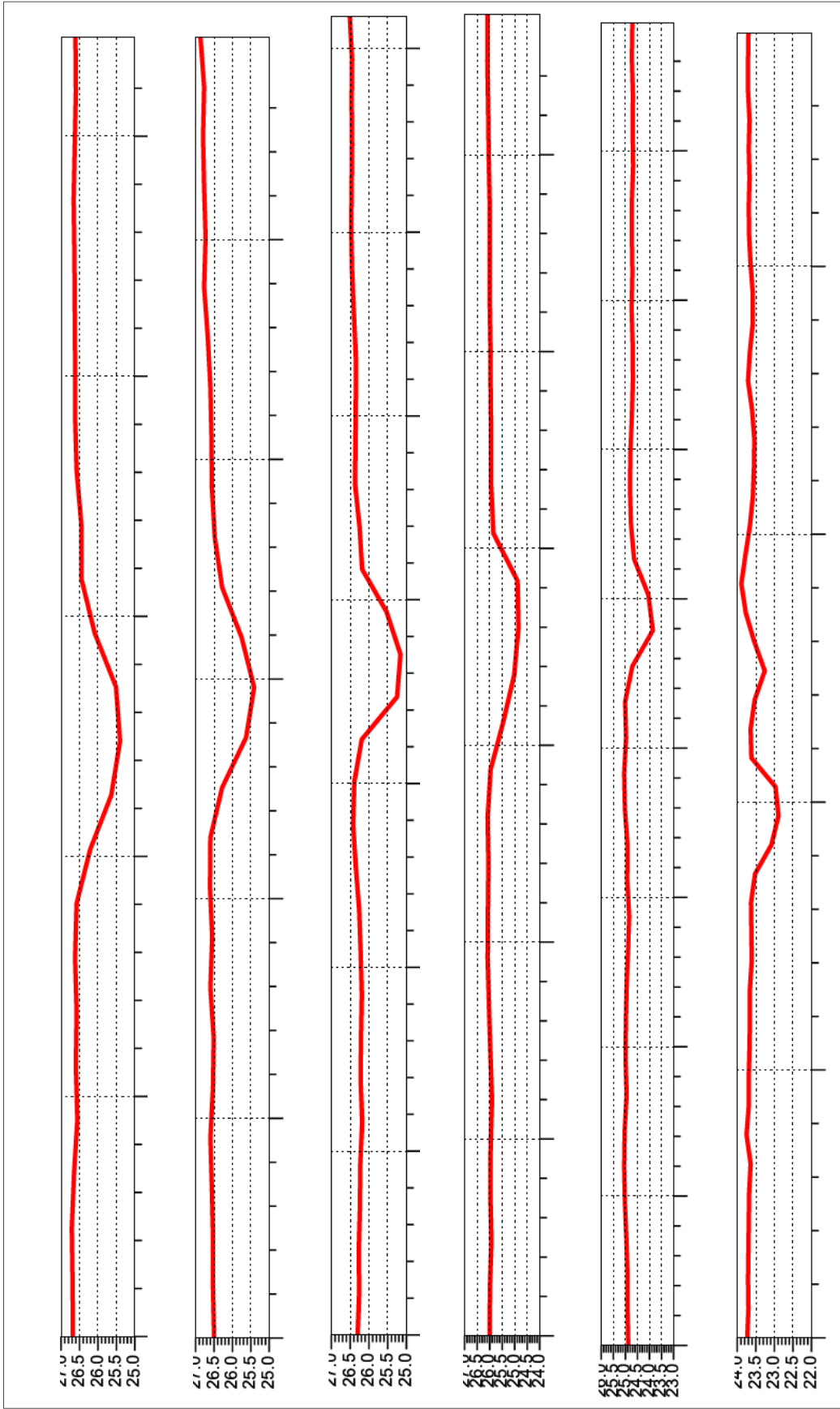


Figure 4.3b Six coupes du fossé de drainage

Cette coupe montre le fossé de l'amont jusqu'à l'aval. Les échelles verticales et horizontales sont en mètres.

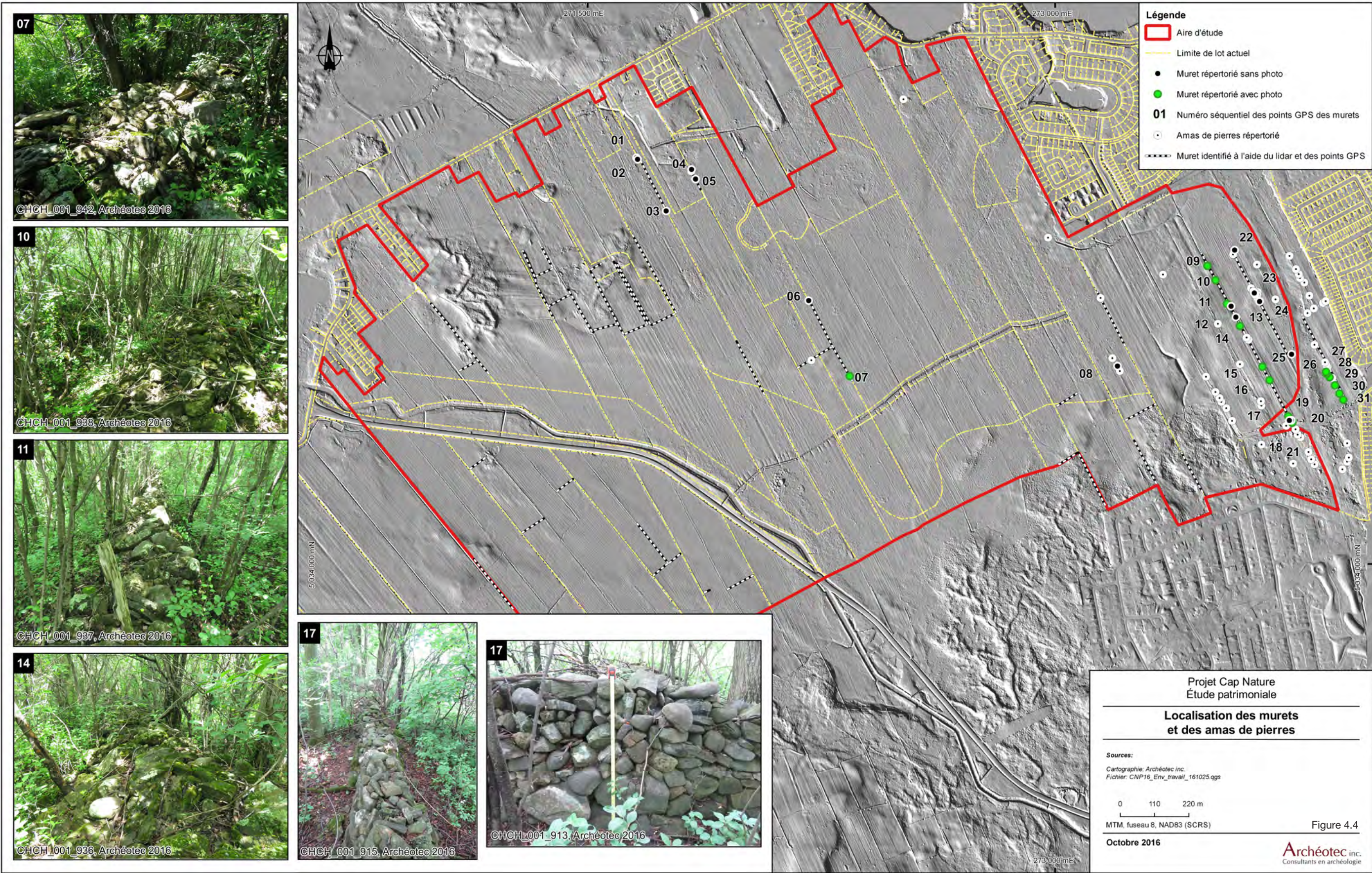




Figure 4.5 Amas de pierres localisé dans la zone sud-est.



Figure 4.6 Amas de pierres éparpillées.



Figure 4.7 Muret n° 20 vu vers le nord
Ce muret est en continuité du muret n° 17 (figure 4.4)



Figure 4.9 Portion du muret n° 17 vue vers le nord.
Référer à la figure 4.4



Figure 4.8 Muret n° 21, vu vers l'est
Cette portion de muret est en continuité du muret n° 17



Figure 4.10 Muret n° 17 vu vers le nord-ouest



Figure 4.11 Portion du muret n°17 vue vers l'est



Figure 4.12 Portion du muret n°17 vue vers le nord



Figure 4.13 Autre portion du muret n°17 vue vers le nord

4.2.2 Les murets de pierres sèches

Ils sont un témoignage concret des premières mises en valeur des terres concédées aux siècles passés; une première forme d'aménagement du territoire. Les murets de pierres sèches constituent un phénomène qui n'est pas propre à l'endroit, mais demeure peu répandu au Québec, alors que plusieurs pays européens ont conservé cette forme d'utilisation des pierres provenant des terres cultivées ainsi que l'utilisation de ces pierres pour clôturer une parcelle de terre.

Ici, on en trouve surtout dans l'ouest de l'île de Montréal et sur les îles qui l'entourent, notamment sur l'île Bizard et l'île aux Tourtes. Ils sont de différentes hauteurs, mais on ignore s'ils ont déjà été plus hauts à l'origine. Leur largeur est en relation avec le nombre et la dimension des pierres. Il apparaît que les pierres sont empilées au fur et à mesure qu'elles sont prélevées du sol, ce qui explique l'aspect désordonné des portions de murets n^{os} 7, 10 et 14 présentés à la figure 4.4; mais d'autres portions sont mieux structurées et présentent même un agencement qui s'apparente à une disposition planifiée.

Ainsi, le muret n^o 17 semble être le résultat, non pas d'un simple prélèvement des pierres dans le sol destiné au labour, mais plutôt que les pierres auraient été empilées selon un certain ordre qui témoigne d'un savoir-faire ancestral. On peut supposer que les pierres auront été apportées, puis placées dans un amas. Au moment de l'édification de la portion de mur, elles sont choisies en fonction de leur dimension ou de leur poids. Certaines de ces pierres sont insérées entre les plus grosses.

C'est du moins ce que l'on observe du muret n^o 17, ce dernier étant véritablement mieux fait et préservé que tous les autres. Dans une moindre mesure, le muret n^o 11 présente également un agencement planifié des pierres.

Ce phénomène s'explique par le fait que les pierres ne sont pas travaillées bien que certaines d'entre elles dans le muret n^o 17 semblent avoir été l'objet d'une certaine intervention pour en niveler la surface (figures 4.9 et 4.16). Mais il serait plus plausible de supposer que les surfaces ont été nivelées par la nature et non par une intervention humaine.



Figure 4.14 Muret n°17 vu vers le nord-est



Figure 4.15 Portion du muret n°17 vue de près



Figure 4.16 Vue rapprochée du muret n°17, vers l'est

5. Le patrimoine archéologique

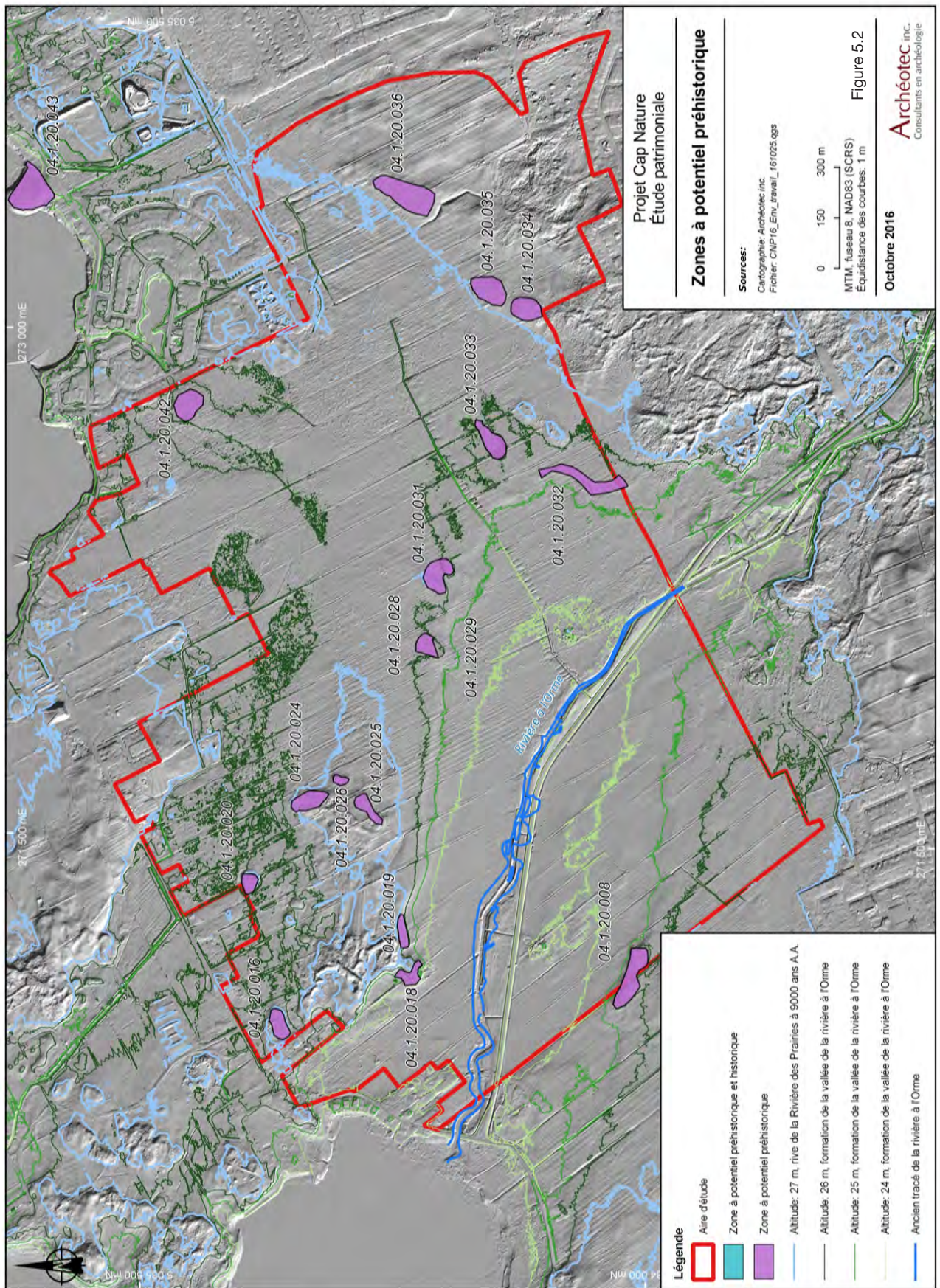
Le tableau 5.1 présente le code de la zone à potentiel amérindien préhistorique, la nature du potentiel, la description du potentiel, la superficie et la position géographique de la zone à potentiel archéologique.

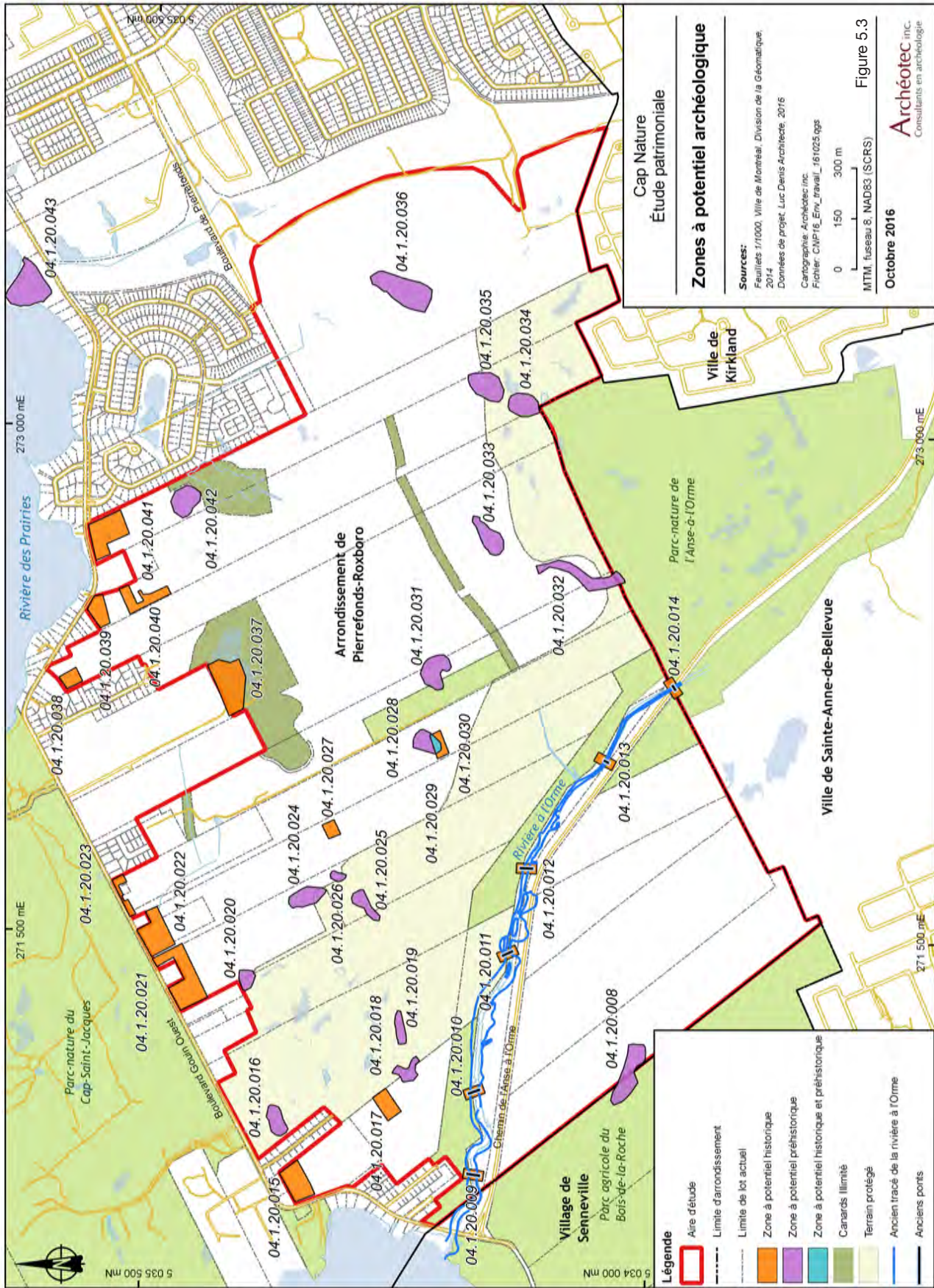
Tableau 5.1 Codes, nature, description et localisation des zones à potentiel archéologique de la figure 5.3

Code de la zone à potentiel	Nature du potentiel	Description du potentiel	Superficie (ha)	Longi-tude	Lati-tude	Altitude (m am)
04.1.20.008	Préhistorique	Ancien îlot	0,85	-73.93	45.44	26,55
04.1.20.009	Historique	Ancien pont	0,18	-73.93	45.44	21,94
04.1.20.010	Historique	Ancien pont	0,18	-73.93	45.44	22,25
04.1.20.011	Historique	Ancien pont	0,18	-73.92	45.44	22,95
04.1.20.012	Historique	Ancien pont	0,18	-73.92	45.44	22,10
04.1.20.013	Historique	Ancien pont	0,18	-73.91	45.44	22,84
04.1.20.014	Historique	Ancien pont	0,18	-73.91	45.44	24,52
04.1.20.015	Historique	Bâtiments secondaires (voir figure 5.1)	0,68	-73.93	45.45	24,59
04.1.20.016	Préhistorique	Extrémité nord d'une grande île	0,37	-73.93	45.45	27,38
04.1.20.017	Historique	Bâtiments secondaires (voir figure 5.1)	0,40	-73.93	45.45	24,02
04.1.20.018	Préhistorique	Pointe de la rive ouest d'une grande île	0,28	-73.93	45.45	26,56
04.1.20.019	Préhistorique	Rive sud d'une grande île	0,23	-73.92	45.45	26,53
04.1.20.020	Préhistorique	Ancien îlot	0,22	-73.92	45.45	27,50
04.1.20.021	Historique	Bâtiments secondaires	1,25	-73.92	45.45	26,21
04.1.20.022	Historique	Bâtiments secondaires (figure 5.1)	0,87	-73.92	45.45	26,25
04.1.20.023	Historique	Maison de 28' sur 19'. Grange de 35' sur 26'	0,22	-73.92	45.45	31,06
04.1.20.024	Préhistorique	Pointe nord d'une grande île	0,46	-73.92	45.45	27,86
04.1.20.025	Préhistorique	Pointe sud d'une grande île	0,31	-73.92	45.45	29,16
04.1.20.026	Préhistorique	Anse intérieure de la rive sud d'une grande île	0,10	-73.92	45.45	28,20
04.1.20.027	Historique	Bâtiment secondaire (figure 5.1)	0,18	-73.92	45.45	26,73
04.1.20.028	Préhistorique	Pointe de la rive ouest de l'ancienne 'anse à l'Orme	0,31	-73.91	45.45	26,27
04.1.20.029	Historique et préhistorique	Bâtiment secondaire (figure 5.1)	0,10	-73.91	45.45	26,11
04.1.20.030	Historique	Bâtiment secondaire (figure 5.1)	0,16	-73.91	45.45	25,96
04.1.20.031	Préhistorique	Anse de la rive ouest de l'ancienne anse à l'Orme	0,60	-73.91	45.45	26,31
04.1.20.032	Préhistorique	Anse au fond de l'ancienne anse à l'Orme	0,78	-73.91	45.44	25,64
04.1.20.033	Préhistorique	Îlot près de l'ancienne rivière des Prairies	0,51	-73.91	45.44	26,13
04.1.20.034	Préhistorique	Rive de l'ancienne rivière des Prairies	0,51	-73.90	45.44	28,83
04.1.20.035	Préhistorique	Rive de l'ancienne rivière des Prairies	0,66	-73.90	45.44	28,74
04.1.20.036	Préhistorique	Rive de l'ancienne rivière des Prairies	1,21	-73.90	45.45	29,85
04.1.20.037	Historique	Bâtiment secondaire (figure 5.1)	1,20	-73.91	45.45	25,95
04.1.20.038	Historique	Bâtiment secondaire	0,24	-73.91	45.46	26,78
04.1.20.039	Historique	Maison, bâtiments secondaires (figure 5.1)	0,40	-73.91	45.46	26,29
04.1.20.040	Historique	Bâtiments de ferme (figure 5.1)	0,53	-73.91	45.45	26,64
04.1.20.041	Historique	Maison démolie (figure 5.1)	0,96	-73.91	45.45	25,78
04.1.20.042	Préhistorique	Grande pointe entre deux anses	0,57	-73.90	45.45	26,37



Figure 5.1 Contour du projet Cap Nature au-dessus de la photo aérienne de Pierrefonds prise en 1947. À cette date, plusieurs champs sont toujours ensemencés. Les bâtiments secondaires sont en place, à l'arrière et sur les côtés des maisons.





6. Impacts du projet de Cap Nature et recommandations

La partie 6 résulte de l'examen de l'évolution des lieux sur plus de deux siècles. Cette évolution, présentée à la partie 2, se fonde uniquement sur les archives, sur les documents d'époque et sur les ouvrages traitant du passé des lieux. Puisqu'il s'agit d'une étude patrimoniale, seuls les éléments anciens ont guidé les recommandations.

6.1 Le patrimoine bâti

Les lignes qui suivent constituent le résultat de réflexions suscitées par l'analyse de l'évolution du territoire. Par l'analyse de deux siècles d'archives, l'image du paysage ancien a pu être retracée par l'exploration de la vie quotidienne des habitants des lieux, leurs aspirations, leur sensibilité à l'égard de ce qui touche leur patrimoine et la transmission de ce patrimoine, les services qu'ils s'offraient : laiterie, boulangerie, écurie, fossés, puits.

Les documents anciens ont mis en lumière une remarquable ambition des habitants associée aux récoltes, que ce soit les légumes du potager ou les fruits du verger. Cette vie de campagne se reflète sur l'aménagement de leur terre et sur l'ordonnance intérieure de leur maison souvent grande, bâtie pour accueillir deux ou trois générations¹, dont on obtient parfois, toujours en consultant les archives, une brève description.

Ainsi l'acte de donation de Jean-Baptiste Pilon à ses fils indique « *une maison en pierre de 30 pieds, 2 granges, 1 hangar remise, 1 boulangerie en pierre...* ». En outre « *Les donateurs se réservent la grande chambre en haut, et une autre petite chambre derrière. Ils pourront se servir du grenier et de la cave de la boulangerie.* »

Ce paysage rustique, témoignage concret des activités qui ont prévalu à la concession des lots 28, 29, 39 à 50 compris dans le territoire à l'étude, sert de support aux recommandations énumérées dans cette partie de l'étude patrimoniale.

6.1.1 Les maisons

Les trois maisons enregistrées dans le Grand répertoire du Patrimoine bâti de Montréal: Pilon, Poudret dit Lavigne et Le Petit Fort, témoignent surtout des activités qui ont dominé, de part et d'autre de ce tronçon du Chemin du Roy, dès la première moitié du dix-huitième siècle : l'agriculture. Mis à part la maison Pilon, qui est perpendiculaire au chemin, les autres maisons du territoire à l'étude sont parallèles au chemin, et généralement très près.

6.1.2 Les dépendances

Elles sont le plus souvent en bois. Bien que les actes notariés, la présence d'étables et d'écuries ainsi que l'aménagement de clôtures et de murets, apportent une confirmation qu'il y a eu de l'élevage sur ces terres, il apparaît clairement que les champs étaient en grande partie cultivés, mais que des basses-cours et des aires de pâturage avaient été aménagées pour les animaux.

Si la présence d'étables et d'écuries n'est pas toujours attestée par les documents pour chacun des terrains, on en compte toutefois suffisamment pour croire que les paysans, au régime français surtout, possèdent des animaux.

En ce qui a trait aux granges, chaque établissement agricole en compte une. Lorsque la grange est décrite, on la dit principalement faite de « poteaux de cèdre en terre ». Ce mode de construction consiste à planter des poteaux, d'y pratiquer une rainure et d'insérer des pièces de bois, horizontalement. Souvent, du moins c'est le cas des terres 43, 45 et 50, le toit est fait de paille. Des étables sont construites de

¹ À l'annexe 1, on trouve les dimensions des maisons ainsi que l'agencement des maisons lorsque le document notarié les précise..

cette manière aussi. C'est la Maison Pilon qui regroupe davantage de dépendances aux dix-huitième et dix-neuvième siècles. Les documents mentionnent en effet deux granges, un hangar, une remise et une boulangerie en pierres. Sur ce terrain, sans doute à l'arrière de la maison, il y a aussi un puits. Cette maison est la mieux pourvue en dépendances de tout le territoire à l'étude.

Seul le lot n° 45 (école Charlemagne) est doté d'une laiterie. Ce détail provient d'un acte de vente passé en 1886 par la veuve d'Antoine Legault dit Deslauriers.

Puisque les établissements de ferme sont normalement aménagés de manière à circuler facilement entre les divers bâtiments et qu'il soit nécessaire de les construire à proximité de la maison, on peut penser que pour la plupart des fermes, les dépendances aient été construites autour et à l'arrière de la maison, ce qui est souvent le cas pour les établissements agricoles au nord du projet Cap Nature (figure 5.1). C'est du moins ce que montre la photo de 1947 présentée à la figure 5.1, où figurent encore plusieurs bâtiments secondaires.

Recommandations en ce qui concerne les maisons du territoire à l'étude

Il est important de rappeler ici que les recommandations formulées à la partie 6 se fondent uniquement sur l'étude patrimoniale et sur les réflexions engendrées par l'examen de l'évolution des lieux pendant plus de deux siècles de développement. Ce développement est démontré à la partie 2 de la présente étude patrimoniale.

La plupart des maisons du territoire à l'étude n'ont pas plus de deux étages. Pour la plupart aussi, ce sont d'anciens établissements de ferme. Pour préserver l'image de ce territoire qui a eu une fonction homogène pendant deux siècles et demi, pour conserver les paysages plats et découverts constitués par les terres cultivées (figure 5.1), ponctués de maisons basses, de granges, de clôtures à claire-voie et de fossés peu profonds, nous recommandons un aménagement de surface des zones qui sont à proximité des maisons, et s'il y a constructions qu'elles soient peu élevées et séparées des arrière-cours par un parterre. ou des rangées d'arbres

Ce secteur étant né au régime français, un aménagement présentant un caractère néo-français pourrait être privilégié.

6.2 Le patrimoine naturel

Les fossés ont actuellement perdu leur sens premier: séparer les lots. Bien qu'ils soient devenus difficiles à reconnaître en raison de la végétation, ils existent encore sans cependant contenir d'eau, sauf des flaques. Les murets de pierres sèches ont aussi perdu leur sens premier: séparer les parcelles ou les aires de pâturage. Ils sont faits des pierres retirées des champs. C'est donc un rappel très culturel des premiers labours, peut-être ceux du dix-huitième siècle (figure 6.1).

Recommandations en ce qui concerne les fossés et les murets du territoire à l'étude

Nous recommandons de conserver un muret et son prolongement en fossé de ligne dans l'esprit agricole qui a caractérisé l'espace pendant plus de deux cents ans. Les amas de pierres n'ont pas à être conservés. Les pierres, cependant, pourraient être réutilisées pour reformer certaines sections de murets que le temps a détériorés. Le long fossé de drainage est-ouest a une fonction précise et il se prolonge au-delà du territoire à l'étude; il faudra donc trouver une façon de l'inclure dans le plan d'aménagement. Le ruisseau qui coule dans le sud-est du territoire a également une fonction utile qu'il faudrait conserver.

6.3 Le patrimoine archéologique

Les vestiges recherchés dans le cadre d'une intervention archéologique menée dans les zones à potentiel archéologique préhistorique ou historique constituent le patrimoine archéologique. La figure 5.3 en fait état. Il sera nécessaire de prévoir un inventaire archéologique ou une inspection visuelle de surface de chacune des zones circonscrites avant toute excavation qui entamerait la surface du sol. Un programme de recherche pourrait être mis sur pied afin de prévoir les inventaires au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'excavation.

Si des vestiges archéologiques sont mis au jour, ils feront l'objet d'analyses : les vestiges mobiliers seront traités en laboratoire, tandis que les vestiges immobiliers seront relevés, identifiés et, selon leur importance, pourront faire l'objet d'une mise en valeur. Les recommandations peuvent être : une conservation in situ, pour les plus éloquents, ou de simples relevés pour les autres. Dans tous les cas, la prise en compte des témoins archéologiques peut être considérée comme une marque distinctive d'un projet immobilier.



Figure 6.1 Mise en valeur de murets de pierres sèches.
Exemple provenant du Parc naturel des Deux Ourthes, Belgique

7. Médiagraphie

7.1 Ouvrages

- BÉLISLE, Louis-Alexandre 1974. *Dictionnaire général de la langue française au Canada*. Bélisle & Sondec, Québec.
- BUREAU DU JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE 1842. *Maison rustique du XIXe siècle*. Encyclopédie d'agriculture pratique. 5 volumes. Paris.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, 1986. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal - Architecture rurale*, Montréal, Service de la planification du territoire, 421 p.
- LAROUSSE, Pierre 1863. *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*. Version DVD [2002], Redon, Paris.
- LOCAS, Marc, 1981. *Sainte-Genève... ses quatre saisons, Pierrefonds*, M. Locas, 174 p.
- LOCAS, Marc, 1999. *La côte Sainte-Genève, cent ans plus tard: 1900-2000*. Pierrefonds, M. Locas, 173 p.
- REDON 2001. *Le grand atelier historique de la langue française. Les grands dictionnaires de référence du Moyen âge au XIXe siècle*. Version DVD, Redon, Paris.
- SÉGUIN, Robert Lionel 2^e édition 1973. *La civilisation traditionnelle de l'«habitant» aux XVII^e et XVIII^e siècles* Fidès, Montréal.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA 1968. *Glossaire du parler français au Canada*. Les Presses de l'Université Laval, Québec.

7.2 Sources manuscrites

7.2.1 Greffes des notaires, (BAnQ)

- Adhémar dit Saint-Martin, Jean-Baptiste (CN601,S3)
- Berthelot, Charles-Adrien (CN601,S38)
- Brunet, François-Hyacinthe (CN601,S63)
- Chauret, Amédée (CN601,S401)
- Chauret, Joseph-Adolphe (CN601,S628)
- Coron, Charles-François (CN601,S98)
- Danré de Blanzay Louis-Claude, (CN601,S108)
- Filiatrault dit Saint-Louis, Joseph (CN606,S48)
- Gabrien, Joseph (CN601,S163)
- Guillet de Chaumont, Nicolas-Auguste (CN601,S86)
- Hodiesne, Gervais (CN601,S202)
- Jenvrin dit Dufresne, Jean-Baptiste (CN601,S139)
- Jobin, André (CN601,S215)
- Loiseau dit Châlons, Antoine (CN601,S266)
- Mailloux, Joseph (CN601,S272)
- Manteht-Dailleboust, Nicolas (CN601,S273)
- Meilleur, Joseph (CN601,S2820)
- Mondelet, Jean-Marie, fils (CN601,S295)
- Payment, Joseph (CN601,S317)
- Peltier, Jean-Baptiste-Généreux (CN601,S320)
- Porlier, Claude-Cyprien-Jacques (CN601,S329)
- Raimbault, Pierre (CN601,S340)
- Raimbault de Piedmont, Joseph-Charles (CN601,S339)
- Simonnet, François (CN601,S372)
- Soupras, Louis-Joseph (CN601,S375)
- Thibaudeau, Louis (CN601,S383)
- Vuatier, Thomas (CN601,S395)

7.2.2 Terrier (AVM)

Terrier de l'Île No 1, Boîte 11

Livre des côtes de l'Île de Montréal, Sainte-Geneviève, Boîte 15

7.3 Bases de données numériques

Archives de la Nouvelle-France <http://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/exploration-colonisation/new-france-archives-ICIOB/Pages/archives-nouvelle-france.aspx>

Archives nationales d'Outre-mer <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/sdx/ulyse>

Dictionnaire biographique du Canada <http://www.biographi.ca/fr/>

Encyclopédie Diderot <http://encyclopédie.eu/index.php/beaux-arts/1200047745-architecture/7750863-NOUE>

Généalogie du Québec et d'Amérique française <http://www.nosorigines.qc.ca>

Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca>

Les noues et les fossés http://services-urbains.lillemetropole.fr/public/doc/eauxPluviales/06_Fiche_Technique_3.pdf

Musée de la Nouvelle-France <http://www.museedelhistoire.ca/musee-virtuel-de-la-nouvelle-france>

Plan particulier d'urbanisme <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/programme-particulier-durbanisme/>

Programme particulier d'urbanisme <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/programme-particulier-durbanisme>

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Janvier 2015 http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SCHEMA_01_MOTELUINTRO.PDF

Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève <http://www.sphib-sg.org/>

8. Annexe I. Parties de certaines transcriptions d'actes notariés liés aux transactions foncières

Terre n° 28. Lot 229 du cadastre 17-03-1757 (Notaire F. Simonnet) Acte de vente Par Joseph Estier, habitant de Ste Genevieve au haut de cette Isle, à Joachim KEVILLON, habitant dudit lieu de Sainte Genevieve,

d'une terre de 3 arpents et 1 1/4 de front sur 20 arpents et plus s'ils s'y trouvent de profondeur scituée à la Rivierre de Lorme, tenant sur le devant au Lac des Montagnes et par derrière aux terres des habitants de la Coste Sainte Marie, joignant d'un costé à la terre de Pierre Latreille et d'autre costé, à celle dudit vendeur avec tous les déserts terres labourables et bois debout qui sont sur ladite terre, sans aucuns bâtimens sur icelle « laditte terre appartenant audit vendeur avec plus grande quantité, par acte de concession que luy en ont fait par devant notaire les Seigneurs de cette Isle ... »

Terre n° 28. Lot 229 du cadastre 02-03-1767 (notaire L. J. Soupras) Acte de vente Par Joachim Couvillon, habitant, et sa femme, Marie-Catherine Parent, « demeurant en leur maison scise sur leur terre dudit lieu » à Jacques DENIS dit Saint-Denis, habitant dudit lieu, et Marie-Josephe Ranger, son épouse,

« Une terre scise au près de la rivière delorme, susdite paroisse Sainte-Genevieve, de la contenance de 3 arpents de front sur 20 arpents de profondeur, et plus s'il s'y trouvent, tenant d'un bout sur le devant au lac des deux Montagnes, d'autre bout par derrière aux terres de la Coste Sainte Marie: joignant d'un costé à Joseph Lalonde et d'autre costé à Charles Lalonde, avec tous les déserts, prairies, bois et bâtimens qui sont sur icelle... » « ...ni réserver que leur logement dans la ditte maison pendant trois mois consécutifs,

« comme aussy les dits vendeurs se réservant les jeunes pommiers qui composent leur pépinière; tous les pieds d'oeillet ? qui sont dans leur jardin. Terre ayant appartenu à Joseph Hétier avec plus grande quantité par acte de concession... »

Terre n° 28. Lot 229 du cadastre-28-10-1777 (Notaire L. J. Soupras) Acte de vente Par Augustin Daoust et Marie Marthe Charlebois, sa femme, habitant de la Pointe Claire, à Jean-Baptiste, fils de Jacques Amable PILON, habitant, résident en la Seigneurie de Vaudreuil,

une terre scise au haut de l'isle de Montréal au lieu nommé La Rivière de lorme, de 3 arpents de front sur 20 arpents et plus s'il s'y trouve de profondeur, tenant d'un bout sur le devant au Lac des deux Montagnes, d'autre bout par derrière aux terres de la Coste Sainte Marie, joignant d'un costé à Joseph Poudret, et d'autre costé à Joseph Lalonde, avec tous les déserts, prairies et bois dessus...

Terre n° 28C 23 novembre 1815 (notaire J. M. Mondelet, minute No 3916) Acte de concession Par Jean Henry Augustin Roux, Vicaire général du Diocèse de Québec, Supérieur de Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de cette ville, Seigneurs et Propriétaires de l'Isle de Montréal,

[...] a reconnu avoir délaissé à titre de cens et rentes, foncières et seigneuriales, à Jean Baptiste PILON, fils de Jean Bte, de la Paroiss de Ste Anne, une terre sise en la Paroisse ... de la contenance de 2 arpents de front sur environ 2 arpents de profondeur, tenant par devant au preneur, par derrière à terre non concédée, d'un côté J. B. Pilon Père (comprenant en tout 5 arpents 8 perches en superficie) conformément au Procès verbal de maître Amable Dizery, Arpenteur Juré en date du 21 juillet 1803 faire moudre leurs grains au moulin des dits Seigneurs, y tenir feu et lieu dans un an...

Terre n° 29. Lot 228 du cadastre 15-01-1719 (Notaire P. Rimbault) Acte de concession Par Messire François Vachon de Belmont, Supérieur des Messieurs Les Ecclésiastiques du Séminaire de Villemarie, à titre de cens et rentes seigneuriales, à René GODEFROY Escuyer Sieur de LINCTOT, officier de la Marine.

Dame Marie Magdeleine baronne ? son épouse présente stipulante et acceptante pour ledit Sr. de L'Inctot, une terre de la contenance de 4 arpents de front scis au dessous de la Rivière de Lorme en cette isle, tenant d'un bout par devant à un trait carré qui sera tiré [...] au bord de l'eau [...] en descendant depuis la terre concédée au Sr de Joncaire jusqu'à ladite largeur de 4 arpents, D'autre bout par derrière et du côté du nord-est aux terres non concédées, et d'autre côté du sud-ouest à ladite terre dudit sieur de Joncaire.

Terre n° 29. Lot 228 du cadastre 09-04-1756 (Notaire L. C. Danré de Blanzy) Acte de concession Par Louis Normant, l'un des prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice... à Joseph ETIER, habitant de la rivière ...

d'un terrain qui se trouve entre la terre de Charles Latreille et Joseph Lefevre de la Ciseraye, audit lieu de la rivierre delorme sur la juste moitié de la profondeur qui se trouve entre la base? de la Côte Ste Marie et le bord de la rivierre des prairies... **Remarque: acte difficile à lire.**

Terre n° 29. Lot 228 du cadastre 30-09-1807 (Notaire Louis Thibaudeau) Acte de vente Par Jean Bte Caidieux, cultivateur, vivant au Cap St-Jacques, paroisse de Sainte-Geneviève, tuteur des enfants mineurs issus de son mariage avec feue Marie Marguerite [??] à Jean-Baptiste PILON, cultivateur de ladite paroisse de Sainte-Geneviève,

d'une terre sise et située au Cap St Jacques susdite paroisse de Sainte-Geneviève, de la contenance de 84 arpents et 8/10 d'arpents en superficie, tel que désigné au procès verbal fait par Mtre François Papi-neau, juré arpenteur, en date du 20 juillet 1798 tenant par devant au lac des deux montagnes, par derrière aux terres de la Côte Ste Marie, d'un côté et d'autre audit acquéreur, avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits.

Terre n° 29. Lot 228 du cadastre 02-01-1821 (Notaire Joseph Payment, minute No 1388) Acte de donation Par Jean-Baptiste Pilon, ancien cultivateur résidant en la paroisse de Ste Geneviève et Marie Charles Rangé, son épouse à Ambroise PILON leur fils mineur âgé de 19 ans, le frère de celui-ci, Jean-Baptiste Pilon, se portant fort pour lui et acceptant,

d'une terre sise et située en ladite paroisse de Ste Geneviève, de la contenance de 4 arpents de front sur 30 arpents tenant au devant aux terres du Cap St Jacques, derrière aux terres de la Côte Ste Marie, joignant d'un côté audit Jean Bte Pilon, fils, et d'autre côté à Jacques Pilon, avec une maison en pierre de 30 pieds, 2 granges, 1 hangar remise, 1 boulangerie en pierre y compris aussi dans cette donation, 3 paires de bœufs, 5 vaches laitières, 2 chevaux, 14 mères moutons, 4 [naritureaux??], 18 poules, 4 oies, énumération de quelques articles de mobilier: charrue, charrettes, calèche, tombereau, buffet, horloge, poêle, chaudrons, marmites,... Les donateurs se réservent la grande chambre en haut, et une autre petite chambre derrière. Ils pourront se servir du grenier et de la cave de la boulangerie. Ils se réservent la juste moitié du jardin potager ainsi que du verger, le tout enclos de bonnes clôtures. Ils auront le droit de puiser de l'eau au puits.

Terre n° 39. Lot 227 du cadastre 12-03-1742 (Notaire C.-C.-J. Porlier) Acte de vente Par Jean Chailloux, garçon laboureur, à Pierre MISSAGUAY dit Laplaine, aussi garçon

d'une terre et concession située dans la profondeur du Cap St-Jacques en haut de cette Isle, de 6 arpents de front ou environ s'ils s'y trouvent non concédées allant en profondeur en pointe [pour] finir à rien, tenant sur le devant au nommé Estier, du costé du nord-est à Jean Danis, et du costé du sud-ouest à suivant le rumb de vent que jugeront à propos de donner les sieurs seigneurs, suivant le contrat de concession quy en a été fait par mesdits Sr Seigneurs aud. vendeur passé devant notaire Raimbault, fils, le 16 novembre 1736

Terre n° 39. Lot 227 du cadastre 19-10-1748 (Notaire F. Simonnet) Acte de vente Par Pierre Messagué dit Laplaine, habitant de la Pointe Claire, à Joseph LEFEBVRE dit Siseray, garçon voyageur, demeurant à la Pointe Claire

d'une terre scize et scituée dans la profondeur du Cap St Jacques au haut de cette Isle, de 6 arpents de front ou environ s'ils si trouvent non conceddé allant en profondeur en pointe finir à rien,

tenant sur le devant au Nommé Estier du costé du nord est à Jean Danis et du costé du sud ouest à suivant le Rumb de vent que jugeront à propos de donner les Sieurs Seigneurs... **(Remarque: on ne fait mention d'aucun bâtiment ou terre labourable)**

Terre n° 39. Lot 227 du cadastre 18-12-1758 (Notaire F. Simonnet) Acte de vente Par Joseph Lefevre dit La Ciseray et Geneviève Demers, sa femme, habitants demeurant en la Coste et paroisse Sainte-Geneviève, à Joseph DUBÉ, fils, stipulant et comparant par Jean Baptiste Dubé, son père, habitant de la ditte Coste,

une terre et concession, scize et scituée dans la profondeur du Cap Saint Jacques, de 6 arpents de front

ou environ, allant en profondeur en pointe finir en rien, tenant sur le devant au nommé Estié, du côté du nord-est à Jean Danis et du côté du sud-ouest audit Joseph Estié, avec tous les déserts, terres labourables, prairies, bois debout, maison et grange, qui sont sur la dite terre avec le contrat de concession et le procès verbal de bornages de la susdite terre par Joseph R..... arpenteur juré

Terre n° 39. Lot 227 du cadastre 10-12-1761 (Notaire F. Simonnet) Acte de vente Par Joseph Dubé assisté de Suzanne Blenié dite Jarry, veuve de Jean-Baptiste Dubé, sa mère, habitant demeurant audit lieu de Sainte-Geneviève, à cause de la dudit Joseph Dubé, son fils à Thomas PILLON, habitant de Sainte-Anne au haut de cette isle,

d'une terre et concession, sise et située dans la profondeur du Cap Saint-Jacques, de 6 arpents de front ou environ, allant en profondeur en pointe finir à rien, tenant sur le devant à la terre du nommé Estié, du côté du nord-est à celle de Jean Danis, du côté du sud-ouest audit Joseph Estié, avec tous les déserts, terres labourables, prairies, bois debout, maison et grange qui sont sur la dite terre

Terre n° 39. Lot 227 du cadastre 09-07-1885 (notaire Joseph Adolphe Chauret, minute No 1407) No Enregistrement: 22635 Donation entre vifs Par Félix Pilon, fils d'Ambroise, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève et dame Éléonore Brunet, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, à Bruno PILON, leur fils majeur, résidant avec eux, cultivateur de ladite paroisse de Ste. Genevieve,

d'un lot de terre situé dans la Grande Ligne, dans ladite paroisse, connu sous le numéro 227, de forme irrégulière, contenant à un bout au nord, 6 arpents de front et allant en rétrécissant jusqu'au trait carré où il se termine par 1 arpent ou environ de largeur sur 30 arpents de profondeur, formant ledit lot de terre 105 arpents ou environ en superficie, contenu dans les limites suivantes, savoir: borné devant par le chemin du Roi, derrière par les terres de la Côte Ste Marie, d'un côté au Nord Est par Hormidas Pilon et d'autre côté par Etienne Pilon, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits

Compris dans la présente donation: 2 chevaux capables de travailler, 4 vaches laitières, 2 brebis, 3 cochons de pas moins de six mois, 6 poules et 1 coq, 1 charrue avec ses bascules et garnie pour atteler deux chevaux, 1 herse double à dents de fer, 1 petite charrette avec ses roues, 1 grande charrette avec ses roues et 1 tombereau avec ses roues, 1 bêche, 1 pelle en fer, 1 pince, 1 broc, 1 scie, 1 godendart, 1 faux avec son manche, 1 fourche en fer, 1 bon harnais de travail complet, un agrès comprenant colliers, brides et traits pour atteler deux chevaux sur la charrue, 1 robe de buffalo et 1 oreiller, 1 petite traîne, 1 « grobleur » en fer, 10 poches, 1 demi minot, 1 crible, 1 lit monté et garni y compris 1 couverture en laine, 1 catalogne, 1 couvrepied, 2 draps, 1 chaudron, 1 canard, 1 « sauce Jeanne », 1 soupière, 1 poêle à frire, 1 poêle de trois pieds et son tuyau, 2 fers à flasquer, 6 couteaux, 6 fourchettes, et 6 cuillères, 6 terrines en fer-blanc, 1 potager et 1 couloir, 1 seau plat, 1 seau ferré, 1 cuvette avec une laveuse, 1 sleigh dit d'officier, 1 sleigh de voyage, 6 tasses, 6 soucoupes, 6 assiettes creuses et 6 assiettes plates, 6 chaises, 1 table, 1 armoire, 1 huche, 1 marteau, 1 moulin à faucher, 1 paire de tenailles, lesquels animaux, effets et articles ci-dessus ne seront livrés audit donataire qu'à la prise de possession du susdit lot de terre. Lequel immeuble ci-dessus désigné, lesdits donateurs se réservent jouissance leur vie durant et jusqu'au décès du survivant d'eux deux à la charge d'en jouir comme un bon père de famille. Le lot de terre présentement donné appartenait auxdits donateurs 1) suivant donation contenue dans leur contrat de mariage passé devant le notaire feu F. H. Brunet, le 17 février 1851 2) suivant acte de vente consenti en faveur dudit donateur par défunt Ambroise Pilon et Angélique Lalonde devant le notaire F. H. Brunet, le 14 mai 1866 Lesdits donateurs s'obligent de nourrir ledit donataire, lui et son épouse, ses enfants à naître,... Le donataire sera en possession et jouissance dudit lot de terre par l'abandon de la jouissance du susdit lot par lesdits donateurs.

Ledits donateurs ou aucun d'eux pourront quand bon leur semblera renoncer à ladite jouissance et usufruit ci-dessus réservé pour exiger le paiement de la rente et pension annuelle et viagère composée des effets et articles suivants ainsi que les charges, clauses et conditions suivantes: 30 minots de beau blé sec et net, fait en farine et bluté par et aux frais dudit donataire, le son en provenant étant pour le profit desdits donateurs, 2 minots de beaux pois cuisants pour la soupe, 100 livres de boeuf de la première qualité, 30 minots de belles et grosses patates, 6 livres de bon thé, 2 livres de café, 20 livres de riz, 9 gallons d'huile

à lampe, 30 livres de beau savon jaune de France, 2 livres de poivre, 2 minots de sel, 1 agneau gras, 36 douzaines d'oeufs frais, 6 poules et 12 poulets gras, 2 minots d'oignons, 1 tresse d'ail, 12 livres de laine bien sèche, bien étirée et bien cardée, 2 bonnes vaches laitières, 12 cordes de bois de corde, dont 10 cordes de bois mêlé et composées également d'orme, plaine, frêne, hêtre et épinettes, et 2 cordes de bois blanc...

« chaque morceau de bois de corde pour être converti pour l'usage du poêle et du four sera coupé en deux par une scie et non par une hache et devra mesurer trois pieds mesure française, le dit bois ainsi converti sera rentré en la demeure des dits donateurs dans la dite maison ainsi que l'eau du puits à leur besoin et réquisition de l'eau de rivière pour leur lavage,... » 36 belles pommes de choux, 5 gallons de sirop d'érable, 50 livres de cassonade blanche, 1 livre de perlasse, 1 livre d'empois, 25 piastres en argent, 2 dindes grasses, 4 livres de tabac en poudre pour ladite épouse du donateur, 2 gallons de vin rouge, 1 gallon de gin, 2 gallons de high wine, 7 gallons et demi de grosse bière, 1 cochon gras ne pesant pas moins de trois cents livres ou 2 cochons maigres de pas moins de dix-huit mois, avec 30 minots de pois et 10 minots de moulée pour les engraisser, 20 livres de beurre, 20 livres de graisse des cochons tués à la campagne, 1/2 livre de clou et de cannelle, 1 gallon de vinaigre, 1 petit cochon de trois semaines, 20 livres de tabac (livré que durant la vie dudit donateur). Lesdits donateurs se réservent pour eux-mêmes, leur vie durant et jusqu'au décès du survivant d'eux deux sur le lot de terre sus décrit, savoir: 1) la jouissance de la moitié de la maison ainsi que la moitié de la cave et du grenier qui y correspond au choix desdits donateurs laquelle maison, cave et grenier seront séparés par une bonne cloison, par et aux frais desdits donateurs,... 2) le droit de jouir en commun avec ledit donataire, du four, de la boulangerie et de la soue qui seront construit sur ledit lot 3) la jouissance du jardin qui se trouve au sud du verger qu'il y a le long de chez Mr Hormidas Pilon, lequel jardin sera fumé tous les deux ans... 4) la jouissance de tous les arbres fruitiers qui croissent et croîtront dans le verger du Nord Est le long de la ligne près de chez M. Hormidas Pilon à environ 8 arpents de la maison. 5) la jouissance de la moitié des noix des noyers qui croissent sur le susdit lot de terre. 8) le droit de puiser de l'eau à tous les puits creusés et à creuser sur ledit lot de terre.

« ...ensuite continuer article par article au fur et à mesure qu'ils deviendront dus et échus d'année en année jusqu'au décès du premier mourant des dits donateurs où la dite rente diminuera d'un tiers, à l'exception du bois, de l'huile à lampe et tabac pour le dit donateur, qui ainsi que les autres articles de la dite rente et pension continueront à être payés tout entier au survivant jusqu'à son décès auquel temps toute la dite rente et pension deviendra éteinte finie et réunie au fonds et à la propriété du terrain présentement donné. » (Pension payée par le donataire jusqu'au décès du survivant des donateurs, « auquel temps toute ladite rente et pension deviendra éteinte »)

Terre n° 40. Lot 226 du cadastre. 08-05-1746 (Notaire F. Simonnet) Acte de vente Par Jean Dany, habitant de la Pointe Claire à André POUDRET dit Lavigne, menuisier, demeurant à ladite Pointe Claire,

d'une terre ou concession de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, scituée à la Coste Ste. Genevieve, tenant sur le devant au Chemin de Roy et par derrière aux habitants de la Coste Ste. Marie, d'un costé joignant au Nommé Lauzon et d'autre costé au Nommé Laplainne, avec tous les déserts, terres labourables, prairies, bois debout sur icelle sans aucuns bâtiments

Terre n° 40. Lot 226 du cadastre. 17-03-1783 (Notaire L. J. Soupras) Acte de donation Donation d'une terre située en la côte et paroisse de Sainte-Geneviève, par André Poudret et Marie Josephe Daoust, son épouse, à Joseph POUDRET de Pointe-Claire, leur fils. Par André Poudret, et Marie Josephe Daoust, sa femme à Joseph POUDRET, leur fils, habitant dudit lieu

d'une terre, située à la Coste et Paroisse Sainte Geneviève, de 3 arpents sur 30 arpents de profondeur, tenant par devant à La Grande Ligne qui conduit à la Rivière Delorme, et sise le long de la terre d'Antoine Langevin, d'autre bout par derrière aux terres de la Coste Sainte Marie, joignant d'un costé à Jean-Baptiste James [au nord-est] et d'autre costé à Jean Baptiste Brazault [au sud-ouest], avec tous les déserts, prairies, bois et bâtiments étant sur icelle Ensemble une charrue, une grande charrette. Sans en rien excepter par les donateurs que leur chambre, cheminée, partie de cave et grenier, en ladite maison, leur jardin potager, une prairie d'environ 1 arpent 1/2 en superficie, distante d'environ 20 arpents du Chemin de Roy, le long

de la ligne de Jean Baptiste Brazault, le pacage d'un cheval, 2 vaches, 4 moutons, et de 4 cochons sur ladite terre. Le logement de leurs fourages, et animaux dans leurs bâtiments (Les donateurs ont acquis leur terre en 1746, soit presque 37 années plus tôt.). Ledit donataire, Joseph Poudret, s'oblige de bailler et payer à ses parents une rente et pension viagère chaque année, ce jusqu'à leur décès, consistant en : 30 minots de farine, rendus dans leur grenier, 300 livres de lard, 1 minot de sel, 1 livre de poivre, 10 livres de chandelles, 10 livres de graisse, 10 livres de sucre du Pays, 20 livres de tabac à fumer, 8 pots de Rhum, 20 cordes de bois sec rendus à leur porte, 100 francs en argent pour leur entretien. Cette rente viagère diminuera de moitié au décès de l'un des parents.

Terre n° 40. Lot 226 du cadastre. 02-08-1845, (François-Hyacinthe Brunet, minute No 446) Donation Par Jacques Poudrette dit Lavigne, cultivateur de la paroisse Ste Genevieve, et Dame Louise Cousineault, son épouse, à Louis Poudrette dit Lavigne, leurs fils majeur, demeurant avec eux,

d'une terre située dans la grande ligne, dans ladite paroisse de Ste Genevieve, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, borné en front par le chemin du Roi, en profondeur par les terres de la côte Ste Marie, tenant d'un côté au nord-est, à Alexis Berthelot, écuyer, et d'autre côté à Ambroise Pilon, avec une maison en pierre, une grange et autres bâtiments dessus construits.

Réserves: Lesdits donateurs se réservent, leur vie durant, jusqu'au décès du survivant d'eux, savoir: 1) la moitié nord-est de ladite maison en pierre, une petite cave au coin nord-est de ladite maison et le droit de se servir de l'autre cave et du grenier,... 2) le droit de se servir du four, de puiser de l'eau aux puits creusés sur ladite terre, 3) une place dans l'écurie qui se trouve au milieu de ladite grange et toute l'autre écurie qui se trouve au nord-est de la même grange, 4) le jardin potager tel que clos maintenant, il sera toujours entretenu de clôture à l'épreuve de tous les animaux, les volailles exceptées et le terrain jusqu'à présent planté en tabac, la vie durant, Le donateur étant propriétaire de ce terrain, pour l'avoir eu du sieur Jean Bte Parent et dame Angélique Ranger, beau-père et mère dudit donateur, par acte de donation, devant le notaire Louis Thibaudeau, en date du 8 août 1812. Donnent de plus lesdits donateurs à leur dit fils, acceptant, 3 chevaux, 6 boeufs, 5 vaches, 5 moutons, 4 cochons, 18 poules, 3 veaux, 1 charrue, 2 herses à dents de fer, 1 grande et 1 petite charrette, 2 traînes, 2 attelages, 1 bêche, 1 fourche, 1 broc, 1 pince, 1 crible, 1 van, mais les donateurs s'en réservent la jouissance pendant leur vie, 6 autres moutons...Le donateur devra payer la somme de 5400 livres à ses frères et soeurs, qui sont au nombre de 9: Joseph Poudrette dit Lavigne, Eulalie Poudrette dit Lavigne, épouse d'Antoine Théoret, Jacques Poudrette dit Lavigne, Luce Poudrette dite Lavigne, épouse de Jean Bte Charlebois, Marie-Louise, Marguerite, Jean-Baptiste, Hélène, François Dassise. Le donataire devra payer chaque année à ses parents, une rente et pension annuelle et viagère composée des effets et articles suivants, savoir: 24 minots de beau bled, sec, net, loyal et marchand, fait en farine et bluté aux frais du donataire, 6 minots de belle orge, 2 minots de pois cuisants pour la soupe, 30 minots de bonne avoine, 100 bottes de meilleur foin que produira ladite terre et autant de bottes de p?? aussi du meilleur que produira la terre ci-dessus 300 livre de beau lard, 12 livres de graisse, 40 livres de beau boeuf gras, 10 livres de chandelle, 12 livres de beau savon du pays, 1 livre de thé, 20 livres de beau sucre d'érable, 1 minot et demi de sel et 1 livre de poivre, 20 cordes de bois de cordes de trois pieds de long, mesure française, bois mêlé, sain et sec, bûché et cordé du printemps précédent et converti pour l'usage du poêle, 16 douzaines d'oeufs, 4 coqs, 3 veltes de bon whisky et 1 velte de vin, 7 gallons de grosses bières, 100 livres ancien cours en argent, 2 livres de riz, 10 minots de patates (qu'après les donateurs ne voudront plus semer de patates), [...] Laquelle rente sera payée et livrée par ledit donataire tous les ans depuis la St Michel jusqu'au premier de janvier, en la demeure desdits donateurs... jusqu'au décès du premier mourant où ladite rente diminuera de moitié, à l'exception du bois et de la chandelle et des patates.

Après le décès du deuxième survivant, toute ladite rente et autres charges et obligations stipulées en ces présentes demeureront éteintes, finies et réunies au fonds de la propriété. Remarque. : 9 pages sur 12 ont été numérisées)

Terre n° 40. Lot 226 du cadastre. 28-01-1869 (notaire F. H. Brunet) No Enregistrement: 56052 Vente Par Félix Pilon, fils de François, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève, et dame Scholastique Demers, son épouse, à Paul PILON, leur fils majeur, résidant avec eux, cultivateur de ladite paroisse de Ste Geneviève,

d'un lot de terre situé en ladite paroisse de Ste Geneviève, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, borné devant par le chemin du Roi, derrière par Sévère Robillard, d'un côté au Nord Est par François Xavier Brunet et d'autre côté au Sud Ouest par Félix Pilon, fils d'Ambroise, avec une maison, une grange et autres bâtimens dessus construits, Lesdits vendeurs se réservent pour eux seuls leur vie durant et jusqu'au décès du survivant d'eux savoir: La jouissance de la moitié Nord Est de ladite maison, avec la partie de la cave et du grenier qui y correspond. Toute ladite moitié sera séparée par une bonne cloison..., Le droit de servir du four, Le droit de l'eau à tous les puits creusés sur ledit lot, La place dans l'écurie pour y loger un cheval. Ledit acquéreur en prendra pleinement possession à la St Michel de l'année 1872. Les vendeurs ont acquis ce lot de terre de Louis Poudrette dit Lavigne par contrat de vente devant le notaire F. H. Brunet le 25 novembre 1851. Ledit acquéreur devra continuer de payer à la veuve de Jacques Poudrette, Marie Louise Cousineau, la rente et pension annuelle viagère. Ledit acquéreur, Paul Pilon, devra payer aux vendeurs, ses père et mère, une rente et pension annuelle et viagère, composée des articles suivants, savoir: 24 minots de blé, 30 minots d'avoine, 6 minots de pois, 6 minots d'orge et 6 minots de sarrasin, ces grains seront les plus beaux que produira la terre ci-dessus désignée,

« pourvu toujours que ledit acquéreur ne pourra livrer du bled où il se trouverait des pois sauvages, il sera tenu de faire moudre ce bled au moulin et de le remporter en la demeure des dits vendeurs en ladite paroisse de Ste Geneviève »

300 livres de lard par un cochon bien gras..., 12 livres de saindoux, 15 livres de beurre salé, 30 livres de beau sucre de pays, 12 livres de riz, 2 livres de bon thé, 12 livres de chandelles, 12 beaux poulets, 2 dindes bien gras, 2 minots de sel, 18 livres de savon sec, 20 douzaines d'oeufs frais, 1 gallon de Whisky, 3 gallons de bon vin, 7 gallons de grosse bières, 6 minots de pommes (si le lot de terre ci-dessus et en premier lieu désigné en produit, ce sera les plus belles qu'il produira), 8 livres de laine toute filée, 1 livre de poivre, 25 belles pommes de choux, 1 minot de gros oignons, 40 livres de beaux boeufs gras et frais, 12 minots de belles et grosses patates, 2 gallons de sirop d'érable, 1 gallon de melasse, 1 agneau gras, 150 bottes de foin du plus beau que produira ledit lot de terre ci-dessus..., 50 bottes de [p??] 12 cordes de bois sain et sec et sans rondin, ledit bois sera d'orme, d'épinette rouge, de plaine, de hêtre, de merisier ou d'érable, ledit acquéreur pouvant le livrer tout d'une sorte ou de plusieurs sortes délivrés ci dessus, ce bois tant que lesdits vendeurs occuperont ladite moitié de maison ci-dessus réservée, il sera converti par le dit acquéreur à l'usage du poêle et de la cheminée,... 2 bonnes vaches laitières velées du printemps et remises une à la Toussaint et l'autre à la Ste Catherine... Le paiement de cette rente commencera à la St Michel qui suivra le décès de ladite veuve Jacques Poudrette pourvu que ce ne soit pas avant l'année 1873, d'année en année jusqu'au décès du premier mourant des dits vendeurs, auquel temps ladite rente diminuera de moitié, à l'exception du bois et de la chandelle, du foin et de l'avoine qui continueront à être livrés tout entier. La rente sera éteinte au décès de chacun des dits vendeurs. Hiverner deux brebis et les pacager avec leurs petit tant qu'ils ne seront pas sevrés. Hormidas et Félix Pilon, ses frères, et Adeline, épouse de François Xavier Ladouceur, et Alivine, ses soeurs.

Terre n° 41. Lot 225 07-03-1745 (notaire Coron) Acte de vente Par Jean Baptiste Cadieu, habitant Rivière des Prairies, et Catherine Benoist son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes, à Jean FANEUF, habitant de Chambly et Magdeleine Lozon son épouse,

d'une terre et concession sise et située à la Côte Ste Genevieve, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, tenant d'un bout par devant à la terre de Joseph Estier et d'autre bout par derrière à la Cote Ste. Marie, joignant d'un côté le nommé Pilon, et d'autre côté le nommé Danis, avec un peu de désert sur icelle, l'acquéreur dit l'avoir visitée de toutes parts avant les neiges. La terre appartient aux vendeurs pour l'avoir acquise par concession des Seigneurs de Montréal. Notes en marge: Jean Faneuf et sa femme Magdeleine Lozon sont comparus devant le curé Saladin de la Rivière des Prairies

pour déclarer qu'ils résilient le contrat de vente ci-dessus, et qu'ils cèdent et transportent leurs droits sur cette terre à Michel LOZON, père de Magdeleine Lozon.

Terre n° 41. Lot 225 22-11-1746 (notaire Coron) Acte de vente Par Joseph Birolo dit Lafleur, habitant de la Côte Ste Genevieve, procureur de Michel Lozon, père, ancien habitant de la Rivière des Prairies, à Jean Bte Dubai, habitant demeurant à ladite côte Ste. Genevieve,

d'une terre et concession, sise et située au Cap St. Jacques, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, tenant par devant à Joseph Etier, par derrière aux terres de la Côte Ste. Marie, d'un côté à Pierre Pillon, d'autre côté, au nommé Poutret Lavigne, avec environ six arpents de désert sur icelle « et au dit sieur Michel Lozon appartenante pour l'avoir acquis de Jean Faneuf par contrat passé devant le notaire soussigné **Remarques:** En annexe, un billet du missionnaire Faucon, accordant le pouvoir à Joseph Birolo dit Lafleur de vendre la terre de Michel Lozon, son beau-père. Il est dit que Michel Lozon a acquis la terre de Jean Baptiste Cadieu, sise au Cap St Jacques.

Terre n° 41. Lot 225 25-05-1763 (Notaire F. Simonnet) Acte de vente Par Vital Givoque, habitant de Vaudreuil, tuteur des enfants mineurs de feu J.-B. Dubé, et de Susanne Jarry, sa veuve, à Jean-Baptiste Carrière, habitant de la côte et paroisse Sainte-Geneviève.

d'une terre située au Cap Saint-Jacques en la paroisse Sainte-Geneviève, de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, tenant sur le devant à la terre de Joseph Estier et par derrière aux terres de la Côte Ste. Marie, d'un côté à celle de Pierre Pillon, et d'autre côté à celle du nommé Poudret dit Lavigne, avec les vieux bâtiments, terres labourables et bois debout qui sont sur icelle

Ladite terre appartenant audit feu Jean Baptiste Dubé par acquisition qu'il en a fait de Joseph Birolau dit Lafleur, fondé du pouvoir de Michel LOZON père, par acte passé devant le notaire Coron, le 22 novembre 1746, et audit Michel Lozon, ladite terre lui appartenant pour l'avoir acquise de Jean FANEUF par contrat passé devant le notaire Coron. Jean Faneuf a acquis la terre de Jean Baptiste CADIEU, par acte passé devant le notaire Coron, le 7 mars 1745. La susdite terre appartenait à Jean Baptiste Cadieu, par concession de messieurs Les Seigneurs devant le notaire Porlier, le 5 mai 1738. De plus, un procès verbal de bornage a été fait par Joseph Raimond, arpenteur royal, pour séparer la susdite terre d'avec celle de Joseph Lefebvre La Cizeray, le 25 novembre 1757. (La moitié de la terre revenant à la veuve Jarry et l'autre moitié revenant aux enfants mineurs, cette vente servira à payer les dettes de la communauté de biens entre la veuve Jarry et son défunt mari, Jean-Baptiste Dubé. La somme restante sera partagée entre elle et ses enfants.)

Terre n° 41. Lot 225 07-10-1826 (notaire J. M. Mondelet, minute No 4543) Vente Par Ambroise Jamme, cultivateur, résidant en la paroisse Ste Genevieve, et Françoise Brunelle, son épouse à Alexis Berthelot, écuyer, négociant, demeurant en la paroisse Ste Genevieve,

d'une terre sise en la paroisse susdite, de 3 arpents de front sur 30 arpents plus ou moins de profondeur, située à l'endroit vulgairement nommé Le Cap St Jacques, prenant par devant au Chemin du Roi, en profondeur à la Côte Ste Marie, d'un côté à Eustache Brunet, d'autre à Jacques Poudret, avec une maison, grange et étable en bois y érigées, En outre tous et tels droits qu'ils ont et peuvent prétendre dans les biens délaissés par feu Marie Rose Pilon, ainsi que le dit vendeur les acquit de Charles Giasson par acte du 18 mars 1807, Mtre Thibaudeau notaire. Cette terre appartient aux vendeurs pour l'avoir acquise à titre d'hérédité de feux ses père et mère; il ne sera tenu de fournir aucuns titres d'icelle au sieur acquéreur, mais l'aidera de ceux qu'il a en sa possession à besoin. « ... pour le douaire dont grevée la terre cy vendue en faveur des héritiers de feu Rose Pilon, veuve Charles Giasson, avec qui avoit été marié ledit vendeur, du paiement duquel douaire le sr acquéreur se charge,... » « Les vendeurs jouiront de la maison et autres bâtiments jusqu'au premier mars prochain; et prendront sur ladite terre autant de bois à terre qu'il leur faudra pour se chauffer jusqu'à cette époque: Le sr acquéreur y aura la place nécessaire à loger les engagés et animaux lorsqu'il fera travailler sur ladite terre. »

Terre n° 41. Lot 225 30-11-1827 (Notaire Jean-Baptiste-Généreux Peltier, minute No 1089) Acte d'échange Entre Alexis Berthelot, écuyer, marchand de la paroisse de Ste Genevieve et François-Xavier Brisebois, cultivateur de la dite paroisse.

Ledit Berthelot a cédé audit Brisebois, une terre située en ladite paroisse de Ste Geneviève, de la contenance de 3 arpents de largeur sur 30 arpents plus ou moins de profondeur, tenant par devant au chemin de Roi, par derrière à la côte Ste Marie, d'un côté à Eustache Brunet et d'autre côté à Jacques Poudrette, avec 1 maison, grange et autres bâtiments dessus construits. Ladite terre appartient audit Alexis Berthelot comme l'ayant acquis d'Ambroise Jammes dit Carrière et son épouse par contrat passé devant le notaire G. M. Mondelet, le 7 octobre 1826. Et ledit Ambroise Jammes l'avait hérité de feu ses père et mère.

Terre n° 41. Lot 225 09-10-1834 (Notaire A. Jobin, minute No 5171) Acte de vente Par François Xavier Brisebois, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève, à Alexis Berthelot écuyer, marchand du dit lieu de Ste Geneviève,

d'une terre située en ladite paroisse de Ste Genevieve, de la contenance de 3 arpents de largeur sur 30 arpents plus ou moins de profondeur, tenant par devant au chemin de Roi, par derrière à la Côte Ste Marie, d'un côté à Eustache Brunet, et d'autre côté à Jacques Poudrette, avec 1 maison, grange et autres bâtiments dessus construits. Se réserve ledit rétrocedant un chesne et un orme sur cette terre pour être enlevés dans le cours de l'hiver.

Terre n° 41. Lot 225 06-10-1856 (notaire F.-H. Brunet, minute No 2986) Vente Par Marie Anastasie Berthelot, de la paroisse de Ste Genevieve, veuve de défunt Antoine Telesphore Kimber, vivant, écuyer, notaire, de la paroisse de Rigaud, et Jean Baptiste Biroleau dit Lafleur, cultivateur du même lieu, et dame Adélaïde Melanie Berthelot, son épouse, à Toussaint Brunet, cultivateur de la paroisse de Ste Genevieve,

d'un lot de terre, situé au lieu appelé La grande Ligne, dans ladite paroisse, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, borné en front par le chemin du Roi, derrière par les terres de la Côte Ste. Marie, d'un côté, au nord-est, par Jacques Lanthier, et d'autre côté par Félix Pilon, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits. Les dites venderesses en ont fait des légataires universels des défunts Sieur et Dame Alexis Berthelot, par acte de vente devant H. Brunet, le 9 juin 1853 Toussaint Brunet peut en prendre possession immédiate, à l'exception des bâtiments dont les dits vendeurs se réservent la jouissance jusqu'au 15 de mars prochain.

Terre n° 41. Lot 225 11-04-1863 (notaire F. H. Brunet) No Enregistrement: 87653 Vente Par Toussaint Brunet , cultivateur de la paroisse Sainte Genevieve et Mélanie Marcil, son épouse à François-Xavier Brunet, un de leur fils, de la même paroisse, cultivateur,

d'un lot de terre situé en la paroisse Sainte Genevieve, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, borné devant par le Chemin de Roi, derrière par les de Sainte Marie, d'un côté au Nord Est par Jacques Lanthier et d'autre côté par Félix Pilon, avec une maison, une grange, et autres bâtiments dessus construits. Les vendeurs étaient propriétaires de ce lot de terre par bons titres.

Terre n° 42. Lot 224 et partie 223 15-01-1745 (notaire J. B. Janvrin dit Dufresne). Acte de vente Par Antoine Villeray, habitant de la Pointe Claire et Jeanne Queneville, sa femme, à Pierre PILON, habitant demeurant à la Pointe Claire, acceptant acquéreur pour son fils Thomas Pilon, mineur,

d'une terre et concession située à la Côte de Ste Genevieve, de la contenance de 3 arpents de front, sur 30 arpents de profondeur, tenant par devant à la ligne qui coupe le Cap St Jacques et par derrière le bout des terres de Ste Marie, d'un côté Jean Millot et d'autre côté Cadieu, appartenant par contract de concession de Messieurs Les Seigneurs de cette Isle à Jacques Villeray fils et audit Antoine Villeray, père, comme héritier présomptif dudit Jacques Villeray, son fils, vivant habitant dudit lieu.

Terre n° 42. Lot 224 19-09-1874 (notaire F. H. Brunet) No Enregistrement: 86050 Vente Par Isaac Lanthier, cultivateur de la paroisse Ste Geneviève à Paul PILON, son beau-frère, fermier de la paroisse de St. Joachim de la Pointe Claire,

d'un lot de terre situé en ladite paroisse de Ste Geneviève, de la contenance de 2 arpents et 1/4 de front sur 30 arpents de profondeur, borné devant par le chemin du roi derrière par les terres de la Côte Ste. Marie, d'un côté au Sud Ouest par François-Xavier Brunet, et d'autre côté par Jacques Lanthier, avec

une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits. Ledit vendeur réserve en faveur de Jacques Lanthier son père, cultivateur de la paroisse de Ste Genevieve et pour dame Marguerite Rouleau ?, sa mère, et pour leurs descendants mâles, tant qu'ils posséderont le terrain voisin d'icelui présentement vendu, lesquels deux terrains ledit Jacques Lanthier a eu de Jean Baptiste Brunet savoir un droit de passage consistant en un chemin ou route à pieds et en voiture de [?? de largeur] du terrain présentement vendu où endroit de passage sur [?] des dits Jacques Lanthier et son épouse ainsi que leurs descendants mâles tant qu'ils posséderont le dit lot de terre appartenant aux dits Jacques Lanthier son épouse [?] même à leurs frais et dépens entre partie dudit chemin ou route à [?] de ce lot de terre en dernier lieu mentionné à aller jusqu'au bord sud ouest d'un certain cours d'eau pour y faire abreuver leurs animaux Le vendeur se réserve à son profit tous les grains légumes [?] et autres fruits maintenant pendant par racines ou à la branche (lecture difficile) Ledit vendeur était propriétaire de ce lot de terre présentement vendu comme l'ayant eu des dits Jacques Lanthier et son épouse, par un contrat d'échange, devant le notaire Brunet, le 29 mai 1869, (minute No 5631) qu'il remettra à l'acquéreur, ledit vendeur donnera seulement communication du contrat de vente de Jean Baptiste Brunet à [?] aux dits Jacques Lanthier et son épouse devant le notaire Brunet.

Terre n: 43. Lot 224 19-09-1874 (notaire F. H. Brunet) No Enregistrement: 86050 Vente Par Isaac Lanthier, cultivateur de la paroisse Ste Geneviève à Paul PILON, son beau-frère, fermier de la paroisse de St. Joachim de la Pointe Claire,

d'un lot de terre situé en ladite paroisse de Ste Geneviève, de la contenance de 2 arpents et 1/4 de front sur 30 arpents de profondeur, borné devant par le chemin du roi derrière par les terres de la Côte Ste. Marie, d'un côté au Sud Ouest par François-Xavier Brunet, et d'autre côté par Jacques Lanthier, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits. Ledit vendeur réserve en faveur de Jacques Lanthier son père, cultivateur de la paroisse de Ste Genevieve et pour dame Marguerite Rouleau ?, sa mère, et pour leurs descendants mâles, tant qu'ils posséderont le terrain voisin d'icelui présentement vendu, lesquels deux terrains ledit Jacques Lanthier a eu de Jean Baptiste Brunet savoir un droit de passage consistant en un chemin ou route à pieds et en voiture de [?? de largeur] du terrain présentement vendu où endroit de passage sur [?] des dits Jacques Lanthier et son épouse ainsi que leurs descendants mâles tant qu'ils posséderont le dit lot de terre appartenant aux dits Jacques Lanthier son épouse [?] même à leurs frais et dépens entre partie dudit chemin ou route à [?] de ce lot de terre en dernier lieu mentionné à aller jusqu'au bord sud ouest d'un certain cours d'eau pour y faire abreuver leurs animaux Le vendeur se réserve à son profit tous les grains légumes [?] et autres fruits maintenant pendant par racines ou à la branche (lecture difficile) Ledit vendeur était propriétaire de ce lot de terre présentement vendu comme l'ayant eu des dits Jacques Lanthier et son épouse, par un contrat d'échange, devant le notaire Brunet, le 29 mai 1869, (minute No 5631) qu'il remettra à l'acquéreur, ledit vendeur donnera seulement communication du contrat de vente de Jean Baptiste Brunet à [?] aux dits Jacques Lanthier et son épouse devant le notaire Brunet.

Terre n° 43. 25-06-1735 (Notaire Raimbault de Piedmont) Acte de vente Par Charles, fils de Thomas Brunet à Jacques ROULEAU, absent, représenté par son frère Joseph Rouleau,

d'une concession scize à la Coste Ste Genevieve, de la contenance de 3 arpents de front sur 20 arpents de profondeur, tenant d'un bout par devant au flanc de la concession de Joseph Etié, d'autre bout par derriere aux terres de la Coste Ste Marie, du costé nord est à Antoine Villeray, et du costé sud ouest à Jacques Villeray La terre appartenant audit vendeur par concession de Messieurs Les Seigneurs de cette isle. Lequel il a promis de remettre incessamment audit acquéreur.

Terre n° 43. 21-07-1738 (Notaire C.-C.-J. Porlier) Acte de concession Par Messire Louis Normant l'un des prêtres du Seminaire de St Sulpice de Paris, supérieur de Messieurs Les Ecclésiastiques du Seminaire de Montréal, à Charles Brunet,

d'une terre de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur sans anticiper sur les terres de Ste Marie, scize et située dans la traverse du Cap St Jacques, joignant d'un costé à Antoine Villeray et d'autre

costé à Jacques Villeray, sur le devant à la terre du nommé Etier, et dans la profondeur à la ligne qui sera tirée pour séparer les terres de Ste. Marie de celle du Cap, suivant le procès verbal de M. Anger arpenteur Royal en date du 11 juillet 1730 dont il est en possession. (...entretenir le grand chemin sur la devanture)

Terre n° 43 du Terrier de l'Île 29-04-1739 (Notaire C.-C.-J. Porlier) Acte de vente Par Jacques Rouleau, habitant demeurant à Ste Geneviève, à Joseph VAILLANCOURS, volontaire,

d'une terre et concession scize à la Coste Ste Genevieve, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, tenant d'un costé au devant à la concession de Joseph Etier, d'autre ?? et derrière aux terres de la Coste Ste. Marie, du costé nord est à Antoine Villeray, du costé sud-ouest à Jacques Villeray, le vendeur ayant acquis cette terre de Charles Brunet, par contrat passé devant Raimbault, le 25 juin 1735, ledit Brunet l'ayant acquise par contrat de concession de Messieurs les Seigneurs de cette Isle, et qu'il a promis remettre audit acquéreur.

Terre n° 43 du Terrier de l'Île 13-03-1741 (notaire C.-F. Coron) Acte de vente Par Joseph Veillancour, habitant demeurant à la Rivière des Prairies, et Marie Madeleine Cadieu, son épouse, à François LEBEAU dit DELORIER, habitant de la Coste Ste. Jeunevieve,

d'une terre et concession située à Ste Jeunevieve, de la contenance de 3 arpents de front sur 20 (raturé ?), la profondeur énoncée au contrat de concession de lad. terre, tenant d'un bout par devant à la rivière des Prairies, et d'autre bout par derrière à la Coste Ste. Marie, d'un côté joignant Louis Blay, et d'autre côté à Jacques Vilray, avec une maison construite sur icelle terre, avec ses déserts, terres labourables et non labourables,

« lad. terre appartenante pour lavoir aqoise de Jacques Roulos par contract passé & et aud. Roulos pour lavoir aqoise de Charles Brunette par contract passé devant &, audit Brunette appartenante par la concession quil luy en a esté fait par messieurs les seigneurs de montreal [...] » moyennant la somme de 400 livres, dont 50 livres remises par l'acquéreur, et les 300 livres restantes, « payables en bled formant bon loyal... » [le 29-05-1741, François Legault dit Delauriers est engagé en qualité de voyageur par Ignace Gamelin, négociant de la ville de Montreal.]

Terre n° 43 du Terrier de l'Île 01-12-1744 (notaire Janvrin dit Dufresne) Acte de vente Par François Legault dit Delorié, habitant de Ste Genevieve à Jean MILOT, habitant de la Pointe-Claire,

d'une terre située à la Côte de St François de Sales, paroisse de Ste Genevieve, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, tenant par le devant à la rivière des prairies, par derrière à la Cote____, d'un coté à ____ et d'autre coté à _____. Le vendeur a promis de remettre le contrat de concession ainsi que les autres titres, papiers concernant ladite terre.

Terre n° 43 du Terrier de l'Île 12-12-1746 (notaire F. Simonnet) Acte de vente Par Jacques Milot, ancien négociant de cette dite ville de Montréal, demeurant à présent à la Pointe Claire, et de présente sa femme en cette ville à Joseph CHARLEBOIS, fils, comparant par Joseph Charlebois, son père, habitant de la Pointe Claire,

d'une terre et concession de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur située à la Coste St. François au haut de cette Isle, tenant sur le devant à la Rivière des Prairies, et d'autre bout par derrière à la Coste Ste. Marie, joignant d'un côté au nommé Blais et d'autre côté au nommé Pierre Pillon, avec tous les déserts, terres labourables, prairies et bois debout, qui sont sur ladite terre, sans aucuns bastiments,

« Laditte terre ou concession appartenant audit sieur Milot et ladite Damoiselle son épouse, par succession de feu Sr Jean Milot leur fils et audit feu Sieur Milot fils appartenant cy devant par acquisition qu'il en avoit faict de François Legaud dit Delorier par acte passé devant Mr Janvrin Dufresbe Nore Royal de cette ville » le 1er décembre 1744, audit Legaud appartenant par acquisition de Joseph Vaillancour et de Marie Madeleine Cadieu sa femme par acte passé devant Mr Coron, le 13 mars 1741, et audit Vaillancour appartenant par acquisition de Jacques Rouleau par acte passé devant Mr Porlier, le 29 avril 1739, et audit Rouleau [...] acquise de Charles Brunet, par acte passé devant Mr Raimbault, fils, le 25 juillet 1735 et audit Brunet, ladite terre concédée par Messieurs Les Seigneurs, devant Mtre Porlier, le 21 juillet 1738

Terre n° 43 du Terrier de l'Île 14-05-1757 (notaire G. Hodiesne) Acte de vente Par Joseph Charlebois, fils, habitant demeurant en la paroisse Ste Geneviève à Thomas Pilon, habitant demeurant en ladite paroisse Ste Geneviève,

d'une terre et concession scize et située dans la traverse du cap St. Jacques, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 de profondeur, tenant d'un bout par devant au chemin du Roy ou grande ligne qui règne le long de ladite côte, d'autre bout à terres non concédées, d'un côté audit acquéreur, et d'autre côté à Pierre Daussy, sur laquelle sont environ 36 arpents en superficie de terre défrichée et tout le reste en bois debout et [?],

« et sur laquelle sont aussi des bâtiments consistant en une maison de 28 pieds sur 19 de pièces couverte de bardeau grenier de planchers, cloisons portes chassis et contrevents garnis de leurs ferrures et d'une serrure et sa clef [que entier nécessita] une cheminée de pierre et maçonnerie, et une grange de poteaux de cèdre enterre [cannelés ?] de 35 pieds de long sur 26 de large et une petite etable de poteaux de cèdre enterre non couverte, et ladite grange recouverte de paille... » par ledit vendeur en rien excepter, retenir ny réserver, sinon la [?] d'y prendre et enlever quand bon luy semblera les bois pour la construction d'une grange de 40 pieds sur une largeur convenable, et d'une maison de pièces sur pièces de 18 pieds sur 22 et aussi le pacage et la levée des grains semés sur icelle seulement la présente année et la [?] de les mettre dans ladite grange et son logement dans ladite maison, et de ses bestiaux dans lesdits bâtiments jusqu'à la fin de mars prochain 1758.

auquel vendeur appartient ladite terre comme l'ayant acquise de Jacques Milot par contrat devant Simonnet le 12 décembre 1746, audit Milot appartenant d'héritage de feu Jean Milot son fils, auquel elle appartenait pour l'avoir acquise de François Legot dit deslauriers passé devant feu Mr Jenvrin Dufresne, le 1er décembre 1744 et audit Legot appartenante par vente à luy faite par Joseph Vaillancour et sa femme par contrat passé devant ?, le 13 mars 1741, et audit Vaillancour appartenante comme l'ayant acquise de Jacques Rouleau par contrat passé devant Mr Porlier le 29 avril 1739 auquel Rouleau elle appartenait par vente à luy faite dicelle par Charles Brunet par actes passés devant feu Mr Raimbault le 25 juin 1735, et ensuite audit Charles Brunet concédée par Messieurs les Seigneurs par contrat passé par devant Mr Porlier, le 21 juillet 1738... » déserts, bois et bâtiments (Remarques: l'acte de concession soit daté de l'année 1738)

Terre n° 43 du Terrier de l'Île 24-09-1822 (Notaire Joseph Payment) Acte de vente Par Ambroise Jame dit Carriere de la paroisse Ste Geneviève et dame Françoise Brunet son épouse au sieur Amable LAUZON du même lieu.

d'un terrain situé en ladite paroisse de Ste Geneviève, contenant 1 1/2 de front sur 30 arpents plus ou moins de profondeur, tenant devant au Chemin de la grande Ligne, par derrière aux terres de la Côte Ste Marie, d'un côté à Eustache Brunet et d'autre côté audit acquéreur, avec 1 maison, grange et autres bâtiments dessus construits d'un lopin de terre situé audit lieu de Ste Geneviève, contenant 9 arpents 1/4 et 1/2 en superficie plus ou moins, tenant devant à la terre dudit acquéreur, derrière aux terres de ladite Côte Ste Marie, d'un côté à Joseph Robillard et d'autre côté audit acquéreur, en bois debout. Le terrain appartient au vendeur par bons titres...

Terre n° 43 du Terrier de l'Île 25-09-1830 (notaire Jean-Baptiste-Généreux Peltier, minute No 1832) Acte de donation Par Amable Lauzon, père, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève, et Dame Geneviève Robillard, son épouse, de lui autorisée à l'effet des présentes à Dame Suzanne LEGAULT dite Deslorier, leur bru de ladite paroisse de Ste Geneviève, veuve de défunt Claude Lauzon,

un lopin de terre situé en ladite paroisse de Ste Geneviève, de la contenance de 1 1/2 arpent de largeur sur 30 de profondeur, tenant par devant au chemin de Roi, derrière à Michel Robillard, d'un côté à Eustache Brunet et d'autre côté auxdits cédants, avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits. « De plus la dite donation est faite par les dits cedans pour remplir la promesse qu'ils avaient faite à la dite cessionnaire et audit defunt Claude Lauzon, avant leur mariage de leur donner le susdit lopin de terre pour être conquêt de leur communauté » et un autre à la charge par la cessionnaire de payer la somme de 3500 livres, ancien cours, à Virginie, Julie et Marie Ma...lle Lauzon, ses filles mineures, issues de son mariage avec ledit défunt Claude Lauzon, à parts égales...

Terre n° 43 du Terrier de l'Île 13-11-1832 (notaire Nicolas Manthet-Dailleboust, minute No 3542) Vente Par Jean Baptiste Daoût, cultivateur, demeurant à la paroisse Ste. Genevieve, et Suzanne Legault dite Desloriers, son épouse, laquelle sous ladite autorisation a reconnu avoir vendu à Amable Lauzon, fils, cultivateur, résidant à ladite paroisse Ste. Geneviève,

d'une partie de terre située en ladite paroisse Ste. Geneviève, de la contenance de 1 1/2 arpent de largeur, sur 30 arpents de profondeur, tenant par devant au chemin de Roi, tenant par derrière à Michel Robillard, de la côte Ste. Marie; joignant d'un côté au Sud Ouest à Eustache Brunet et d'autre côté audit acquéreur, avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits. À ladite Suzanne Legault venderesse ladite partie de terre appartenant au moyen de la donation que lui en ont fait Amable Lauzon père et Geneviève Robillard son épouse, suivant l'acte du 25 septembre 1830, devant le notaire G. Peltier. « Avec réserve par la dite venderesse du guéret qui est actuellement fait sur la partie de terre sus vendue, partant du haut d'icelle terre à venir à un travers qui est clôturé, et non plus loin, et ce, étant réservé pour l'ensemencer à son profit l'année prochaine seulement, et se réserve aussi la place dans la grange de la dite terre pour engranger le produit de la semence du dit guéret, et réserve aussi la maison et autres bâtiments construits sur icelle terre, pour en jouir jusqu'à la fin du mois de mai prochain, à moins que la dite venderesse - parte plus vite de sur les lieux pour aller résider ailleurs, car du moment qu'elle en partira, le dit acquéreur prendra possession immédiatement après des dits bâtiments. »

Terre n° 43 du Terrier de l'Île Lot 222 18-01-1880 (notaire F. H. Brunet, minute No 8092) No Enregistrement: 9580 Vente Par Séraphin Lauzon, cultivateur de la paroisse Ste Genevieve à Ludger Lauzon, son fils, cultivateur de la même paroisse,

d'un lot de terre situé en la paroisse de Ste Geneviève connu sous le numéro 222, de la contenance de 62 arpents, 17 perches, 94 pieds, en superficie, borné devant par le chemin du Roi, derrière par les terres de la paroisse de Ste Anne du Bout de l'Isle, d'autre côté au Nord Est par la terre de Joseph Lanthier et d'autre côté par celle de Jean-Baptiste Lauzon, avec une maison, une grange, et autres bâtiments dessus construits. Ledit vendeur était propriétaire de ce lot de terre par bons titres. L'acquéreur est quitte et déchargé d'une somme de 3000 livres ancien cours, en vertu du dernier testament de défunte Mélina Legault dite Deslauriers, épouse dudit vendeur et mère dudit acquéreur, daté du 14 février 1870 (notaire Brunet, minute No 5782)

Terre n° 43 du Terrier de l'Île Lot 223 18-10-1902 (notaire Joseph Adolphe Chauret) No Enregistrement: 97714 Vente Suivant acte d'autorisation à vendre en date du 27 septembre.

Ont comparu: Paul Pilon, tuteur de Isaïe Godfroy Lanthier, enfant mineur, des défunts Joseph Lanthier et Marie Louise Lanthier, Joseph Jacques Félix Lanthier, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève, lesquels comparants ont fait offrir à l'enchère publique l'immeuble ci après décrit, le 14 octobre. Ledit immeuble a été adjugé à Zénon PILON, le plus haut enchérisseur, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève, adjudicataire, Un lot de terre situé en la paroisse de Ste Geneviève, connu sous le numéro 223, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits. Ledit immeuble appartient pour l'avoir eu suivant le testament de feu Joseph Lanthier, passé devant le notaire Chauret, le 10 novembre 1883, enregistré sous le numéro 15087 et une déclaration de décès, numéro 15088. L'acquéreur prendra possession dudit immeuble le 15 mars prochain. Les vendeurs continueront de l'occuper jusqu'à cette date sans rien payer, mais l'adjudicataire aura le droit de faire ses guérets et de pacager ses animaux de travail et de les loger dans les écuries. Les vendeurs réservent pour ledit Joseph Jacques Félix Lanthier le droit d'enlever les couvertures de deux ponts qu'il a faits sur les cours d'eau de la terre ainsi que les barres et les chaînes qui attachent ses animaux ainsi que sa récolte. L'adjudicataire paiera la rente annuelle et viagère du Dlle Marie Brunet.

Terre n° 44 du Terrier de l'Île 20-05-1737 (Notaire J. B. Adhémar dit Saint-Martin, minute No 7130) Acte d'échange (Nos 44 et 51) Entre Antoine VILLERAY, habitant, et Marie Brunet , sa femme, demeurant à la Coste Sainte-Geneviève et Louis BLAY

Premièrement a été délaissé par ledit Villeray audit Louis Blay, une terre et concession située à la Coste Ste Genevieve, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, sur laquelle est construite «une maison de piece sur piece cheminée de pierre couverte de planchers de 18 pieds de long sur 20 pieds de large, une grange de 35 pieds de long sur 26 pieds de large en poteau entouré de pieuds de bois blanc [...] couverte de paille,

« tenant ladite terre d'un bout sur le devant à [...] la terre du nommé Etié par derrière terre non concédée, d'un côté à Jacques Roulleau et d'autre part à Gabriel Lauzon La dite terre appartenant par contrat de concession devant le notaire Raimbault le 8 juillet 1735. » (No 51)

Ledit Blay et sa femme ont délaissé en contréchange aud. Sr Villeray et sa femme, une terre et concession, de la contenance de 4 arpents sur 30 arpents, Tenant sur le devant au bord de la Coste de la Rivière des prairies par derrière aux terres des habitants de la Coste Ste Marie, d'un costé à Paul Brazeau et d'autre côté à Jacques Neveu, avec une maison de pieud couverte d'écorce, une grange de 35 pieds de long sur 25 pieds de large en poteau entouré de pieud en coulisse couverte de paille et autres bâtiments construit sur ladite terre Ladite terre concédée audit Blay le 27 janvier 1722, par contrat passé devant le notaire Raimbault. Remarques: Louis Blay habite sur la terre No 51, depuis 15 années.

Terre n° 44 du Terrier de l'Île 14-03-1768 (notaire L.-J. Soupras) Acte d'échange Entre Pierre Daussy Marie Roze Lalonde sa femme, marchand en la paroisse Sainte-Anne au haut de cette isle, demeurant en leur maison scise sur leur terre dudit lieu, et Claude-Amable DAOUST et Ursule Amable Jamme dit Carrière sa femme habitant de la Pointe-Claire, habitants de ladite paroisse Pointe Claire, demeurant en leur maison sur leur terre dudit lieu, a été délaissé par ledit Pierre Daussy, audit Claude Amable Daoust,

Une terre scise et scituée en la Coste et paroisse Sainte Gennevieve de 3 arpens de front sur 30 arpents de profondeur, tenant d'un bout sur le devant à la Baze ou grande Ligne qui sépare les terres de laditte Coste ou de la terre de Paul Hétier, d'autre bout par derrière aux terres non concédées, joignant d'un costé à Thomas Pilon, et d'autre côté à Gabriel Lauzon, avec les déserts, prairies, bois, et bâtiments qui sont sur icelle Ladite terre appartenant à Pierre Daussy pour l'avoir acquise de feu Louis Blayë et Marguerite Cadieu sa femme, par acte passé devant Maître Watier [Thomas Vuatier] notaire à Soulanges, le 28 avril 1756, et audit Louis Blayë et sa femme, appartenant pour l'avoir acquise de feu Antoine Villeroïn, par acte d'échange devant feu maître Adhémar, le 20 mai 1737, et audit Villeroïn appartenant par acte de concession devant feu Maître Raimbault, le 8 juillet 1735.

Terre n° 44 du Terrier de l'Île 07-03-1812 (Notaire Joseph Mailloux, minute No 530) Acte de vente Par Amable Daout, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève, à Amable LAUZON, cultivateur de la Côte Ste Marie, paroisse de Pointe-Claire, et Geneviève Robillard, son épouse,

d'une terre située audit lieu de Ste Genevieve de 3 arpents de front sur 30 de profondeur, tenant par devant à [...] Charlebois, par derrière à Joseph Robillard, d'un côté à Eustache Brunet, d'autre côté à Ambroise Carrière, avec maison, grange et autres bâtiments dessus construits. Audit vendeur ladite terre appartenant par bons titres qu'il promet remettre aux dits acquéreurs.

« Se réservant ledit vendeur la liberté de semer sur ladite terre douze minot de bled dans les guéret qui se trouvent actuellement faits sur ladite terre et la place dans les batiments pour le grain que produira tel semence »

Terre n° 44 du Terrier de l'Île Lot 221 07-02-1897 (notaire Joseph Adolphe Chauret, minute No 4716) No Enregistrement: 154494, Testament De Jean-Baptiste Lauzon, cultivateur, de la paroisse de Ste Geneviève.

Il a deux garçons, Godfroy et Ludger Lauzon. Il donne la jouissance et l'usufruit de tous ses biens immeubles à son épouse, Marie Philomène Groulx. Il lègue la propriété de ses biens immeubles à son fils Godfroy Lauzon, pour en disposer en toute propriété à compter de son décès, mais il en prendra possession qu'après l'extinction de l'usufruit des biens par sa mère Marie Philomène.

Il institue son épouse, légataire à titre universel de tout autres biens meubles. Son épouse aura la charge de faire vivre à sa table, sa fille Emma Lauzon, durant tout le temps qu'elle restera célibataire sur la terre

que nous habitons actuellement, de lui fournir dans la maison bâtie sur leur dite terre une chambre chaude garnie.

Terre n° 45 du Terrier de l'Île de Montréal 26-03-1776 (notaire L. J. Soupras, minute No 1975) Acte de donation pure et simple entre vifs Par Gabriel Lauzon et sa femme Marie-Anne Lacomble, habitants de la Coste Sainte Genneviève, y demeurant en leur maison scise sur leur terre dudit lieu à Joseph Amable Lauzon, leur fils, habitant résident avec eux,

d'une terre scise audit lieu de Sainte Genneviève, de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, tenant d'un bout sur le devant à la Baze et grande Ligne qui sépare les terres dudit Lieu d'avec celles du Cap Saint Jacques, et allant à la rivière delorme, d'autre bout par derrière aux terres de la Coste Sainte-Marie, joignant d'un costé à Claude Daoust, et d'autre costé à Jacques Lauzon, avec tous les déserts, prairies, bois et bâtiments étant sur icelle, ensemble, tous les meubles meublants, ustensiles de ménage et d'agriculture, animaux et autres choses qui leur appartiennent et leur appartiendront au jour de leur décès sans en rien excepter par les donateurs que de jouir en usufruit, leur vie durant de leur chambre en ladite maison, la moitié du jardin, et des meubles du ménage, tous ceux dont ils auront besoin; comme aussi pour en disposer à leur gré une paire de boeufs, ... Auxdits donateurs ladite terre appartenant pour l'avoir eu à titre de concession dont acte passé devant feu Maître Raimbault, notaire à Montréal, le 6 juin 1735 Joseph Lauzon s'engage à payer à ses soeurs une somme de 500 schellings (Marie Josephe Lauzon épouse de Philippe Bélanger, Catherine Lauzon épouse d'Augustin Pilon et Geneviève Lauzon) Il est convenu entre les dites parties, que lors du décès du prémourant des donateurs ladite rente viagère diminuera de moitié, à l'exception du bois, de la vache, la chandelle et au jour du décès du survivant d'iceux, ladite rente viagère demeurera totalement éteinte. Ledit Joseph Lauzon promet de loger et entretenir sa soeur Geneviève jusqu'à son âge de majorité. Et lors de son mariage, il promet de lui donner un lit et [?] de toile du pays remplis de cotonniers, une paillasse [?] une couchette, deux draps, une couverture, et une courte pointe de [Cariset?] à fleurs. Un buffet d'environ cinq pieds, une vache, un cochon norritureau, une brebis, un rouet à fil, et la somme de trente schellings en argent à son habillement de noces consistant en une cape de camelot, une paire souliers françois, avec un jupon et mantelet propres.

Ledit Joseph promet de payer chaque année une rente viagère à ses père et mère: 30 minots de farine rendus en leur grenier, 250 livres de lard en un seul ou deux cochons, 50 livres de boeuf 1 minot de sel, 1 livre de poivre, 12 livres de sucre, 10 livres de graisse, 10 livres de beurre, 20 cordes de bois rendues à leur porte, 1 livre de laine à bas filée, 6 livres de savon du pays, 16 pots d'eau de vie, 6 livres de chandelles, 12 douzaine d'oeufs, 12 livres de tabac à fumer, leur fournir une vache laitière (dont les veaux seront au donataire), leur fournir un cheval et harnais pour les sorties qu'ils auront à faire.

Terre n° 45 du Terrier de l'Île de Montréal 27-09-1786 (notaire L. J. Soupras) Inventaire des biens communs À la requête de Marie Libersan, résidente à Sainte Genneviève, tant en son nom, à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et feu Joseph Lauzon, son mari. Tutrice de Michel Lauzon, son fils âgé de 2 ans et demie

Le notaire Soupras a procédé à l'inventaire des biens délaissés par ledit défunt, et qui étaient communs entre eux, trouvés et étant en la maison où réside ladite veuve, et en laquelle est décédé ledit défunt le 30 décembre dernier. Premièrement, s'est trouvé en la cuisine de ladite maison (...1 bassin d'étain, 6 assiettes de terre « faillancée »,...) dans le cabinet s'est trouvé (... 1 vieille hache, 1 paire de tenailles, 1 marteau, ...) dans une chambre, s'est trouvé (1 très vieux lit et traversin de cotonnier couvert de toile, sa couchette, paillasse et une couverture,...), dans le grenier, s'est trouvé[...] Les immeubles de ladite communauté consistant en une terre scise au haut de la Coste Sainte Genneviève de 3 arpents de front, sur 30 arpents de profondeur, tenant par devant à la Baze et grande Ligne qui conduit à la Rivière de Lorme, par derrière aux terres de la Coste Sainte Marie, joignant d'un costé à Jacques Lauzon, et d'autre à Claude Daoust,

« sur laquelle terre il se trouve soixante et dix arpents de terre nette, le reste en bois debout, quarante deux arpents de très vieilles clotures, trente trois arpents de fossés à recaler incessamment et des bâtiments consistant en une maison de pièces de cèdres de trente pieds de long, sur vingt

quatre, avec une cheminée au milieu, couverte en planches avec ses planchers haut et bas divisés en trois appartements, garnies des chassis et ferres, contrevents en très mauvais état. Item; Une grange en poteaux de cèdres enterrés cannelés de quarante pieds de long, sur vingt six, avec partie des [?] et couverture en paille, et menaçant ruine; et adjoignant ladite grange des étable et écuries en appentis aussy menaçant ruine; et au devant de la maison, un très vieux four, partie en pierre et le reste en terre. »

Terre n° 45 du Terrier de l'Île de Montréal 27-03-1788 [notaire L. J. Soupras, minute No 3912] Convention de mariage -Entre Jean Bte Charlebois, fils d'Olivier Charlebois et de défunte Geneviève Dias ?, ses père et mère et Marie Libersan, veuve de feu Joseph Lauzon, fille de François Libersan et de Marie Angélique Demers, ses père et mère

en commun leurs biens meubles et conquêts immeubles Ladite future épouse consistant en la moitié des biens meubles et immeubles qui étaient communs entre elle et ledit défunt Joseph Lauzon, suivant l'inventaire qui a été fait devant le notaire soussigné Le survivant d'eux fera faire un inventaire

Terre n° 45 du Terrier de l'Île de Montréal 05-03-1825 (notaire Jean-Baptiste-Généreux Peltier, minute No 393) Acte de vente Par André et Toussaint Brunet, cultivateurs de la paroisse de Ste Geneviève. à Léon Brunet, cultivateur de la dite paroisse

- 1e Deux dixième indivis appartenant aux dits vendeurs dans la juste moitié d'une terre située en ladite paroisse de Ste Geneviève, de la contenance ladite terre de 3 arpents de largeur sur 30 arpents de profondeur, tenant par devant au chemin, derrière à Amable Lauzon, d'un côté à Amable Lauzon et d'autre côté à François Lauzon, avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits
- 2e Un dixième indivis appartenant à André Brunet seul, dans la juste moitié d'une terre en bois debout, située en la côte St Joseph, paroisse de St Benoît, (2 x 27 arp.)

« ...sans aucune réserve par lesdits vendeurs auxquels lesdites parts de terre appartiennent comme héritiers chacun pour un dixième de defunte Marie Joseph Payment leur mère en son vivant, épouse de Eustache Brunet.

Terre n° 45 du Terrier de l'Île de Montréal 11-04-1839, (notaire Joseph Meilleur) Acte de vente Par Léon Brunet (fils d'Eustache Brunet), cultivateur de la paroisse Ste Genevieve, et dame Françoise Lantier, son épouse à Joachim D'août, cultivateur de la paroisse St. Joachim de la Pointe-Claire,

d'une terre sise et située en la susdite paroisse Ste. Geneviève, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur plus ou moins sans garantie de mesure précise, tenant devant au chemin de base, par derrière au terrain d'Amable Lauson, du côté sud ouest au même, du côté nord est au terrain de François Lauson, avec une maison en bois et autres bâtisses dessus construites, avec réserve auxdits vendeurs d'ensemencer la susdite terre à son profit pour la présente année seulement

La terre appartient au vendeur par bons titres dont il promet remettre audit acquéreur.

Terre n° 45 du Terrier de l'Île de Montréal Lot 220 29-03-1886 (notaire Joseph Adolphe Chauret, minute No 1567) No Enregistrement: 21097 Acte de donation Par Dame Valentine Brunet de la paroisse de Ste Genevieve, veuve, en secondes noces de feu Antoine Legault dit Deslauriers, en son vivant, cultivateur du même lieu, à Camille Legault, son fils majeur, résidant avec elle, cultivateur de ladite paroisse de Ste Genevieve,

d'un lot de terre situé en la paroisse de Ste. Genevieve, connu sous le No 220, contenant 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur et borné comme suit: devant par le chemin du roi, derrière par les terres de la Côte Ste. Marie, d'un côté à l'est par Orphir Legault, et d'autre côté, à l'ouest par J. Bte Lauzon, avec une maison, une grange, et autres bâtiments dessus construits. Compris en la présente donation tout le stock d'animaux, instruments d'agriculture et meubles servant à l'exploitation de la susdite terre, moins les meubles de ménage de la maison lesquels la dite donatrice n'entend point donner... Compris encore en la présente donation, un lit de plume tout monté et garni, une table six chaises et un poêle de trois pieds et son tuyaux. Le donataire prendra possession des biens qu'au décès de la donatrice « ou à l'abandon de jouissance par la dite donatrice » La dite donatrice était propriétaire de la dite terre et des autres biens ci-dessus par bons titres qui sont remis à l'instant audit donataire...

De tenir quitte et déchargé de ce jour à toujours ladite donatrice:

- 1° d'une somme de cinq cent livres ancien cours, montant du legs fait au dit donataire par le testament de feu Antoine Legault dit Deslauriers son père, passé devant le notaire F. H. Brunet, le 9 juin 1879 (No Enregistrement: 5200), somme payable en mars 1891.
- 4° d'acquitter pour la dite donatrice, la somme due à ses 3 frères Ludger, Bruno et Godefroy Legault.
- 6° de même pour sa soeur Stéphanie Legault
- 8° de loger sa soeur tant qu'elle sera célibataire
- 9° de loger ses frères jusqu'à leur âge de majorité, ceux-ci travaillant au profit du donataire, ces deux dernières obligations remplies par le donataire quand il sera en possession de la dite terre.

« Le dit donataire, ses hoirs et ayant cause s'oblige la vie durant de la donatrice & jusqu'à son décès à compter de l'abandon de jouissance de la dite terre par la dite donatrice, de dételier & atteler pour ladite donatrice les chevaux des parents & amis qui la viendront visiter, les loger dans ses écuries & les soigner avec ses fourrages & grains comme ses chevaux les mieux soignés. »

« La dite donatrice se réserve pour elle-même, sa vie durant et jusqu'à son décès sur la sus-dite terre, 1° la jouissance de la moitié de la maison, cave et grenier qui y correspond au choix de la donatrice, laquelle maison, cave et grenier sera séparés par une bonne cloison [...] 2° Le droit de jouir en commun avec le donataire du four, du hangar et de la laiterie. 3° Le droit de manger de tous les fruits des arbres fruitiers de la dite terre. 4° le droit de puiser de l'eau à tous les puits de la dite terre. »

Terre n° 46 du Terrier de l'Île de Montréal Lot 219 14-05-1731 (Notaire N.-A. Guillet de Chaumont) Acte de vente Par Jean-Baptiste Turpin, habitant, demeurant ordinairement au Bout de Lisle d'en hault, à Jean RANGER, habitant, demeurant ordinairement à la Rivière des Prairies,

d'une terre et concession en bois debout, scize et située à la Coste Ste. Genevieve, de la contenance de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, tenant par devant à la Rivière des Prairies et par derrière aux terres du Bout de Lisle d'en hault, et tel qu'il est porté au contrat de concession, d'un costé à Joseph Lafleur, et d'autre costé à Joseph estiée

« Led. vendeur ayant acquis lad. terre du nommé Charles Brazeau, fils, par billet passé [de...] au fort Pont Chartrain du Detroit en presence de Jacques Cardinal et Navarre temoins le cinq mars dernier avec quittance au bas dud. billet. Lequel a esté remis à l'instant aud. acquereur et a ce faire estoit present Charles Braseau pere dud. Charles Braseau son fils, lequel a agrée et ratiffié la vente quen a faite sond. fils... »

« et le dit Charles Braseau fils a luy pour luy avoir esté concedée par Messieurs les Seigneurs de Montreal... »

Annexe: 05-03-1731, Vente

Aujourd'hui 5 mars 1731, fut présent le nommé Charles Brazau au fort du Détroit lequel a reconnu avoir vendu au nommé Baptiste TURPIN, « aussy de present en ce poste », une terre consistant en 4 arpents de large et 30 en longueur, sise et située au Bout d'en haut de l'isle de Montréal de Ste Genevieve, tenant d'une part à la terre de Joseph Lafleur et de l'autre à celle de Joseph Ecqué, comme ledit vendeur a dit qu'il était marqué sur le contrat passé par devant Monsieur Raimbault, lequel contrat sera remis audit acquereur.

« Item le bois propre a batir d'une grange que Brazeau a dit estre tiré hors du bois; Et ce pour et moiennant la somme de cent cinquante six livres que le dit Turpin acquereur promet et s'oblige de paier, au dit Brazeau en peau de chevreuil bonne et valable au prix du Detroit, dans le cours du moi de mai prochain, ... »

« ...et lui transportant l'obligation que ses freres François et Paul lui ont faite de faire sur la ditte terre un arpent et demi d'abbattis qu'il leur a païé; de mettre six branches d'arbres par tas et ainsi du reste comme on fait pour l'ordinaire, lui cedant encore audit Turpin une hache de service bonne et valable qu'il a laissé es mains des dits François et Paul Brazau ses freres; »

« [...]fait et passé au fort Pont Chartrain du Detroit Erié... »

Terre n° 46 du Terrier de l'Île de Montréal Lot 219 14-02-1736 (Notaire C.-F. Coron) Acte de vente Par Jean Ranger, habitant demeurant à la rivière des Prairies, et son épouse Jeanne Haugue, à François LOSON, habitant demeurant à la Coste Ste Genevieve,

d'une terre et concession scize et scituée dans lad. Coste Ste Genevieve, de la contenance de 4 arpents de front, sur 30 arpents de profondeur, tenant d'un bout par devant à la rivière des Prairies, et d'autre bout par derrière les habitants de la Coste Ste Marie; joignant d'un costé Joseph Birolos, et d'autre côté Gabrielle Loson,

« avec environ trois arpant de terre en culture; avec une grange levés sur ycelle terre; »

« et sans en rien reserver ny retenir par lesd. vendeurs et vanderesse alaquel lad. terre appartient par l'acquisition quil en a fait de Jean Baptiste Turpin par contrat passé devant mr. Chaumont notaire... »

en date du 14 mai 1731 et audit Turpin appartenant pour l'avoir acquise de Charles Brasos fils, par billet de vente passé au fort Pont Chartrain du Détroit, le 5 mars 1731.

« ...et audit Brasos appartenante par la concession qui luy en a esté fait par messieurs Les Seigneurs de Montreal par contract passé devant mt. Raimbault notaire Royal de Montreal, en datte du vingt septieme janvier mil sept cent vingt deux; »

Terre n° 46 du Terrier de l'Île de Montréal Lot 219 26-06-1768 (notaire L. J. Soupras) Acte de cession à leurs enfants par François Lauzon et Marie Françoise Lacombe, habitant de la Coste et paroisse Sainte-Genevieve, demeurant dans leur maison scise sur leur terre dudit lieu, à Michel, François, Jacques et Jean Lauzon, Jacques Boileau et Marie Lauzon, sa femme, Joseph Brüllère et Marie Anne Lauzon, Pierre Lantier et Marguerite Lauzon, sa femme, et Françoise Lauzon

« faisant chacun pour un huitième des biens cy après désignés » 2 arpents de terre de front sur 30 arpents de profondeur, faisant la juste moitié d'une terre de 4 arpents de front sur ladite profondeur, tenant dans sa totalité, d'un bout sur le devant partie à la Rivière des Prairies et partie à la Grande Ligne qui conduit à la Rivière de l'Orme, d'autre bout par derrière aux terres de la Côte Sainte Marie, joignant d'un côté à Jean-Baptiste Proult et d'autre côté à Gabriel Lauzon, et les 2 arpents cy devant cédés joignant d'un costé aux dits cédants, et d'autre côté audit Gabriel Lauzon, avec tous les déserts, prairies et bois qui sont sur icelle, les cédants se réservent le droit de prendre tous les produits d'iceux pour la présente année seulement.

Terre n° 46 du Terrier de l'Île de Montréal Lot 219 04-01-1847 (notaire F. H. Brunet, minute No 768) Inventaire des biens À la réquisition de Dame Angèle Pilon de la paroisse de Ste Genevieve, veuve de défunt Joseph Lauzon, en son vivant cultivateur, de la même paroisse, communauté de biens qui a existé entre elle et le défunt, comme tutrice de Esther Lauzon, âgée de 4 ans 10 mois, de Joseph Alphonse Lauzon, âgé de 3 ans et d'Adeline Lauzon, âgée de 13 mois, enfants issus de son mariage avec défunt son mari.

décès dudit Joseph Lauzon, vers le 28 juillet 1845

Comparurent Pierre Martel, cultivateur de la paroisse de Ste Genevieve et Angele Pilon, son épouse, qu'il autorise pour l'effet des présentes, tuteurs légalement élus en justice aux enfants mineurs nommés en l'inventaire ci-dessus, Et Theodore Lauzon, cultivateur de la même paroisse, le subrogé tuteur des mêmes mineurs. ...ont été omis les animaux, effets et articles ci après détaillés, que le Sr François Lauzon auroit donnés à défunt Joseph Lauzon, son fils, en son vivant, cultivateur de ladite paroisse de Ste Genevieve, et à ladite Angele Pilon, sa veuve en premières noces, par et en vertu de l'acte de donation mentionnée audit inventaire, en date du 30 avril 1832.

2 paires de boeuf, 3 vaches laitières, 4 mères moutons, un cheval attelé sur une carriole, avec la robe, l'oreiller, une charrue complètement garnie pour atteler deux paires de boeufs et un cheval, une herse à dents de fer, 1 charrette à bois avec ses roues ferrées, 1 grande charrette sans roues, 1 tombereau, whisky, 1 cassette pour enfant avec le lit et les couvertures, 2 seaux ferrés et 1 seau plat

Terre n° 46 du Terrier de l'Île de Montréal Lot 219 31-08-1877 (notaire F. H. Brunet) No Enregistrement: 1509 Testament

de Dame Angélique Pilon, de la paroisse Ste Geneviève, épouse de Jules Lauzon, cultivateur du même lieu, laquelle lègue à son époux tous les biens meubles immeubles pour en jouir sa vie durant, en usufruit uniquement, pour revenir après le décès de celui-ci à ses 3 fils (Gatien, Pierre et Ludger Lauzon). Jules Lauzon devra les nourrir, les vêtir, les loger... et à la charge par lui de donner et livrer à Guillemine ? Pilon, mère d'Angélique, à son mariage un lit de plume tout monté et garni, une armoire et une vache.. Ses fils prendront possession de leurs biens qu'après le décès de leur père, Jules Lauzon.

Terre n° 46 du Terrier de l'Île de Montréal Lot 219 07-07-1884 (notaire Joseph Adolphe Chauret) No Enregistrement: 16047 Acte de vente Par Jules Lauzon, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève,

agissant en qualité de curateur de ses trois enfants (Gatien, Pierre et Ludger Lauzon), issus de son mariage avec défunte Angélique Pilon, son épouse décédée le 11 novembre 1877, et « interdits pour imbecillité suivant acte de curatelle dûment homologué à Montréal devant le Protonotaire Conjoint de la Cour Supérieure du District de Montréal, le vingt un avril 1880, le curateur autorisé à l'effet des présentes, à vendre au Sieur Orphire Legault, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève, et le plus offrant et dernier enchérisseur.

« ...le dit Lauzon possède en pleine propriété la moitié de l'immeuble ci-après décrit comme conquêt de communauté et comme étant sa part dans icelle communauté qui a existé entre lui et la défunte Angélique Pilon, immeuble qu'il a demandé de vendre pour sortir de l'indivis. Que le même Jules Lauzon possède la jouissance et usufruit, sa vie durant, de l'autre moitié du dit immeuble appartenant après son décès en pleine propriété aux dits trois interdits ci-dessus savoir à Gatien Lauzon, Pierre Lauzon, Udgère Lauzon, suivant et au désir du dernier testament authentique de la dite défunte Angélique Pilon leur mère »

Le vendeur autorisé à vendre aussi la moitié des interdits pourvu qu'il vende sa part qui lui appartient. Vente de l'immeuble publiée pendant trois dimanches à la porte de l'église. Immeuble mis à l'enchère par Elie Lanthier, huissier. Un lot de terre situé en la paroisse de Ste Geneviève, désigné sous le numéro 219, de la contenance de 120 arpents en superficie, borné devant par le chemin de la grande Ligne, derrière par les terres de la Côte Ste Marie, d'un côté à l'Est par la terre dudit acquéreur et les emplacements de Clément Proulx, Isaac Legault, François Proulx et le chemin du Roi, et d'autre côté par la terre de Dame Valentine Brunet veuve de feu Antoine Legault, avec une maison, trois granges et autres bâtiments dessus construits.

« [...] avec droit aussi par le dit acquéreur de faire les guérets l'automne prochain (1884). La récolte pendant par racine et les fruits des arbres fruitiers appartiendront pour la présente année au dit Jules Lauzon... »

Terre n° 47 du Terrier de l'Île de Montréal 14-07-1766 (notaire L. J. Soupras) Cession de biens

Cession d'une moitié de terre à la Côte Ste Geneviève, par Marie Josephe Lauzon, veuve de Joseph Biroleau dit Lafleur, habitant de la Coste et paroisse Sainte Geneviève, y demeurant aussi ladite veuve en sa maison scise sur sa terre dudit lieu, laquelle se voyant d'un âge avancé, a fait assembler ses fils et gendres, Joseph, Michel, Antoine, Jean, Pierre Biroleau, et Jean Bte Brazauts, veuf de Marie Josephe Biroleau (héritière pour le 1/7 de la succession); Jean Baptiste Proult, comme ayant épousé Marie Biroleau. La juste moitié d'une terre de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur et ses droits sur les bâtiments qui sont sur ladite terre, tenant d'un bout sur le devant à la rivière des Prairies, d'autre bout par derrière aux terres de la Coste Ste Marie, joignant d'un côté à François Brazaut, et d'autre côté à François

Lauzon, ainsi que ladite moitié de terre et des bâtiments susdits..., ladite donatrice sans en rien retenir, ni réserver que le produit des grains qui sont ensemencés sur l'entière terre et le logement d'iceluy dans la grange pour la présente année seulement, à l'exception de la septième partie de la susdite semence que ledit Jean Baptiste Brazault retirera; sa chambre dans ladite maison pour son logement avec le droit de faire son manger dans l'une des cheminées qui sont dependantes de ladite maison sa vie durant seulement, item; Les dits donataires s'obligent de payer pour leur mère une rente et pension viagère chacun an, savoir: 15 minots de farine rendus dans son grenier 150 livres de lard salé 12 pots d'eau de vie 20 cordes de bois franc rendu à sa porte 1/2 livre de poivre 1/2 minot de sel 6 livres de sucre 6 livres de graisse 6 livres de chandelle 2 livres de savon de France

Terre n° 47 du Terrier de l'Île de Montréal 11-04-1809 (Notaire Joseph Mailloux, minute No 118) Acte de vente Par François Groulx, cultivateur de la paroisse Ste Genevieve, et Marie Amable Brien dit Desrochés, son épouse, à Olivier CHARLEBOIS, fils, cultivateur de la paroisse de la Pointe Claire,

d'une terre située en ladite paroisse Ste. Genevieve, contenant 2 arpents de front, sur 30 de profondeur, plus ou moins, prenant par devant à la rivière des Prairies, attenant par derrière aux terres de la Côte Ste Marie, joignant d'un côté à Jean Bte Clément, père, et d'autre côté à François Brisebois, père, avec une maison et grange dessus construite,

« se réservent les dits vendeurs pour jusqu'à la St. Michel prochaine seulement, le logement dans la dite maison et les susdits batiments, et une partie de la terre à prendre depuis la dite riviere des Prairies, jusqu'à la première coulée pour ensemencer cette année et le logement des dits batiments jusqu'au quinze de mars prochain. »

Auxdits vendeurs, cette terre appartient par bons titres, qu'ils promettent remettre audit acquéreur à la première demande.

Terre n° 47 du Terrier de l'Île de Montréal 15-04-1844 (notaire Nicolas Manteht-Dailleboust, minute No 4620) Acte de donation Par Olivier Charlebois, cultivateur demeurant à la paroisse St. Joachim de la Pointe Claire, en la côte Ste. Marie et Marie Jeanne Legault dite Desloriers son épouse,

lesquels ont reconnu avoir fait donation entre vifs, en faveur de André CHARLEBOIS, un de leur fils, garçon majeur résidant avec eux, d'une terre sise et située en la paroisse Ste Genevieve, contenant 2 arpents de front plus ou moins, sur 30 arpents de profondeur, aussi plus ou moins, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière à une autre terre appartenant auxdits donateurs, pour une partie, et l'autre partie joignant à Jacques Lantier, de la dite côte Ste Marie, joignant d'un côté au Nord Est à Elie Robillard et de l'autre côté, à Jean Bte Clément, avec une maison et grange dessus construites.

Le donateur se réserve le droit de prendre la moitié du bois sur ladite terre à volonté.

« La dite terre appartenante aux donateurs par l'acquisition que le dit Olivier Charlebois en a faite de François Groulx et son épouse, par acte reçu du 11e jour d'avril de la 1809, par devant Mailloux »

Fait et passé à la Côte Ste Marie, paroisse de la Pointe Claire, demeure des dits donateurs.

Terre n° 47 du Terrier de l'Île de Montréal Lot 210 10-04-1874 (notaire F. H. Brunet) No Enregistrement: 3892 Vente Par Jules Lauzon, cultivateur et résidant de la paroisse Ste Genevieve, à Orphire LEGAULT dit Deslauriers, son gendre, de la même paroisse, cultivateur,

d'un lot de terre situé en ladite paroisse Ste Genevieve, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, borné devant partie de la rivière des Prairies, partie par le chemin du Roi, partie par Isaac Legault dit Deslauriers, derrière par les terres de la côte Ste Marie, d'un côté au Nord Est par les représentants Isidore Charlebois et d'autre côté par la terre où réside ledit vendeur, avec une maison en pierre, une grange et autres bâtiments dessus construits, Ledit vendeur réserve sur le lot de terre présentement vendu en faveur et la vie durant de Jean Bte Proulx dit Clément tous les droits de jouissance qu'il peut avoir en vertu d'un contrat de vente que ce dernier conjointement avec défunte Esther Rouleau,

son épouse, a consenti à Thomas Brunet, devant le notaire Brunet, daté du 10 mars 1870. Le vendeur propriétaire du lot de terre par l'acquisition qu'il en a faite dudit Thomas Brunet, en vertu d'un contrat de vente devant le notaire Brunet, le 2 avril courant. L'acquéreur devra continuer à payer par chaque année la rente et pension viagère audit Jean Bte Proulx dit Clément, constituée en vertu du contrat de vente du 10 mars 1870, jusqu'au décès de celui-ci.

Terre n° 48 du Terrier de l'Île (lot 207-208 et 209 ptie) 16-07-1788 (notaire L. J. Soupras) Acte d'échange de terres Échange de terres situées à Ste Geneviève

entre Jean-Baptiste BRAZAULT et Marie-Amable Langevin, son épouse, de Ste Geneviève et François LANGEVIN et Marie Joseph Payment, son épouse, de Ste Geneviève, tous habitants de Sainte-Geneviève Premièrement a été délaissé par lesdits Jean Baptiste Brazault et sa femme auxdits François Langevin et sa femme, Une terre sise audit lieu de Sainte Geneviève, de 2 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la Coste Sainte Marie, joignant d'un côté à Jean Baptiste Daoust, et d'autre côté à René Brazault, avec tous les déserts, prairies, bois et bâtiments dessus, sans en rien excepter que leurs récoltes entières, et de jouir de la maison seulement jusqu'au 29 septembre prochain. Les terres échangées appartenant à justes titres, qu'ils promettent se remettre.

Terre n° 48 du Terrier de l'Île (lot 207-208 et 209 ptie) 15-03-1816 (notaire Louis Thibaudeau) Testament de J. Bte Brisebois à Antoine Payment

Fut présent Jean Bte Brisebois, garçon cultivateur, résidant à Ste Geneviève chez le sieur Antoine Payment son beau frère Et quant au surplus de ses biens tant préfix qu'acquets en quelques lieux endroits qu'ils se trouvent dus, situés ?? il les donne et lègue à Antoine PAYMENT et son épouse pour par eux en jouir user faire et disposer en toute propriété Et pour exécuter et accomplir son présent testament le dit testateur a nommé Antoine Brisebois, son oncle de la dite paroisse de Ste Geneviève.

Terre n° 48 du Terrier de l'Île (lot 207-208 et 209 ptie) 23-09-1818 (notaire Joseph Payment, minute No 667) Vente Par Antoine Payment, fils d'Antoine, cultivateur de Ste Geneviève à Joseph ROBILLARD, cultivateur du même lieu, et Marie Josephe Cousinault, son épouse,

d'une terre scise et située en la paroisse de Ste Geneviève, de la contenance de 3 arpents de front, sur 30 arpents plus ou moins de profondeur, tenant devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la Côte Ste Marie, joignant d'un côté à Olivier Charlebois et d'autre côté audit vendeur, avec une maison en pierre (potentiel ?), grange et autres bâtiments dessus construits.

« à la réserve par le dit vendeur du bois de corde ? ainsi que les arbres abattus dans le bois debout sur la première terre désignée cy haut, ainsi que tous les bois de sciages qui sont sur icelle, et cèdre qui ne sont point employés, et les bois de sciage au grenier de la dite maison, ainsi que les latrines de la maison pendant quinze jours de cette date, et de la grange jusqu'au premier février prochain, sans aucunes autres réserves »

par le dit vendeur auquel la dite terre lui appartient à justes titres qu'il promet remettre aux dits acquéreurs à leurs demandes.

Terre n° 48 du Terrier de l'Île (lot 207-208 et 209 ptie) 15-04-1844 (notaire Nicolas Manteht-Dailleboust, minute No 4620) Acte de donation Par Olivier Charlebois, cultivateur demeurant à la paroisse St. Joachim de la Pointe Claire, en la côte Ste. Marie et Marie Jeanne Legault dite Desloriers son épouse,

lesquels ont reconnu avoir fait donation entre vifs, en faveur de André CHARLEBOIS, un de leur fils, garçon majeur résidant avec eux, d'une terre sise et située en la paroisse Ste Geneviève, contenant 2 arpents de front plus ou moins, sur 30 arpents de profondeur, aussi plus ou moins, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière à une autre terre appartenant auxdits donateurs, pour une partie, et l'autre partie joignant à Jacques Lantier, de la dite côte Ste Marie, joignant d'un côté au Nord Est à Elie Robillard et de l'autre côté, à Jean Bte Clément, avec une maison et grange dessus construites. Le donateur se réserve le droit de prendre la moitié du bois sur ladite terre à volonté.

« La dite terre appartenante aux donateurs par l'acquisition que le dit Olivier Charlebois en a faite de François Groux et son épouse, par acte reçu du 11e jour d'avril de la 1809, par devant Mailloux »

Fait et passé à la Côte Ste Marie, paroisse de la Pointe Claire, demeure des dits donateurs.

Terre n° 48 du Terrier de l'Île Lot 209 19-04-1881 (notaire Amédée Chauret, CN601,S401, minute No 783) No Enregistrement: 9583 Acte de vente (lot 209) Par Jacques Charlebois, cultivateur de la paroisse de Sainte Geneviève, à Séraphin Lauzon, cultivateur du même lieu,

d'une terre située en la dite paroisse, mesurant 2 arpents de largeur sur 30 arpents de profondeur, tenant devant à la Rivière des Prairies, en arrière aux terres de la côte Sainte-Marie, d'un côté à Orphir Legault, et d'autre côté à Amable Wilson, et portant sur le Plan et au Livre de Renvoi officiels de la paroisse de Sainte Geneviève, le numéro 209, avec une maison, une grange et autres bâtisses de dépendances dessus érigées. Sans aucune réserve par le dit vendeur à qui la dite terre appartient pour l'avoir acquise la moitié indivise en vertu du testament de son père feu Isidore Charlebois, en son vivant, cultivateur du même lieu, passé devant Maître J. Filiatrault, le 18 mars 1874, enregistré sous le No 82456, et l'autre moitié indivise de sa mère Célanie Labrosse dit Raymond, de la paroisse de Sainte Geneviève, veuve de Isidore Charlebois, ainsi qu'il appert un certain acte de vente consenti par le dit sieur vendeur à Séraphin Brisbois, cultivateur, du même lieu, devant le notaire feu F. H. Brunet, en date du 1er jour d'avril 1876, sous le No 1013

Terre n° 48 du Terrier de l'Île Lot 208 29-09-1894 (notaire Joseph Adolphe Chauret, minute No 4081) No Enregistrement: 55905 Testament De Marie Albina Robillard, épouse de Amable Wilson, cultivateur, tous deux de la paroiss de Ste Geneviève,

Je donne et lègue à Amable Wilson, mon mari, la jouissance et usufruit de tous mes biens, meubles et immeubles, lequel j'institue mon seul et unique légataire universel, sans être tenu de faire un inventaire, lesquels dits biens après la jouissance de mon mari éteinte, iront et retourneront à tous mes enfants.

Terre n° 49 du Terrier de l'Île (Lot 206 et 205 ptie) 26-01-1732 (notaire F. Coron) Échange

Échange d'une moitié de concession à la Côte Ste Genevieve en retour d'une part de terre située à la Rivière des Prairies, entre Gabrielle Brazo, habitant de la Rivière des Prairies, et Angélique Annegrave son épouse et Polle Brazo, habitant en la Coste Ste Genevieve et Roze Cadieu son épouse. Gabriel Brazo délaisse à Polle, une moitié de concession sise en la Côte Ste Geneviève de 4 arpents de large sur 30 de profondeur, tenant la totalité de ladite concession d'un bout sur le devant au bord de la Rivière des Prairies et d'autre bout par derrière aux terres non concédées, joignant d'un côté audit Polle Brazo, et d'autre côté à François Brazo, consistant ladite moitié en 2 arpents de large sur 30 arpents, joignant ladite moitié de concession, d'un côté audit Polle Brazo et d'autre côté à l'autre moitié de ladite concession. (Remarques: Les N^{os} 46, 47, 48, 49 et 50 ont été concédés à la famille Brazeau)

Terre n° 49 du Terrier de l'Île Lot 208 25-02-1735 (notaire A. Loiseau dit Châlons) Échange

Échange de terre située à la Côte Ste Genevieve en retour d'une terre située à la Rivière des Prairies, entre Gabriel Brazot, habitant demeurant à la Rivière des Prairies et Angélique Andegrave, son épouse, et Charles Brazot, demeurant à Montréal, père et tuteur de Pierre Brazot, son fils. Ledit Gabriel Brazot a délaissé audit Pierre Brazot, Deux arpents de terre de front sur 30 arpents de profondeur scis et situés à la Coste Ste Genevieve, joignant d'un côté à Paul Brazot, et d'autre côté à François Brazot, les frères dudit Pierre Brazot, et sur ladite concession il y a pour semer un minot et demy de tous grains à la charrue, sans aucun bâtiment.

Terre n° 49 du Terrier de l'Île Lot 208 01-08-1781 (notaire L. J. Soupras) Vente Par Pierre Brazault, habitant de Sainte-Genneviève, à Joseph Paymant, habitant de Sainte-Genneviève, en ce présent et acceptant acquéreur pour Antoine PAYMENT, son fils,

d'une terre scise en ladite Coste Sainte Genneviève, de 2 arpents de front sujette néanmoins à diminu-

tions à cause du chemin qui conduit à la Coste Sainte Marie à proportion de l'entière terre sur 30 arpents de profondeur, tenant par devant à la Rivière des Prairies, par derrière aux terres de la Coste Sainte Marie, joignant d'un côté à Joseph Brazault son frère et d'autre à René Brazault son cousin, avec tous les déserts, prairies, bois et bâtiments dessus étant, sans en rien excepter par le vendeur que la récolte entière de la présente année, la jouissance des bâtiments pour lui-même jusqu'au 15 mars prochain, son bois de chauffage, et son bois pour la grange qu'il enlèvera à son besoin, ladite terre appartenant à justes titres, comme donataire pour un quart de feu Pierre Brazault, et de Marie Geneviève Lauzon, ses père et mère, par acte de donation passé devant le notaire Soupras, les jours et an contenus; et encore comme étant aux [de?] d'Antoine Brazault son frère par acte comme dessus.

**Terre n° 49 du Terrier de l'Île Lot 208 07-01-1822 (notaire Joseph Payment, CN601,S317, minute No 1712)
Acte de vente Par Antoine Payment, cultivateur de la paroisse de Ste Genevieve Dominique Collin, cultivateur aussi de ladite paroisse,**

d'un lopin de terre, situé dans la paroisse de Ste Genevieve, de la contenance d'environ 3/4 d'arpent de front plus ou moins, sur 2 arpents plus ou moins de profondeur, tenant devant au chemin de Roi, derrière à la rivière des Prairies, d'un côté à la terre de Joseph Robillard, et d'autre côté jusqu'au bord du sud ouest d'une ravine qui a sa décharge à ladite rivière, sans bâtiments dessus construits

« A la reserve par le dit vendeur de la terre sur telle terrain qui se trouve propice pour ériger des fourd, et tant que le vendeur sera propriétaire de la terre dont partie cy vendu, de deux hormones qui se trouvent près le pond; sans aucune autre réserve par le dit vendeur au qu'el le dit terrain lui appartient par bons titre, comme faisant partie de plus grande étendue... »

à la charge par l'acquéreur d'entretenir la clôture du sud du chemin du roi au droit du front du terrain cy dessus vendu, c'est-à-dire depuis le pond jusqu'à la terre de Joseph Robillard et ce suivant la loi et de manière qu'elle est à l'endroit où elle est actuellement,

« de représenter le dit vendeur à l'entretien du pond qui traverse le chemin de roi, comme aussi par le dit acquéreur d'entretenir tous la largeur du chemin de roi qui est l'objet de la devanture du terrain cy vendu... »

**Terre n° 49 du Terrier de l'Île Lot 208 17-10-1825, (notaire Jean-Baptiste-Généreux Peltier, minute No 554)
Acte de vente Par Dominique Colin, cultivateur de la Côte St Joseph, paroisse de St Benoît à Joseph Robillard, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève**

d'un emplacement situé en ladite paroisse de Ste Geneviève, de la contenance d'environ 3/4 d'arpent de front plus ou moins sur 2 arpents plus ou moins de profondeur, tenant par devant au chemin de Roi, derrière à la rivière des Prairies, d'un côté à la terre de Joseph Robillard et « d'autre côté au bord sud ouest d'une ravine sur la terre de Antoine Payment qui se décharge dans la dite rivière » sans aucun bâtiment dessus construit,

Ledit emplacement appartient audit vendeur pour l'avoir acquis de Antoine Payment par contrat passé devant Mtre Joseph Payment notaire, le 7 janvier 1822.

Terre n° 49 du Terrier de l'Île Lot 208 13-09-1841 (notaire Charles-Adrien Berthelot) Acte de vente Par Antoine Payment, cultivateur demeurant en la paroisse de Ste Genevieve et Marie Brisebois dite Timothé, son épouse à Bernard Payment, l'un des ses frères, aussi cultivateur demeurant au bourg et village de ladite paroisse, et Marguerite Théoret ?? son épouse,

1) la moitié sud ouest d'une terre de la contenance de 3 arpents de front sur 28 arpents, tenant par devant au chemin de roi, par derrière aux terres de la Côte Ste Marie, d'un côté à Elie?? Robillard et d'autre côté à François Brisebois dit Timothé ainsi que la moitié [...] de la maison, grange, écurie 2) un demi arpent de terre de front d'un lopin de terre, tenant par devant au chemin de roi, par derrière à la rivière des Prairies, des deux côtés Elie Robillard (Remarques: Acte très difficile à lire)

Terre n° 49 du Terrier de l'Île Lot 208 03-01-1842 (notaire André Jobin, minute No 5498) Vente Par Antoine Payment, cultivateur, de Ste Genevieve, et Marie Brisebois son épouse, à Bernard Payment, cultivateur du même lieu de Ste Genevieve, et Marguerite Théoret son épouse,

Une « pièce de terre de la largeur qu'il faudra pour compléter deux arpents de largeur avec ce que les dits acquéreurs ont déjà acquis des dits vendeurs » (suivant l'acte passé devant Berthelot le 13 septembre dernier) sur 30 arpents de profondeur, situé audit lieu de Ste Genevieve, tenant par devant à la Rivière des Ottawa, derrière aux terres de la côte Ste Marie, d'un côté au sud-ouest aux dits acquéreurs, et d'autre côté au Nord Est aux vendeurs, avec la moitié seulement des bâtiments qui se trouvent sur la pièce de terre présentement vendue, les vendeurs se réservant l'autre moitié, avec du terrain à l'entour de ces bâtiments suffisamment et pour l'usage des animaux qui les occuperont: les vendeurs réservant pour eux-mêmes et leur fils Benjamin Payment, tant qu'ils posséderont la pièce de terre voisine

Les vendeurs sont propriétaires dudit lopin de terre pour l'avoir eu avec plus grande étendue de terrain de feu Antoine Payment leur père et beau-père par acte de cession reçu devant feu Maillou en date du 27 mars 1810 Le droit de passer dans le chemin qui se trouve sur la pièce de terre présentement, depuis le coteau au-dessus d'une source à venir aux deuxième travers du chemin de Roi, à la charge de fermer les barrières qui seront faites dans ce chemin; pourvu que ce soient des barrières qui s'ouvrent d'une pièce.

« ...lesdits acquéreurs ont affecté et hypothéqué spécialement la pièce de terre présentement vendue, et en outre l'arpent et demi sur trente joignant la pièce de terre présentement vendue et que les dits acquéreurs ont acquis des dits vendeurs » suivant acte reçu devant le notaire Berthelot en septembre dernier »

Terre n° 49 du Terrier de l'Île Lot 208 14-04-1842, (notaire André Jobin, minute No 5555) Donation Par Bernard Payment, cultivateur de la paroisse de Ste Genevieve, et de dame Marguerite Théoret, son épouse, à Louis Moïse Payment, leur fils mineur, âgé de dix-neuf ans, avec promesse de tous troubles dont douaires et autres empêchements pour entrer en sa communauté avec Marie Virginie Lauzon, accepté par Amable Lauzon, cultivateur dudit lieu de Ste Genevieve leur père et beau-père, promettant faire ratifier la présente donation par ledit Moïse Payment à son âge de majorité,

d'une pièce de terre située audit lieu de Ste Genevieve, de 2 arpents de largeur sur 29 arpents de profondeur plus ou moins, tenant par devant partie au chemin de roi, partie à la rivière des Ottawa, d'un côté à Antoine Payment et d'autre côté à Elie Robillard, et derrière aux terres de Ste Marie,

« avec la moitié sud ouest de la maison dessus construite, et moitié sud-ouest de la saoul, et moitié de la remise grange et de l'écurie aussi dessus construites, avec un chemin tant à pied qu'en voiture, en toutes saisons, à perpétuité sur la terre voisine appartenant audit Antoine Payment pour communiquer tant de ladite maison que du chemin de roi à ladite grange, et avec tous les droits et privilèges qui sont acquis aux dits vendeurs en vertu de l'acquisition qu'ils ont fait [...] du dit Antoine Payment par acte de vente le 13 septembre dernier, devant C. A. Berthelot [...] et l'autre le 3 janvier dernier devant le dit notaire soussigné [...] »

Lesdits donateurs ont déclaré que ladite terre était franche et quitte de toutes dettes et hypothèques, excepté une hypothèque créée en faveur de Messire Louis Marie Lefebvre par obligation du 24 juin 1840 devant le notaire soussigné.

Terre n° 49 du Terrier de l'Île Lot 208 19-09-1854 (notaire François-Hyacinthe Brunet, minute No 2561) Vente François-Xavier Trépanier, cultivateur, de la paroisse de Ste Genevieve, et Marie Virginie Lauzon, son épouse, à Jean Baptiste Orphire Payment, aussi cultivateur, de la même paroisse,

d'un lot de terre, situé en ladite paroisse de Ste Genevieve, de la contenance de 2 arpents de front sur 29 arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise, mais bien tel que contenu dans les limites suivantes, savoir: borné devant partie par le chemin du Roi et partie par la rivière des Prairies, derrière par les terres de la côte Ste Marie, d'un côté, au nord-est, par Bernard Payment, écuyer, et d'autre côté, par Elie Robillard, avec une grange et autres bâtiments dessus construits, avec la moitié sud-ouest de la maison et de la remise construites sur le terrain dudit Bernard Payment, attenant

audit lot de terre présentement vendu, avec un chemin tant à pied qu'en voiture en toute saison et à perpétuité sur le même terrain pour communiquer tant de ladite maison que du chemin du Roi au lot de terre présentement vendu, et avec tous les droits et privilèges détaillés aux deux actes de vente, recités en un acte de donation que ledit Bernard Payment aurait consenti à ladite venderesse et à défunt sieur Louis Moysse Payment son premier mari, devant A. Jobin, le 14 avril 1842.

L'acquéreur prendra possession à la St Michel prochain à l'exception desdits bâtiments dont les vendeurs jouiront jusqu'à la fin de mars prochain.

Lesdits vendeurs propriétaires dudit lot de terre présentement vendu par bons titres à l'instant remis...

Terre n° 49 du Terrier de l'Île Lot 206 24-07-1880 (notaire Godefroy Boileau, minute No 2348) No Enregistrement: 7813 Acte de vente Par Aldéric Payment, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève (son épouse Élise Charbonneau À Mathilde Bleignière dite Jarry, de la paroisse de Ste Eustache, veuve de feu Octave Duquette, aussi cultivateur du même lieu,

D'un lot de terre situé en ladite paroisse de Ste Geneviève, sous le lot 206, de la contenance de 84 arpents en superficie, Tenant devant au chemin du Roi, derrière aux terres de la Côte Ste Marie, d'un côté au sud ouest à Amable Wilson et de l'autre côté à Danis Cousineau, Avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits Ledit vendeur a eu le lot de Dame Marguerite Théoret veuve Bernard Payment, sa mère, suivant l'acte d'échange intervenu entre cette dernière et le vendeur, devant le notaire F. Hyacinthe Brunet, le 20 mars 1866 Ledit vendeur cultivera s'il le veut ledit lot de terre comme fermier pendant douze mois consécutifs révolus à compter de la St Michel prochaine et jouira des dits bâtiments jusqu'au 15 mars 1882 [...]

Terre n° 49 du Terrier de l'Île Lot 206 04-08-1888 (Notaire Joseph Adolphe Chauret, minute No 2245) No Enregistrement: 26817 Vente Par Camille Lauzon, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève à Amable WILSON, cultivateur du même lieu

Un lot de terre situé en la paroisse Ste Geneviève, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Ste Geneviève, comme étant une partie du lot No 206, contenant 2 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, borné devant par la rivière des Prairies, derrière par les terres de la Côte Ste-Marie, d'un côté à l'est par Jules Lauzon et Herminijilde Legault et d'autre côté par le dit acquéreur, avec une grange et autres bâtiments dessus construits.

« Compris en la présente vente les deux tiers sud-ouest de la maison et remise maintenant bâties sur la partie du dit lot numéro 206 appartenant à Jules Lauzon, y compris tous droits de passage à pied ou en voiture autour, et près de la dite maison, soit pour entrer ou pour sortir, soit pour se rendre au chemin du roi ou à ses autres bâtiments sur le lot de terre sus vendu, y compris aussi le droit d'occuper le terrain près et autour de la dite maison pour y mettre son bois et autres choses sur la profondeur de vingt pieds de circonférence autour de la dite maison et remise mais avec réserve sur le dit lot de terre sus vendu de la grange du dit Jules Lauzon et des mêmes droits de passage soit à pied ou en voiture et avec le même droit d'occuper vingt pieds de circonférence près et autour de la dite grange. »

Camille Lauzon a acquis ledit immeuble de Théodore Lauzon et uxor suivant l'acte de vente passé devant le notaire G. Boileau, 1er décembre 1884, L'acquéreur pourra se mettre en possession et jouissance de l'immeuble vendu au 15 mars prochain, cependant il pourra faire les guérets dès la St Michel prochaine. Les boulines de cèdre resteront à l'acquéreur. Cette vente a lieu sous les conditions suivantes, auxquelles l'acquéreur s'oblige: 4e - « De macadamiser aux termes du règlement municipal le chemin du roi de la dite terre et de faire les garde-fous qui sont exigés par règlement. »

Terre n° 50 (lot 204 et 205ptie) 25-07-1802 (Notaire Louis Thibaudeau) Acte de vente (futur lot 204) Par Eustache Demers, cultivateur résidant à Sainte Genevieve, et Marguerite Brillus (?) son épouse, à Urbain COMPTE, maçon résidant à Vaudreuil

d'une terre sise et située à Sainte Geneviève, de la contenance de 2 arpents de front sur 30 de profon-

deur ou environ, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la Côte Ste Marie, d'un côté à Augustin Brisebois et d'autre côté à Hyacinthe Payfer, avec une maison dessus construite et le bois qu'il y a pour servir à bâtir une grange promettant ledit acquéreur d'entretenir le marché pour la batisse de ladite grange. Promettent lesdits vendeurs de donner à l'acquéreur 500 bottes de paille longue, lequel bois et paille longue font partie de la presente vente, ladite terre appartient à justes titres qu'ils promettent remettre audit acquéreur à la première demande moyennant la facture d'un sollage de pierre de 32 pieds sur 34 et avec une ?? et foyers de pierre que l'acquéreur fera pour lesdits vendeurs

Terre n° 50 (partie) 18-09-1806 (notaire Louis Thibaudeau) Échange Entre François Brisebois, cultivateur résidant en la paroisse de Sainte Genevieve, et son épouse Marie Campeau, et François Groux, laboureur, demeurant audit lieu de Sainte Genevieve, et Marie Amable Brien, son épouse,

1) délaissé par ledit François Brisebois audit François Groux, une terre sise et située en ladite paroisse de Sainte Genevieve, de la contenance de 2 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la Côte Ste Marie, d'un côté à Jean Bte Proulx et d'autre côté au nord est audit François Brisebois, avec une grange dessus construite, comme aussi cède par les présentes ledit François Brisebois audit François Groux la vieille maison de bois construite sur la terre voisine de 2 arpents suscédés, telle qu'elle est actuellement, qu'il enlèvera à son loisir dans le cours de l'année prochaine, se réservant ledit Brisebois, la quantité de bois qu'il a de bûché sur ladite terre ainsi que 3 arbres qui sont par terre pour être en partie enlevés l'hiver prochain, ses pois qui sont dans ladite grange [?] jardinage sur ladite terre auquel cedant ladite terre appartient par bons titres 2) en contre échange, ledit François Groux délaisse audit François Brisebois,

une terre sise et située en ladite paroisse de Sainte Geneviev, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents plus ou moins de profondeur, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la Côte Ste Marie, d'un côté à Urbain Lecompte et d'autre à Antoine Payment, avec une maison dessus construite, se réservant ledit François Groux son logement dans ladite maison jusque après tout le cours de l'été prochain 1807, et d'enlever tous ses fourrages et ses grains, et jardinages La terre lui appartenant à justes titres.

Terre n° 50 29-12-1813 (notaire Louis Thibaudeau), Acte de vente (futur lot 204) Par Urbain LeCompte, cultivateur de la paroisse de Ste Genevieve, et Marie Payment son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, à Joseph LANTIER, fils, garçon cultivateur résidant à la Côte Ste Marie, paroisse de la Pointe Claire,

d'une terre sise à la Côte Ste Genenvieve, de la contenance de 2 arpents de front sur 30 arpents environ de profondeur, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière aux terres de la Côte Ste Marie, d'un côté à Augustin Brisebois et d'autre côté à François Brisebois, avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits lesdits vendeurs auxquels lesdits biens appartiennent à justes titres. Il est question d'une donation faite à Paul Ethier et Marie Anne Brazeau son épouse, au profit de Marc Alexandre Delienne, devant le notaire Louis Thibaudeau, le 5 août 1795, dont la rente viagère due par les vendeurs deviendra la dette personnelle de l'acquéreur.

Terre n° 50 25-10-1841 (notaire Charles-Adrien Berthelot) Vente Par François Bleignière dit Jarry, cultivateur, demeurant en la paroisse Ste Geneviève, Émélie Pinsonnault ?? son épouse, à Michel Bleignière dit Jarry, son frère, aussi cultivateur, demeurant en la paroisse de St Laurent

1° un lot de terre sis et situé en ladite paroisse de Ste Geneviève, de la contenance de 2 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière à Louis Trottier ?, d'un côté à François Brisebois dit ??, et d'autre côté à Augustin Brisebois dit ??, avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits (Vente de 2 lots de terre, l'un à Ste-Geneviève, et l'autre au Lac des Deux Montagnes) (Remarque.: acte difficile à lire)

Terre n° 50 18-09-1843 (Notaire Charles-Adrien Berthelot) Acte de vente (futur lot 205) Par Amable Lauzon, fils, cultivateur demeurant en la paroisse Ste Genevieve, en sa qualité de tuteur dûment élu aux quatre enfants mineurs issus du mariage de François Brisebois dit Thimothé, cultivateur demeurant en la paroisse Ste Genevieve, avec feu[e] [...tarine] Niorgue ? son épouse, et d'autres membres de la famille Brisebois (Claude, Édouard, Augustin, Félix, André Brunet, Eustache Proulx) à Joseph LEFEBVRE, dit Louiserais, cultivateur demeurant en la paroisse St Joachim de la Pointe Claire,

d'une terre sise en la paroisse Ste Genevieve, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière en partie à [...] Brunet et partie à Louis Trullier ??, d'un côté à Antoine Payment, de l'autre côté à Michel Bleignier dit Jarry, avec maison, grange et autres bâtiments dessus construits. Vente faite à François Brisebois par François Brisebois dit Thimothé, devant le notaire Maillou, 10 avril 1809

Terre n° 50 Lot 205 16-09-1871 (Notaire François-Hyacinthe Brunet, minute No 6330) No Enregistrement: 65333 Acte de vente Par Joseph Lefebvre dit Lassisserraye, cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève et Dame Henriette Desève ? (Daoust) son épouse au dit Stanislas Lefebvre dit Lassisserraye, leur fils, cultivateur de la même paroisse,

d'un lot de terre situé dans la paroisse Ste. Geneviève, de la contenance de 3 arpents de front, sur 30 arpents de profondeur, borné devant par la Rivière des Prairies, derrière par les terres de Ste. Marie, d'un côté au sud-ouest par Aldéric Payment et d'autre côté par Michel Bleignière dit Jarry, avec une maison en pierre, une grange et autres bâtiments dessus construits. Lesdits vendeurs réservent en faveur de Theléas Lefebvre, la moitié des grains et légumes encore pendant par racines. Les dits vendeurs se réservent pour eux-mêmes leur vie durant jusqu'au décès: 1) la jouissance des trois appartements sud-ouest de ladite maison mais l'appartement ayant vu sur le chemin sera agrandi en transportant la cloison qui se trouve sous le soliveau à l'ouest de la porte de devant de ladite maison sous celui qui se trouve à l'est de ladite porte, celui le plus proche d'icelle... du dit acquéreur qui fera de plus une porte de grenier, et un tambour semblable à ceux qui existent déjà dans ladite maison, la jouissance de la partie du grenier qui correspond à l'appartement ci-dessus réservé qui a vue sur le devant et encore la jouissance d'une des deux caves de ladite maison, celle du côté nord;

2) le droit de jouir en commun avec lesdits acquéreurs de la boulangerie et du four construits sur ledit lot de terre;

3) le droit de puiser l'eau à toutes les sources de puits creusés sur ledit lot de terre;

4) le droit de loger dans l'écurie dudit acquéreur un cheval et dans le grenier de ladite écurie le fourrage qu'il faudra pour nourrir pendant un an ledit cheval;

5) la jouissance du jardin potager tel qu'actuellement clos qui sera toujours clôturé à l'épreuve des animaux

6) le droit de garder avec eux leurs enfants non encore mariés et tant qu'ils ne se marieront pas et leurs domestiques; Lesdits vendeurs étaient propriétaires dudit lot de terre présentement vendu par bons titres [...] Lesdits vendeurs vendent de plus audit acquéreur acceptant les animaux, effets, instruments aratoires, grains et autres articles suivants, savoir: 3 vaches, 3 génisses, 1 taureau, 8 brebis, 6 cochons, 15 poules et 12 poulets, 3 dindes, 4 canards, 1 table et 2 demi-lunes, 1 armoire, 6 chaises, 1 seau ferré et 1 seau plat, 1 tonne, 1 cuve, 1 potager, 6 vases à lait de fer-blanc, 6 couteaux et 6 fourchettes, 1 baril, 1 pioche, 1 masse, 1 vilebrequin, 2 tarières, 2 grands chaudrons, 1 farinier, [...], 1 crible, 2 paires de traits de cuir et 2 colliers, 1 tombereau, 1 grande charrette sans roues, 2 herses doubles, 1 charrue de fonte, 2 pinces, 1 broc et 1 fourche de fer, 1 saloir, 4 tinettes, 150 bottes de foin, 72 minots de bled, 3 voyages et demi de pois, 17 voyages d'avoine, 2 faux avec leurs manches, 1 meule, 1 grabat avec 2 oreillers et 1 pailleasse.

Lesdits vendeurs vendent encore audit acquéreur acceptant, mais s'en réservent la jouissance, leur vie durant et jusqu'au décès du survivant d'eux, les articles suivants, savoir: 2 lits de plume tout montés et garnis, 2 armoires, une peinte en bleu et l'autre en rouge, 1 commode, 2 tables pliantes et une carrée, 2

seaux ferrés, 12 chaises, 2 seaux plats, 2 cuvettes, 1 laveuse, 1 petite jarre, 1 lave-mains, 3 potagers, 12 vases à lait de fer-blanc, 1 couloir, 4 bols, 1 douzaine et demie de couteaux et 1 douzaine et demie de fourchettes, 12 cuillers, 5 douzaines d'assiettes, 1 douzaine et demie de tasses et soucoupes, 1 théière, 1 sucrier et 1 pot à lait, 4 grands plats de faïence, 4 pots à l'eau, 1 chaudron, 1 canard et 1 soupière, 1 grand chaudron pour le sucre, 2 lèche-frites, 1 poêle à frire, 5 fers à flasquer, 4 « tumblers » et 2 carafes, 3 cruches de grès, 1 saloir, 2 tinettes, 2 pots de grès, 5 autres pour les confitures, 2 lampes, 1 bidon, 1 miroir, 1 pendule, 1 petit coffre, 1 poêle double avec son tuyau, 1 poêle de cuisine avec ses vaisseaux, 1 sas, 1 carriole, 1 petite charrette, 1 attelage de travail, 1 robe de buffle et un oreiller, 1 traîne, 1 hache, 2 pioches, 2 grattes, 1 bêche, 4 bouteilles, 2 rouets, 1 farinier, 2 chandeliers. Ledit acquéreur devra payer, livrer, fournir et faire valoir au profit et la vie durant desdits vendeurs pour chaque année, une rente et pension annuelle et viagère composée des articles suivants, savoir: 25 minots de bled sec et net, loyal et marchand, ledit acquéreur sera tenu d'aller faire moudre le bled au moulin et de le remporter en la demeure desdits vendeurs dans ladite paroisse de Ste. Genevieve, 300 livres de beau lard, 20 livres de saindoux, 100 livres de beau boeuf gras et frais, 24 livres de savon bien sec, 20 livres de chandelles, 2 livres de poivre, 1 minot 1/2 de sel, 5 livres de bon thé, 15 livres de riz, 1 minot de pois cuisants pour la soupe, 50 livres de sucre du pays, 2 gallons de bons sirop d'érable, 2 gallons de Whiskey, 1 esprit (high wine), 1/2 gallon de vin de Porte, 30 minots de belles et grosses patates, 16 livres de tabac, 8 livres de belle laine bien lavée, bien détirée et sèche, 300 bottes de foin mil, 100 bottes de paille, 30 minots d'avoine, 5 couples de poulet et 3 couples de poules, 18 douzaines d'oeufs frais, 1 pot de vinaigre, 1 [...] de clous et de cannelle, 12 cordes de bois de corde de 3 pieds de longueur, dont 4 cordes d'érable, 1 corde de bois blanc, et le reste d'orme et de plaine... »

(La rente diminuera de moitié au décès de l'un des vendeurs, à l'exception du bois, du foin, de la paille, de l'avoine, du tabac et de la chandelle, et sera éteinte au décès de l'autre vendeur)

« ...et le dit acquéreur fournira aux dits vendeurs de bon thé avec sucre et lait matin et soir, du pain, du lard, des patates et du beurre à tous les repas; ce pain, ce lard, ces patates et ce beurre seront de la qualité de ceux que l'on rencontre journellement sur la table des cultivateurs aisés de la paroisse de Ste Geneviève qui se nourrissent bien,... »

Les vendeurs lors de leur décès respectif seront inhumés dans l'église de la paroisse de Ste. Geneviève dans une fosse.

Terre n° 50 Lot 204 05-11-1875 (notaire F. H. Brunet) No Enregistrement: 14176 Extrait d'un acte de vente Par Michel Bleignier dit Jarry, cultivateur de la paroisse Ste-Geneviève, à Napoléon THÉORET, de la paroisse de St Eustache de la Rivière du Chêne,

Un lot de terre situé en la dite paroisse de Ste Genevieve, de la contenance de 2 arpents sur 30 arpents de profondeur, borné devant par la rivière des Prairies, derrière par les terres de la Côte Ste Marie, d'un côté au Nord-Est par Félix Brisebois, d'autre côté par Stanislas Lefebvre dit Lassisserraye, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits

(Extrait de vente délivré 21-07-1883 au notaire J. A. Chauret, dépositaire du greffe de feu F. H. Brunet.)

Terre n° 50 Lot 205 17-01-1880 (notaire Joseph-Adolphe Chauret, minute No 20) No Enregistrement: 6387 Vente (No 49 et 50 du Terrier) Par Stanislas Lefebvre dit Lassisserraye, cultivateur de la paroisse Ste Geneviève à Louis COUSINEAU, cuisinier de la Cité de Montréal

Un lot de terre situé en la dite paroisse de Ste Geneviève, de la contenance de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, borné devant par la Rivière des Prairies, derrière par les terres de Ste Marie, d'un côté au sud-ouest par Aldéric Payment et d'autre côté par Napoléon Théoret, avec une maison en pierre, une grange et autres bâtiments dessus construits.

« Compris en la présente vente en faveur du dit acquéreur acceptant tous les effets mobiliers mentionnés et énumérés dans l'acte de vente consenti par feu Joseph Lefebvre dit Lassisserraye en

son vivant cultivateur de la paroisse de Ste Geneviève et Dame Henriette Daoust son épouse au dit Stanislas Lefebvre dit Lassisseraye devant # Brunet Notaire, daté du 16 septembre 1871

[Notaire François-Hyacinthe Brunet, minute No 6330: Vente par Joseph Lefebvre et uxor à Stanilas Lefebvre]

lesquels effets mobiliers sont sujets à un droit de jouissance mentionnés dans l'acte sus dit en faveur de la dite Dame Henriette Daoust sa vie durant seulement. L'acquéreur prendra possession du lot le 1er mars prochain et paiera une rente à Henriette Daoust.

9. Annexe 2 Catalogue et album photos Google Earth

Le fichier KML joint permet de visualiser différents éléments répertoriés sur le territoire à l'étude.

